

Groupe de Travail 1
« Economie, développement durable, développement endogène »

Président : Bruno THERET

Président-délégué/rapporteur
Patrice HARSTER



I. Introduction

Mandat

Le Groupe de Travail 1 « Economie, développement durable » (GT1) du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) sous la présidence du Luxembourg a été chargé par l'assemblée plénière du CESGR de traiter les thématiques suivantes :

- la question de la numérisation de l'économie,
- le télétravail
- la mobilité transfrontalière des entreprises (notamment les initiatives lorraines en la matière),
- le détachement des travailleurs et les mesures en la matière envisagées au niveau européen,
- le développement durable et endogène.

Les publications de la Commission européenne fin 2017 et les récents développements liés à la visite d'État en France de LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg, du 19 au 21 mars 2018 à Paris, nous ont amenés à aborder ces sujets sous l'angle plus global des obstacles à la mobilité des travailleurs frontaliers, de la croissance économique aux frontières et des zones frontalières à caractéristiques spécifiques.

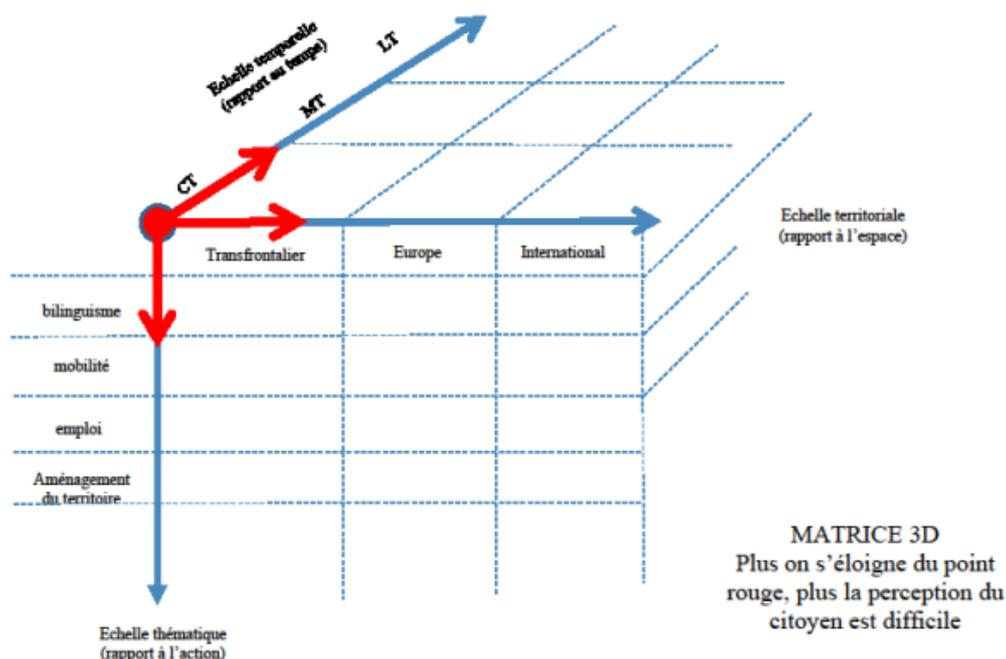
Considérations préalables

Pour une bonne compréhension de la coopération transfrontalière et des enjeux qui en découlent

Dans le cadre des propositions faites pour la révision du Traité de l'Elysée, le GECT Eurodistrict PAMINA¹ a défini des éléments simples pour mieux comprendre la coopération transfrontalière qui semble être de nature très complexe.

Ces éléments reposent sur une méthodologie basée sur une démarche tridimensionnelle plaçant le citoyen au centre de l'action présentée dans le cadre du CESER Grand Est. Il existe deux éléments à considérer pour la coopération transfrontalière et qui sont universels quelle que soit la frontière ou la structure concernée :

- Principe de l'équilibre de force et de fonction : toute coopération sur une frontière «ouverte» repose toujours sur un partenariat équilibré et consensuel
- Principe de proximité du citoyen : toute structure créée sur un territoire transfrontalier poursuit toujours un même objectif : améliorer la qualité de vie des citoyens qui vivent dans le territoire transfrontalier (logique d'une étape d'existence de frontière vers une étape de suppression de la frontière).



Les enjeux de la coopération transfrontalière et les propositions qui en découlent pour relever les défis liés à leur mise en œuvre doivent tenir compte de ces deux principes fondamentaux. On évoque aussi souvent comme enjeux majeurs, le bilinguisme (la pratique de la langue du voisin) et la mobilité.

¹ Révision du Traité de l'Elysée - Propositions du GECT Eurodistrict PAMINA -Les enjeux réels d'une coopération proactive à destination de la société civile, des acteurs économiques et des acteurs publics. Pour une bonne compréhension de l'action territoriale – 18 juin 2018

Ces deux éléments doivent être considérés comme des vecteurs essentiels permettant d'aboutir à l'intégration européenne telle qu'elle est proposée dans la communication de la Commission européenne du 20 septembre 2017 sans oublier d'intégrer le volet et le dialogue social dans les coopérations transfrontalières.

II. Les obstacles aux frontières

La communication de la Commission européenne en date du 20 septembre 2017 relative à la thématique « *Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne* » devrait marquer un changement profond dans la manière d'appréhender la coopération transfrontalière à l'avenir. La Commission européenne reconnaît que « *les régions frontalières sont les lieux où l'intégration européenne devrait être ressentie de la façon la plus positive – étudier, se former, travailler, soigner et faire des affaires par-delà les frontières sont des activités qui devraient être possibles au quotidien, indépendamment de l'existence d'une frontière administrative nationale* ». Pourtant, les données factuelles rassemblées par la Commission montrent que, d'une manière générale, les régions frontalières s'en sortent économiquement moins bien que les autres régions dans un même État membre.

Selon une récente étude² portant sur l'incidence des obstacles frontaliers sur le PIB et l'emploi dans les régions frontalières terrestres intérieures, ces régions pourraient être potentiellement plus riches de 8 % si tous les obstacles actuels étaient éliminés et si tout le monde parlait la même langue. La Commission reconnaît que ce scénario n'est ni réaliste ni souhaitable car l'Europe est fondée sur la diversité et la subsidiarité. Néanmoins, si 20 % seulement des obstacles existants étaient levés, les régions frontalières verraient quand même leur PIB augmenter de 2 %.

La Commission recommande aux États membres de se pencher tout particulièrement sur 10 thématiques où les obstacles représentent des freins majeurs de développement qu'il s'agit de réduire. Il s'agit des thématiques suivantes :

1. Renforcer la coopération et les échanges :

La Commission encourage les acteurs de la coopération institutionnelle à aller plus loin dans leur démarche de reconnaissance mutuelle ou d'harmonisation des règles et procédures. Ils sont invités à saisir toutes les occasions de conclure des accords ou de signer des conventions.

Le sommet de la Grande région et son secrétariat, à savoir le GECT, représente cette coopération institutionnelle. La Grande région dispose de tous les instruments de gouvernance pour renforcer la coopération et les échanges. Grâce à ses 14 groupes de travail thématique, son comité de coordination du développement territorial et surtout son comité économique et social transfrontalier qui est unique en Europe, il existe une réelle opportunité pour travailler plus étroitement avec les instances européennes.

2. Améliorer le processus législatif

La Commission reconnaît que pour une très grande part des difficultés frontalières mises en évidence, les causes profondes sont à rechercher dans la coexistence de réglementations différentes dans les systèmes administratifs et juridiques nationaux.

² “Quantification of the effects of legal and administrative border obstacles in land border regions” - ABC Department, Politecnico di Milano - 16 May 2017 - Final Report - European Commission B-1049 Brussels

Pour illustrer cette thématique, on peut citer deux initiatives intéressantes et actuelles :

- L'appel à projet B-Solution³ de la Commission européenne :



Début 2018, l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) a lancé un appel à projets au nom de la Commission européenne dans le but d'identifier un maximum de 20 projets pilotes pour surmonter les obstacles transfrontaliers de nature juridique ou administrative. L'appel, intitulé "B-Solutions", était basé sur la communication de

la Commission sur le renforcement de la croissance et de la cohésion dans les régions frontalières de l'UE du 20 septembre 2017 et prévoit un financement de 20 000 euros pour chaque projet sélectionné.

L'appel a pris fin le 30 avril 2018 et a couvert les sujets suivants : emploi, santé, transports, multilinguisme et coopération administrative. La période maximale de mise en œuvre du projet est de 15 mois.

Sur les 10 projets sélectionnés, on peut retenir le projet GeoConnectGR⁴ de la Grande région. Il est porté conjointement par le groupe de travail Cadastre et cartographie, le Système d'information géographique et le Secrétariat du Sommet de la Grande Région, ce dernier apportant son appui logistique et administratif.

Les opérateurs du présent projet proposent de réaliser un projet pilote consistant à consolider d'ici la fin 2019 des données géographiques hydrographiques au-delà des frontières intérieures de la Grande Région à une grande échelle. Son objectif est de proposer un protocole d'accord permettant l'échange de données topographiques et géographiques au niveau transfrontalier dans un premier domaine pilote : l'hydrographie, une thématique largement reprise par l'Union européenne dans le cadre de sa politique environnementale.



Il s'agit en effet d'un projet innovant en Europe qui permettra pour la première fois de réaliser un jeu de données intégré et harmonisé à grande échelle autour d'une thématique pilote d'intérêt partagé par l'ensemble de l'UE. La mise à disposition des données harmonisées se fera conformément à la directive européenne INSPIRE dans un format interopérable. Les données harmonisées pourront

par la suite être exploitées sous licence open data par le Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR) afin de croiser les données hydrographiques avec les autres données thématiques transfrontalières et soutenir les travaux d'observation territoriale. A partir du géoportail de la Grande Région géré par le SIG-GR, les données seront à disposition des experts thématiques et du grand public.

Une fois le travail réalisé, les opérateurs du projet visent également à mettre à disposition d'autres agences cartographiques un document résumant les étapes de travail pour manifester le caractère de bonne pratique du projet pilote et d'encourager d'autres acteurs européens à suivre la démarche dans leurs régions transfrontalières respectives.

³ <https://www.b-solutionsproject.com/>

⁴ <http://www.granderegion.net/Actualites/2018/Projet-GeoConnectGR>

- Les travaux du groupe de travail parlementaire franco-allemand relatif à la révision du Traité de l'Élysée⁵

Le Bundestag allemand et l'Assemblée nationale ont mis sur pied un groupe de travail franco-allemand, composé de 18 membres : neuf députés du Bundestag allemand et neuf députés de l'Assemblée nationale. Ce groupe de travail franco-allemand doit, d'une part, élaborer un projet d'Accord parlementaire franco-allemand, d'autre part, collaborer avec les gouvernements à la rédaction d'un projet de nouveau Traité de l'Élysée.

Le groupe s'est réuni à trois reprises depuis le 17 mai 2018. Il a élaboré trois prises de position commune qui comprennent plusieurs propositions à inscrire dans le nouveau Traité de l'Élysée. Le groupe propose également la mise en œuvre d'un « paquet régions ? frontalières » par l'Allemagne et la France. En effet, parallèlement à la ratification du Traité de l'Élysée, des projets concrets doivent ainsi voir le jour. « *Le renouvellement de l'amitié doit s'exprimer non seulement par des paroles claires, mais aussi par des actions résolues* ». ⁶

Il faut noter que le groupe français est présidé par Christophe Arend, député de la Moselle. Le groupe s'est notamment fixé comme objectif une veille parlementaire et une concertation entre les deux parlements nationaux quant aux applications des règlements de l'Union européenne.

3. Promouvoir une administration publique transfrontalière

Pour la Commission européenne, les États membres et les autorités régionales ou locales doivent relever le défi de l'administration en ligne et prendre des mesures concrètes qui changeront la vie des citoyens frontaliers. La Commission facilitera ce processus en promouvant les solutions électroniques existantes auprès des parties frontalières et auprès des autorités publiques les plus concernées par les échanges transfrontaliers de données.

4. Fournir des informations fiables et compréhensibles et une assistance

La Commission européenne cite, en exemple le réseau des INFOBEST du Rhin supérieur⁷. On peut également citer pour la Grande région la Task Force Frontalier⁸, le point d'information transfrontalier MOSA (Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne) qui informe citoyens et entreprises sur les questions qui se posent au quotidien à la frontière franco-allemande (Droit du travail, sécurité sociale dans le pays voisin, recherche d'emploi, système éducatif) ainsi que La Maison du Luxembourg située à Thionville. Les services transfrontaliers de la MOSA, basés à Forbach, existent depuis juillet 2015 et ont déjà profité à plus de 2000 utilisateurs. Le projet est porté par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France. Les trois autres intercommunalités du Val de Rosselle (Freyming-Merlebach, Pays Naborien et Warndt), ainsi que le département de la Moselle, participent au financement de la structure.

5. Soutenir l'emploi transfrontalier

La Commission présente les outils et mécanismes de coordination destinés à faciliter l'emploi transfrontalier, tels que le réseau européen des services de l'emploi (EURES), les règles concernant la coordination des systèmes de sécurité sociale, le cadre européen des certifications qui permet de comparer les qualifications en les rendant compréhensibles, le

⁵ https://www.bundestag.de/ausschuesse/weitere_gremien/elysee_vertrag

⁶ Révision du Traité de l'Élysée - Propositions du GECT Eurodistrict PAMINA - Les enjeux réels d'une coopération proactive à destination de la société civile, des acteurs économiques et des acteurs publics. - Pour une bonne compréhension de l'action territoriale – GECT Eurodistrict PAMINA – Patrice HARSTER – Juin 2018 - <https://www.eurodistrict-pamina.eu/UserFiles/File/documents-officiels/fr-revision-traite-elysee-prop-ed-pamina-final.pdf>

⁷ <https://www.infobest.eu/fr/>

⁸ <http://www.granderegion.net/Institutions/Autres-acteurs/Task-Force-Frontaliers>

cadre Europass qui permet aux citoyens de présenter leurs compétences et qualifications, la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions et enfin la carte professionnelle européenne, une procédure numérique à l'échelle de l'UE pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

On peut noter que la Grande région dispose d'instrument performant qui ne sont pas présents sur d'autres espaces transfrontaliers tels que l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE), et la Task Force Frontaliers.

Le GT2 a amplement développé les recommandations sur cette thématique dans son rapport.

6. Promouvoir le multilinguisme frontalier :

La Commission cite la « stratégie France », adoptée par le Land de la Sarre⁹ en 2014 comme un exemple de bonne pratique qui promeut une approche bilingue à tous les niveaux de l'administration ; est soutenue par un programme scolaire rendant le français obligatoire dès la maternelle : en conséquence, plus de la moitié des jardins d'enfants de cette région seront bilingues.

7. Faciliter l'accessibilité transfrontalière :

Les États membres, les régions et les municipalités sont invités à intensifier leurs efforts afin d'offrir aux citoyens des services de transports publics de meilleure qualité et plus intégrés. La Commission met surtout l'accent sur la mobilité ferroviaire.

On peut noter que la Grande région s'est fixée une liste de projets prioritaires au niveau des transports dans la perspective d'un développement métropolitain. On y retrouve, sans surprise, le projet autoroutier « A31 amélioration des liaisons entre Luxembourg et Nancy », et le projet ferroviaire « Eurocaprail sur l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg : Amélioration de la connexion Luxembourg – Bruxelles ».

Dans le rapport récent de la Commission européenne sur les « missing link »¹⁰ on peut noter que deux projets de la Grande région figurent dans la « short liste » des 19 projets prioritaires. Il s'agit de la ligne Charleville-Mézières [FR] – Givet [FR] - Dinant [BE] et de la ligne Trier [DE] - Thionville [FR] – Metz [FR].

Le GT3 a amplement développé les enjeux sur la thématique de la mobilité transfrontalière dans son rapport.

8. Encourager la mise en commun des établissements de soins de santé :

C'est une priorité pour l'UE que d'encourager la coopération entre les États membres pour qu'ils améliorent la complémentarité de leurs services de santé dans les régions frontalières¹¹.

⁹ « Stratégie France », Land de la Sarre, octobre 2016 -

https://www.saarland.de/dokumente/ressort_finanzen/MFE_Frankreich_Strategie_LangDIn4S_UK_Lay2.pdf.

¹⁰ Comprehensive analysis of the existing cross-border rail transport connections and missing links on the internal EU borders – Final Report - Ludger Sippel, Julian Nolte, Simon Maarfield, Dan Wolff, Laure Roux - March 2018 - European Commission B-1049 Brussels - http://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/reports/2018/comprehensive-analysis-of-the-existing-cross-border-rail-transport-connections-and-missing-links-on-the-internal-eu-borders

¹¹ Outre les dispositions mentionnées dans le traité lui-même, on peut citer la directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (2011/24/UE) et le règlement de l'UE sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (883/2004).

L'excellente publication de la Commission européenne en 2017 sur « La coopération transfrontalière dans le domaine de la santé et de l'évolution du rôle de l'Europe en matière médico-sanitaire »¹² précise l'ensemble des enjeux frontaliers et présente 7 expériences en Europe dont l'exemple de la coopération transfrontalière entre les unités de soin en cardiologie des hôpitaux de Forbach (France) et Völklingen (Allemagne) au sein du projet Santransfor de l'Eurodistrict SaarMoselle.

La Commission européenne a également publié des rapports intéressants à ce sujet en 2018, à savoir une étude sur la coopération transfrontalière en matière de santé¹³ (mars 2018) et une étude sur les services de santé transfrontaliers : améliorer l'accès des patients aux informations¹⁴ (juillet 2018).

Enfin, on peut noter le volet transfrontalier de la consultation récente de l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) sur le futur schéma régional de santé de la région Grand Est¹⁵ (chapitre E – encourager la coopération transfrontalière afin de faciliter l'accès aux soins). L'ARS distingue trois espaces de coopération pour les zones frontalières, à savoir la région Champagne – Ardennes – Wallonie, la Grande-Région franco-germano belgo-luxembourgeoise et le Rhin supérieur franco-germano-suisse.

Les travaux de la Task Force Frontaliers peuvent aussi être cités, notamment l'étude concernant « *La coordination des prestations de soins de longue durée dans la Grande Région* » qui comprend des propositions de modification des règlements européens et par conséquent d'amélioration de l'accès aux soins.

Enfin il faut noter l'excellent travail réalisé par l'Observatoire franco-belge de la santé (OFBS)¹⁶ et l'observatoire LUXLORSAN¹⁷ de la Grange Région. Ces points sont également développés dans le rapport du GT4.

9. Tenir compte du cadre juridique et financier pour la coopération transfrontalière :

La Commission cite, en exemple, le groupement européen de coopération territoriale (GECT)¹⁸. Le Comité des Régions, dans une publication de juillet 2018, présente les GECT et leurs bonnes pratiques transfrontalières, dont le GECT Alzette-Belval et le GECT Saar-Moselle.¹⁹

La Commission évoque dès septembre 2017, le futur nouvel instrument qui permettrait, sur une base volontaire et en accord avec les autorités compétentes, que la réglementation d'un État membre s'applique dans l'État membre voisin pour un projet ou une action spécifique d'une durée limitée mis en œuvre dans une région frontalière à l'initiative des pouvoirs publics locaux et/ou régionaux. Il s'agit du projet de règlement relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier (29 mai 2018)²⁰ et qui découle des travaux entrepris par la présidence luxembourgeoise du Conseil en 2015 et notamment par Camille GIRA, secrétaire d'Etat au Développement durable et aux

¹² <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/La-cooperation-transfrontaliere-dans-le-domaine-de-la-sante>

¹³ Study on Cross-Border Cooperation Capitalising on existing initiatives for cooperation in cross-border regions Cross-border.Care - Gesundheit Österreich Forschungs und Planungs GmbH Mars 2018 - European Commission B-1049 Brussel

¹⁴ Étude sur les services de santé transfrontaliers : améliorer l'accès des patients aux informations - Written by the consortium of Ecorys, KU Leuven and GfK Belgium. July – 2018 - European Commission B-1049 Brussel

¹⁵ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-grand-est-2018-2028-2eme-generation>

¹⁶ <http://ofbs.dims.fr>

¹⁷ <http://www.luxlorsan.eu>

¹⁸ Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 (JO L 210 du 31.7.2006, p. 19), modifié par le règlement (UE) n° 1302/2013 du 17 décembre 2013 (JO L 347 du 20.12.2013, p. 303).

¹⁹ <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/EGTC-Good-Practice-Booklet>

²⁰ https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-cross-border-mechanism_fr.pdf

Infrastructures au Luxembourg. Ceux-ci ont conduit à la mise en place d'un groupe de travail informel d'États membres, qui a étudié différentes options pour faciliter la suppression des obstacles frontaliers persistants, en particulier lors de la mise en œuvre de projets (Working group ECBC régulation).

10. Démontrer l'interaction transfrontalière pour éclairer la prise de décision :

La Commission cite en bonne pratique le portail de données de la Grande Région²¹ à Luxembourg et dans ses environs qui recueille des données auprès de cinq instituts nationaux et régionaux de statistiques afin de fournir aux décideurs des éléments attestant les flux transfrontaliers et les tendances territoriales dans une région caractérisée par un niveau élevé d'interactions (dont le nombre de travailleurs frontaliers qui s'élève à 225 000).

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région :

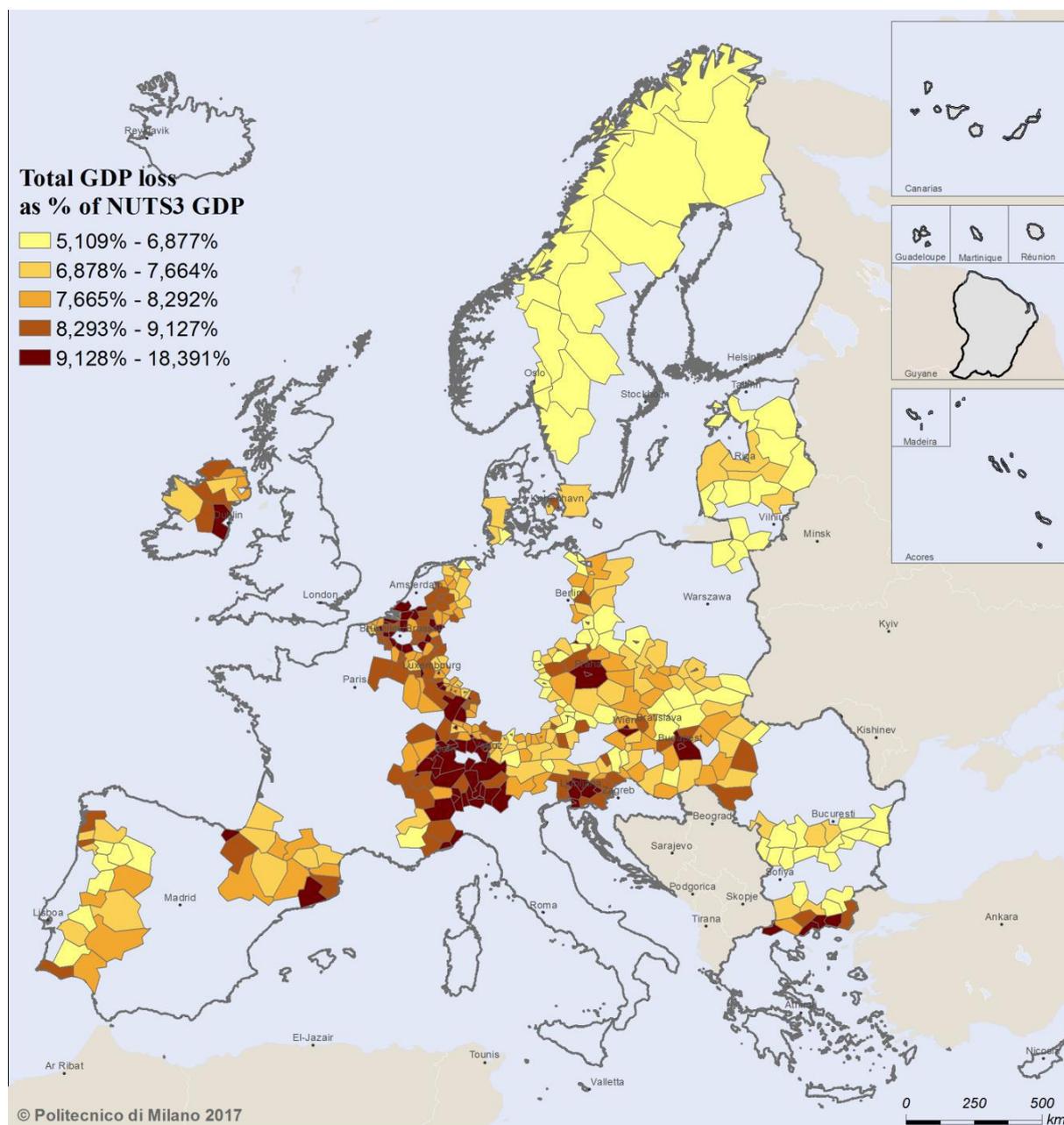
- la mise en place d'une politique dédiée à la réduction des obstacles aux frontières sur la Grande Région permettant d'anticiper les enjeux à venir sur la prochaine période des fonds structurels, et des moyens pour la mise en œuvre ; et de développer la compétitivité grâce à une meilleure mobilité et le dialogue social.
- de solliciter auprès des gouvernements un droit à l'expérimentation, notamment dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle, de l'économie, de l'aménagement du territoire et du développement durable. Ce droit à l'expérimentation permet la mise en place de la politique de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales et de pérenniser une expérience réussie, sans que celle-ci ait vocation à être généralisée au plan national
- un développement et une utilisation plus généralisée de l'outil GECT et notamment un renforcement des Groupements Européens de Coopérations Territoriales existants comme Alzette / Belval (structure franco-luxembourgeoise créée sur la base d'un règlement européen de 2006) et SaarMoselle ;
- un renforcement des structures transfrontalières existantes, en leur accordant plus de moyens, d'autonomie et de compétences notamment le secretariat du sommet de la Grande Région.
- la création d'un fonds de la Grande Région (déjà proposé lors de la mandature précédente pour financer des crèches, des projets éducatifs, l'apprentissage, la culture, la mobilité, le plurilinguisme et le développement durable) pour lever les obstacles et d'étudier l'implication de la Banque Européenne d'Investissement ;

²¹ Grande Région: <http://www.grande-region.lu/portal/>

III. Les effets de la frontière sur la croissance

Comme souligné précédemment, la Commission européenne a mandaté un prestataire extérieur, l'Ecole Polytechnique de Milan, afin d'étudier les conséquences de l'effet frontière sur la croissance des régions périphériques²².

Les résultats suggèrent que les obstacles juridiques et administratifs sont assez importants pour les régions frontalières terrestres ; au total, la perte de PIB pourrait s'élever à environ 458 milliards d'euros. Si les obstacles juridiques et administratifs étaient supprimés, le PIB des régions frontalières pourrait donc augmenter de cette valeur. Cela correspond à environ 3 % du PIB de l'UE, soit 8,7 % du PIB total produit dans les régions frontalières terrestres : la suppression des barrières juridiques et administratives permettrait aux régions frontalières d'être 8,7 % plus riches qu'elles ne le sont actuellement.



²² "Quantification of the effects of legal and administrative border obstacles in land border regions" - ABC Department, Politecnico di Milano - 16 May 2017 - Final Report - European Commission B-1049 Brussels

Figure: Percentage GDP loss in European land border regions at NUT3 level (Quantification of the effects of legal and administrative border obstacles in land border regions - ABC Department, Politecnico di Milano - 16 May 2017 - Final Report)

A un niveau spatial plus détaillé (NUTS3), les résultats au niveau des régions frontalières terrestres montrent que des pertes importantes sont enregistrées dans les zones situées le long des frontières des pays du centre de l'Union européenne (frontières entre Pays-Bas et Belgique, France et Allemagne, France et Suisse, Autriche et Slovaquie), où l'intégration potentielle est pourtant la plus élevée.

En termes d'emplois, la présence de barrières juridiques et administratives dans les régions frontalières terrestres entraîne la perte d'un peu plus de 6 millions d'emplois. Cela représente 3% de l'emploi des pays de l'Union européenne et 8,6% de l'emploi des régions frontalières terrestres.

On peut constater que tous les départements frontaliers de la région Grand Est ont une perte de PIB comprise entre 8 et 18%, et notamment les départements qui sont frontaliers (NUTS3 pour l'étude) avec le Luxembourg et le Land Bade-Wurtemberg.

L'initiative franco-luxembourgeoise pour une zone de co-développement économique comme la proposition récente du Président de la région Grand Est d'étudier plus spécifiquement un partage de la croissance sur les zones frontières de la région prouve que la communication de la Commission européenne et les différents règlements européens vont dans le même sens, à savoir vers une réduction systématique des obstacles aux frontières permettant un développement équilibré des territoires.

« La frontière ne doit pas représenter un frein mais un facteur de croissance et de développement ».

Lors d'un débat récent organisé par la Fondation IDEA, cette question a clairement été posée: « Grande Région ou Grand Luxembourg – les nouvelles frontières de la croissance »²³. L'essor du flux des travailleurs frontaliers pose un problème d'aménagement du territoire lié à la mobilité et aux infrastructures de transport. La piste d'un co-développement a été évoquée, confrontant d'un côté la zone franche et une fiscalité spécifique et de l'autre côté les zones dotées d'un régime juridique spécifique. Des réflexions sont en cours en particulier sur le lieu-dit du « crassier des terres rouges » à cheval entre la France et le Luxembourg autour de Belval.

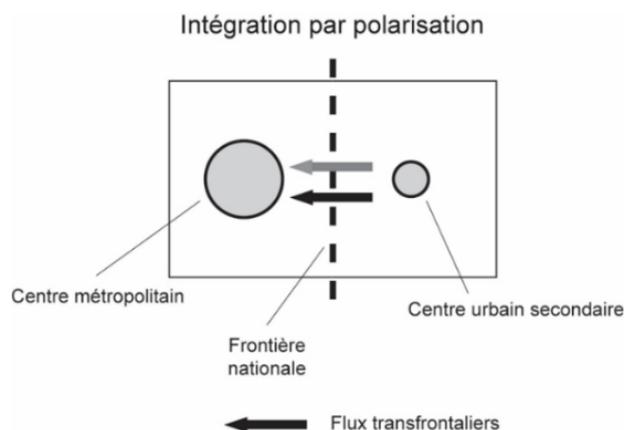
On peut également citer un rapport récent des sept agences d'urbanisme du Grand Est²⁴ qui met l'accent sur trois grands types de fonctionnements transfrontaliers²⁵ prenant en compte les flux (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research - LISER) :

²³ Quatrième « Débat d'IDEA ». Grande Région ou Grand Luxembourg ? Les nouvelles frontières de la croissance – 11 septembre 2018

²⁴ Enjeux et défis transfrontaliers – 7 agences d'urbanisme Grand Est – juillet 2018

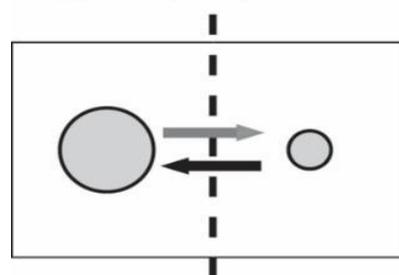
²⁵ La région Grand Est et ses voisins, nouvelles dimensions, nouveaux enjeux ? Actes du séminaire ADEUS du 7 novembre 2016. Présentation de Frédéric DURAND, LISER

L'intégration par polarisation se traduit par l'émergence d'un centre à forte attractivité globale, où converge une large majorité des flux transfrontaliers et internationaux comme à Bâle ou à Luxembourg. Si ce modèle est performant économiquement pour le centre, il est inégalitaire à l'échelle transfrontalière avec un accroissement des déséquilibres internes ;



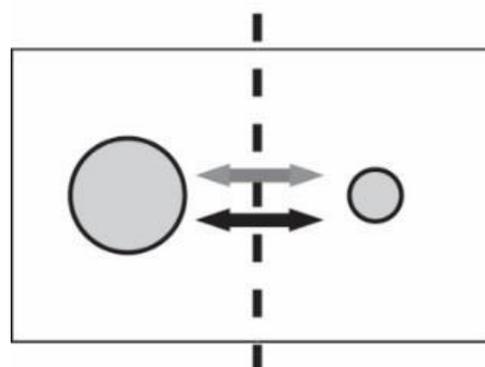
L'intégration par spécialisation se caractérise par des flux multidirectionnels de part et d'autre de la frontière, en raison de différentiels juridiques, des prix et de la disponibilité du foncier, comme entre Malmö et Copenhague, voire à Genève dans certains cas. Les territoires se partagent de manière plus ou moins subtile les fonctions urbaines : résidentielles, économiques, transports ;

Intégration par spécialisation



Dans l'intégration par osmose, les flux transfrontaliers sont bidirectionnels et l'attractivité est partagée entre le centre métropolitain et les territoires voisins qui se positionnent dans son sillage. C'est une logique de complémentarité, comme à Lille-Courtrai-Tournai ou Aachen-Liège-Maastricht. Les différences économiques tendent à se réduire, le développement est plus équilibré dans l'espace et ce modèle tend vers l'intégration des marchés du travail et de l'immobilier.

Intégration par osmose



Malgré leurs divergences, ces types de frontières partagent des enjeux communs : **gagner en masse critique pour mutualiser et attirer des équipements supérieurs, maintenir un niveau de cohésion sociale acceptable, se préoccuper de la durabilité de ces systèmes transfrontaliers.**

❖ **Le cas spécifique de la frontière franco-allemande : la révision du Traité de l'Elysée**

Rapport sur le transfrontalier franco-allemand – Sylvain Wasserman – 21/05/2018
Six propositions pour innover au cœur de l'Europe :

- Enseignement de la langue du voisin : Un jumelage effectif des écoles ferait de l'enseignement de la langue du voisin partie intégrante de la formation initiale. Un système de « locuteurs natifs » pour ces enseignements serait envisagé pour développer des modules d'accès à l'emploi sur la base du « bagage de 400 mots » (niveau A1) qui doit être garanti à tous les jeunes.

- Création d'un Schéma de Développement Transfrontalier opposable, cosigné par les Länder, la Région Grand Est et les échelons nationaux : Ce Schéma identifierait les Projets d'Intérêt Transfrontalier (PIT). Ces Projets pourraient notamment être des projets d'infrastructures de transports, de zones d'activités centrées sur des domaines prioritaires et donc à statut spécifique, de projets universitaires liés aux stratégies d'innovation du territoire.
- Développer le transfrontalier selon 3 volets avec un principe de différenciation territoriale pour les eurodistricts, des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) transfrontaliers de proximité et de nouvelles coopérations transfrontalières pour relever les défis de l'économie de demain : les eurodistricts pourraient résoudre les dissonances entre les deux droits français et allemand. Le nouveau traité de l'Elysée pourrait permettre aux GECT de gérer des compétences exclusives à la place des collectivités adhérentes. La France et l'Allemagne définiraient le cadre d'EPCI transfrontaliers de proximité à compétences exclusives et à fiscalité propre couvrant des territoires ayant une continuité urbaine.
- Lancer une "Commission Franco-Allemande de Stratégie Transfrontalière (comFAST)" dédiée à l'accélération du développement transfrontalier : Cette Commission Franco-Allemande de Stratégie Transfrontalière (comFAST) serait constituée par le préfet transfrontalier qui serait le préfet de la région Grand Est pour cette mission, par un ambassadeur transfrontalier, par trois des neufs députés du groupe interparlementaire franco-allemand avec une organisation miroir du côté allemand.
- Faciliter la convergence et l'équivalence des modèles et des droits français et allemands : pour le flux entrant des transpositions de directives, et surtout pour les plus critiques, généraliser un principe de transposition identique. Pour le droit existant, tenter de rapprocher les législations et forger ainsi une cible de convergence commune.
- Strasbourg pourrait incarner la citoyenneté européenne pour les territoires transfrontaliers : pour que chaque jeune français et allemand de la zone frontalière puisse, au moins une fois dans sa scolarité, pouvoir vivre l'expérience de simulation d'un débat au Parlement européen ou au Conseil de l'Europe avec des homologues de l'autre nationalité

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande région :

- d'Identifier les leviers de développement commun à la lumière des problématiques territoriales propres à chaque territoire (cf. Ardennes/Belgique – Luxembourg/Lorraine l'Alsace avec la Rhénanie-Palatinat,
- de formaliser une vision opérationnelle et transfrontalière de la croissance économique ou des croissances potentielles ;
- de qualifier les écosystèmes de croissance avec la mise en lumière des expérimentations en place et des conditions de réussite propres et partagées ;
- de définir les enjeux majeurs de la coopération transfrontalière sur la base des deux principes fondamentaux énoncés ainsi que les enjeux de transfert de compétence à des entités transfrontalières (GECT), sur la base des propositions à venir relatives à la révision du Traité de l'Elysée pour la frontière franco-allemande, et des opportunités

française prévue par la révision de la Constitution française et de l'introduction d'un droit à la différenciation ;

IV. Les zones de développement à caractéristiques spécifiques

Les zones de développement à caractéristiques spécifiques sont évoquées dans plusieurs rapports, et il existe déjà des initiatives sur la zone frontière franco-belge, franco-luxembourgeoise et franco-allemande. Il n'existe jusqu'à présent pas de définition précise de ces zones, mais les enjeux sont clairement définis autour d'une meilleure attractivité.

Dans le cadre de son rapport sur la révision du Traité de l'Élysée²⁶, le député Sylvain Wasermann propose la création de zones spécifiques :

« Les projets pouvant devenir des zones à statut particulier, obtiendraient ce statut après avis de la Commission Franco-Allemande de Stratégie Transfrontalière (comFAST). La nature de ces spécificités seraient notamment fiscales et résideraient également en des dérogations du préfet transfrontalier pour accélérer les délais administratifs et simplifier les procédures pour conférer une plus grande agilité et une meilleure vitesse d'exécution à ces projets. Ces zones seraient préférentiellement ciblées autour de projets de reconversions de friches industrielles et donc correspondraient à des implantations nouvelles d'activités ».

Etat des lieux des différentes zones et projets de zones dans la Grande région et la région Grand Est :

❖ La zone de l'Euro-airport Bâle Mulhouse

L'aéroport de Bâle-Mulhouse constitue un cas unique en son genre d'aéroport binational. Une convention bilatérale a été signée le 4 juillet 1949 qui crée un établissement public franco-suisse, administré de façon paritaire par les deux pays. Celui-ci est divisé en un secteur douanier français et un secteur douanier suisse. L'aéroport de Bâle-Mulhouse est situé dans une région très prospère et densément peuplée, au carrefour de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. Quelque 126 entreprises sont implantées dans l'enceinte de l'aéroport, dont 75 % dans le secteur douanier suisse. Leur activité génère 6 400 emplois directs sur la plateforme et autant d'emplois indirects. Les deux tiers des rémunérations versées par des entreprises présentes sur le site de l'aéroport le sont à des salariés français.

Si le dynamisme économique et l'attractivité de cet aéroport ne sont plus à démontrer, la question de la fiscalité applicable dans son enceinte était devenue un problème de plus en plus prégnant, au point de retarder certains programmes d'investissement nécessaires à sa modernisation et à son agrandissement. En effet, jusqu'alors, l'établissement public EuroAirport n'a pas payé l'impôt en France, la plupart des entreprises établies dans le secteur douanier suisse ne payaient pas non plus d'impôt sur les sociétés, ni de TVA, ni de cotisation foncière des entreprises (CFE) ou de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

²⁶ Rapport à Monsieur le Premier Ministre Édouard Philippe dans le cadre d'une mission auprès de Madame la Ministre des Affaires Européennes Nathalie Loiseau. - Transfrontalier Franco-Allemand : 6 propositions pour innover au coeur de l'Europe. - Sylvain Waserman, le 7 mai 2018

Un accord a donc été signé le 23 mars 2017 entre les deux pays. Cet accord apporte une solution équilibrée au problème, préservant l'intérêt des parties et la compétitivité de l'aéroport, vital pour la région. Il prévoit les dispositions suivantes :

- les revenus de l'établissement public EuroAirport sont soumis à l'impôt sur les sociétés français, dans les conditions de droit commun. Son produit est en revanche partagé à égalité entre la Suisse et la France, ce qui n'apparaît pas anormal compte tenu de la détention paritaire du capital.
- les entreprises établies dans le secteur douanier suisse paient l'impôt sur les sociétés en France, en application du droit commun.
- en revanche, c'est la TVA suisse qui s'applique dans le secteur douanier suisse, les entreprises du secteur suisse en sont exonérées, mais elles sont à la place soumises à l'impôt sur le capital en Suisse, dans le canton de Bâle-Ville.
- Les entreprises suisses sont exonérées des impôts locaux. La perte de recettes potentielles pour les collectivités locales concernées – la région, le département et les communes de Saint-Louis, Blotzheim et Héisingue – est compensée par un versement de 3,2 millions d'euros par an, prélevé sur l'impôt sur les sociétés payé par l'aéroport lui-même, avant partage de son produit entre la France et la Suisse. Ce montant correspond à ce qu'elles touchaient avant.

Cet accord est un exemple de pragmatisme. Si la France n'y gagne pas autant qu'avec une stricte application de son droit interne, elle y gagne beaucoup par rapport à la situation antérieure, et c'est là l'essentiel. Cet accord permet d'assujettir les entreprises concernées à l'impôt sur les sociétés, tout en préservant l'intérêt de chacune des parties et la compétitivité du site, dont l'importance économique est vitale pour toute la région. Fondamentalement, même si l'aéroport est situé en territoire français pour des raisons physiques, il s'agit d'un aéroport en grande partie construit pour la Suisse, financé à parité par les deux pays, et sur lesquels les deux pays disposent de prérogatives souveraines. Il n'est donc pas anormal que cette spécificité, unique en son genre, se traduise par des adaptations de la fiscalité.

❖ **La zone d'Alzette-Belval**

Au sein de la Grande Région, un projet de grande envergure, nouveau pôle majeur d'emploi, d'habitat et d'activités (économie, enseignement supérieur, culture, loisirs), se développe dans le secteur géographique d'Esch sur Alzette (Luxembourg) et d'Audun-Le-Tiche (France), à la frontière franco-luxembourgeoise.

Initié par l'Etat luxembourgeois face au déclin du secteur minier et sidérurgique dans la région, l'entreprise de reconversion d'une friche sidérurgique à "Belval-Ouest", au Sud du Luxembourg est à l'origine de l'éco cité "Alzette-Belval". Impliquant une partie du territoire français, le projet a de nombreuses implications transfrontalières, notamment sur la production de logement et les transports publics transfrontaliers français et luxembourgeois et l'emploi (le projet prévoit la création d'environ 20 000 emplois).

Afin de redynamiser le Nord de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle et de rééquilibrer le projet entre la France et le Luxembourg, le 8 mars 2013, la création du GECT "Alzette-Belval" dote les collectivités françaises et luxembourgeoises d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière nécessaire pour mener à bien le projet.

Le GECT est un outil juridique européen destiné à faciliter la coopération transfrontalière. L'assemblée est composée par les Etats français et luxembourgeois, qui y sont représentés à parité aux côtés des autorités locales. Une présidence tournante assure le fonctionnement par alternance de cet organe décisionnel.

Le GECT Alzette Belval peut être perçu de manière ambiguë en France comme un danger et une opportunité, dans la mesure où il accentue d'un côté la dépendance de cette partie du bassin lorrain du Luxembourg, mais qu'il offre de l'autre côté une possibilité négociée de rattrapage. En effet, le territoire d'Alzette Belval réunit plus de 26 000 emplois et dénombre une population active de plus de 36 000 personnes. L'emploi est principalement localisé sur les communes luxembourgeoises qui concentrent 86 % de l'offre. De plus, les flux entre la France et le Luxembourg peuvent produire de la ségrégation sociale du côté français, les communes à revenu fiscal faible ont, faute d'emploi local, des problèmes majeurs pour financer les services dont les résidents, frontaliers compris, ont besoin.

❖ **La zone de Givet Dinant**

Au nord de la France, Givet occupe une situation géographique et économique intéressante. La ville contient un parc d'activités communautaires qui a pour vocation d'accueillir les entreprises industrielles ou artisanales. La situation géographique de ce parc lui permet de combiner le transport fluvial à grand gabarit via le port de Givet, et le fret SNCF avec le transport routier et autoroutier. La communauté de commune a construit un Hôtel d'Entreprises, sur ce parc, pour répondre de façon rapide aux activités de petite industrie et de services.

De plus, depuis le 1 janvier 2007, les entreprises situées sur le territoire d'une commune du Bassin d'Emploi à Redynamiser (BER) de la Vallée de la Meuse comme Givet peuvent bénéficier du dispositif d'exonérations fiscales et sociales. Il s'applique à tout contribuable exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale, ainsi qu'aux sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés exerçant une activité non commerciale.

Mais il existe encore des obstacles à une véritable coopération transfrontalière entre Givet et la Belgique. Dans les Ardennes, l'absence de mobilité des travailleurs semble constituer l'un des premiers freins au développement de l'emploi transfrontalier. Par exemple, les principaux pôles d'emploi côté belge sont relativement éloignés de la frontière. Le faible niveau de qualification des travailleurs, notamment dans les Ardennes, constitue également un frein à la mobilité transfrontalière. Côté français, on trouve des profils d'ouvriers ou d'employés relevant du secteur industriel ou agricole à la recherche d'un emploi, tandis que côté belge, les emplois recherchés sont un peu plus qualifiés (administration, services aux entreprises...). Enfin, il n'existe pas d'EURES transfrontalier ou de structure transfrontalière dédiée à la coopération transfrontalière en matière d'emploi.

❖ **L'exemple de la zone portuaire de Strasbourg et Kehl**

Les ports de Strasbourg et de Kehl représentent respectivement 1060 ha et 320 h respectivement d'activités industrielles, dotées de structures d'exigence logistique. Il s'agit d'une infrastructure des plus modernes au service de tous les modes de transport de la bande rhénane, et d'un carrefour qui dessert la France et l'Europe du Sud. Environ 600 sociétés, impliquées dans l'aciérie et la fonderie, la papeterie industrielle et la construction mécanique, toutes de renommée internationale et complétées de nombreuses installations artisanales et de prestataires de services logistiques, représentent un bassin de 13 300 emplois qualifiés distingués par un potentiel élevé de création de valeur.

Les bassins portuaires transbordent côté eau douze millions de tonnes de marchandises par an. La liaison avec Amsterdam, Rotterdam et Anvers confère à ces ports une envergure de port maritime.

Les zones portuaires de Strasbourg et de Kehl connaissent l'impact de la crise mais également un développement important et une forte évolution de leurs activités. Une action de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) menée au niveau de ces zones est appelée des vœux des acteurs des ports, afin de bénéficier d'une meilleure vision sur le vivier de compétences et sur les métiers dans ces zones.

Globalement, l'ensemble des filières présentes sur le port sont touchées à des degrés divers par une évolution qualitative de leur savoir-faire et de leur production (technification, verdissement, sécurité, qualité...) mais également par un vieillissement structurel de leur main-d'œuvre. Ainsi, le niveau de qualification exigé à l'embauche a tendance à s'élever, tandis que celui des employés progresse moins. Ce phénomène appelle d'importants efforts de formation à l'attention des travailleurs actuels de la zone.

La filière logistique est une des filières qui devrait poursuivre l'évolution la plus significative parmi les filières présentes dans la zone portuaire. Véritable plateforme des activités industrielles et des activités de commerce et distribution, elle bénéficie particulièrement des actions menées en faveur de l'inter modalité des infrastructures dans la zone portuaire. Elle exige, cependant, le développement de nouvelles compétences et la consolidation de nouveaux métiers.

❖ **La zone de Fessenheim**

Avec la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, le gouvernement français et les élus ont la volonté avec les partenaires sociaux, de créer une « **zone économique spéciale** » pour développer des énergies nouvelles et autres activités d'avenir

L'énergie est depuis longtemps un secteur d'activité clé de la région Grand Est et veut s'inscrire dans la transition énergétique. La proximité géographique avec l'Allemagne et la Suisse notamment, mais également avec la Belgique et le Luxembourg, pays qui partagent les mêmes problématiques, place le projet dans un contexte européen.

Il s'agit ici de créer un Hub innovation autour de Fessenheim. Il concentrera les travaux de 100 à 150 chercheurs de haut niveau sur la mise au point des technologies de démantèlement des centrales nucléaires et le développement d'industries bas-carbonées.

Tout d'abord, face aux besoins immédiats du territoire, la Région Grand Est va procéder à l'analyse spécifique et approfondie des besoins locaux en compétences. L'accompagnement global des compétences sur le territoire s'appuiera sur l'appareil de formation initiale et continue. Elle proposera des formations professionnelles adaptées aux emplois proposés, de la remise à niveau jusqu'à la qualification et notamment une offre de formation à Fessenheim même, afin de permettre aux salariés en reconversion de s'orienter vers de nouveaux emplois.

Il s'agit ici de créer au travers de « zones économiques spéciales », de centres d'innovation autour des industries manufacturières, un espace franco-allemand de coopération centré sur les problématiques de décarbonisation.

❖ **Le projet d'une zone de co-développement à la frontière franco-luxembourgeoise :**

La visite d'Etat des 18-21 mars 2018, très protocolaire a également permis des échanges sur les dossiers européens et transfrontaliers.

Un séminaire de travail exceptionnel placé sous la présidence conjointe des Premiers Ministres, M. Edouard Philippe et M. Xavier Bettel s'est tenu à l'Hôtel Matignon le mardi 20 mars 2018, en présence de nombreux ministres français et luxembourgeois. Il était dédié aux

grands dossiers transfrontaliers entre la France et le Luxembourg afin de tracer de nouvelles perspectives communes de développement.

Quatre points ont été abordés :

- La question de la mobilité des travailleurs frontaliers (100.000 Nord Lorrain/230.000 de la GR) : Les deux parties ont signé un protocole d'accord relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers incluant le ferroviaire en prévoyant une augmentation de capacité sur le sillon lorrain par le biais d'un cofinancement franco-luxembourgeois.
- L'amélioration de la coopération policière
- L'insertion professionnelle des jeunes : la France et le Luxembourg sont convenus de renforcer leur coopération actuelle en matière d'apprentissage et d'enseignement supérieur de type court (CAP/DAP et BTS). De plus, les deux pays s'engagent à mener des discussions pour élargir cette coopération aux licences professionnelles françaises
- Les deux parties ont souligné leur volonté de coopérer étroitement dans le contexte des événements liés à la capitale européenne de la culture Esch-sur-Alzette en 2022.

Considérant l'objectif partagé de créer les meilleures conditions de vie et de travail pour les citoyens des deux côtés de la frontière, les parties se sont engagées à poursuivre leurs efforts dans le cadre des réunions régulières de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, principal levier de coordination des politiques à cet égard.

Par ailleurs, le ministre de la Cohésion des territoires, dans un courrier adressé au Préfet de la région Grand Est, demande la constitution et l'animation d'une mission de préfiguration pour définir en lien avec les autorités luxembourgeoises un projet de co-développement du territoire qui aborderait toutes les possibilités pour répartir l'activité et l'emploi sur la zone transfrontalière et de manière à laisser déborder le dynamisme de l'économie luxembourgeoise sur le Nord Lorrain. Le courrier cite les travaux en cours du SRADDET et la nécessité de proposer également des modalités de gouvernance adaptées (pôle métropolitain, eurodistrict...). Le ministre propose de s'appuyer sur les structures existantes comme le Pôle métropolitain du Nord Lorrain, l'OIN Alzette-Belval et le GECT d'Alzette-Belval. Un courrier identique a été adressé au Président de la Région Grand Est.

Pour le Préfet de Région missionné par le Ministre de la Cohésion des territoires²⁷, il s'agit de créer un appel d'air vis-à-vis de la main d'œuvre frontalière. Le dynamisme de l'économie du Luxembourg a transformé le Nord lorrain en une zone principalement résidentielle à son service et suscité des besoins croissants d'infrastructures sur le territoire français, dont la réalisation restera principalement à la charge de l'État français. Comme les autorités luxembourgeoises l'ont laissé entendre, la visite du Grand-Duc en France pourrait donner l'occasion d'ouvrir un dialogue sur l'implantation côté français d'entreprises luxembourgeoises (ou tierces attirées par le Luxembourg). Pour autant que la France puisse mettre en œuvre des paramètres aussi attractifs, une localisation partielle de l'activité côté français rendrait l'ensemble plus résilient, réduirait la facture de transports, les nuisances environnementales associées et la dépendance du Nord lorrain vis-à-vis de décisions prises outre-frontière, augmenterait les revenus du budget français et favoriserait un mélange des tissus économiques propice à l'innovation et favorable à l'export. L'implantation régulière d'entreprises luxembourgeoises côté français pourrait aussi justifier un investissement luxembourgeois dans les infrastructures françaises sur longue période. Plutôt que de prendre en charge une part croissante des fonctions et coûts en support de l'économie

²⁷ Cf courrier du 13 avril 2018

luxembourgeoise, il pourrait donc être intéressant pour la France de lever les barrières au débordement de la création de valeur vers le territoire français.²⁸

Il s'agit de mieux répartir l'activité et l'emploi sur une zone à cheval sur la frontière. Cette évolution pourra passer par l'établissement **de zones à statut spécifique**, *« qui permettraient à des entreprises et à leurs personnels de s'installer sur le territoire français en appliquant dans le périmètre de ces zones des conditions sociales et fiscales ad hoc, s'apparentant à celles du pays voisin et aussi attractives »*, ainsi que l'a proposé la mission parlementaire Blanc – Keller – Sanchez Schmid sur la politique transfrontalière de 2010. Ces zones permettraient à la France de renforcer sa « souveraineté fiscale » sur le Nord lorrain, dont l'effectivité est liée à la présence de bases fiscales. La situation difficile des communes du Nord lorrain résulte en effet de leur dépendance trop forte vis-à-vis des bases foncières, qui les oblige à pratiquer des taux très élevés de taxes foncières pour assurer les services urbains réclamés par les travailleurs frontaliers²⁹.

Les groupements européens de coopération territoriale (GECT) - comme celui d'Alzette – Belval, structure franco-luxembourgeoise créée sur la base d'un règlement européen de 2006 – offriraient une base légitime pour le déploiement de zones à statut spécifique (notamment au regard du droit européen, sachant que le régime devra entrer dans le cadre prévu pour les aides d'Etat). L'accord bilatéral offre plus de souplesse pour le déploiement d'un dispositif innovant et pourra être conjugué avec les partenaires luxembourgeois, de manière à ce que les avantages concédés sur le territoire français à des entreprises luxembourgeoises (ou tierces) soient bien mis en regard de l'effort de cofinancement d'infrastructures réalisé par le Luxembourg sur le territoire français.

Pour les entreprises, l'accord offrirait une double garantie de stabilité juridique, comme l'Euro a apporté une qualité de signature supérieure pour les Trésors nationaux. L'accord international permettrait à la France et au Luxembourg de partager un même capital, susceptible d'attirer les entreprises aussi bien d'un côté que de l'autre. C'est la solution envisagée entre la France et l'Allemagne, pour rééquilibrer les implantations d'activités après la fermeture de Fessenheim³⁰.

❖ **La problématique de l'asymétrie des règles juridiques et administratives**

Au regard de tous ces projets, le GT1 s'est penché à plusieurs reprises sur cette question de zones de développement à caractéristiques spécifiques. Il ne s'agit pas de zones franches mais de zones à statut particulier à définir. Elles sont situées en proximité de frontière et sont confrontées à des asymétries en termes de droit du travail, droit social et droit fiscal. Elles posent aussi la problématique du détachement des salariés.

A titre d'exemple, la CCI Alsace Eurométropole a réalisé une enquête en termes d'asymétries auprès des entreprises française et allemandes de part et d'autre du Rhin³¹. Ces zones posent aussi la problématique du détachement des salariés. Le GT2 s'est penché sur cette problématique en émettant plusieurs recommandations.

²⁸ Note préparatoire au séminaire du mois de juin 2018 à Thionville – Philippe Voiry – Conseiller auprès du Préfet de région pour les questions transfrontalières

²⁹ ibid

³⁰ ibid

³¹ Ces asymétries qu'il conviendra de surmonter – Point Echo Alsace – mars/avril 2018

Quelle que soit la zone et son implantation, elle doit offrir une attractivité supérieure aux zones existantes. Trois éléments doivent être pris en considération :

- Meilleure attractivité pour le gestionnaire de la zone
- Meilleure attractivité pour les employeurs
- Meilleure attractivité pour les salariés

Il apparaît que cette règle de trois est difficile à maîtriser et les membres du GT1 ont rappelé à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas de négliger les risques en termes de conditions de travail, de rémunération, d'assurance et cotisations sociales, de dialogue social qui en découlent. Il ne s'agit en aucun cas de créer du dumping social dans ces zones. Il s'agit de tenir compte des acquis sociaux existants, voire de tendre, si on tient compte de l'élément d'attractivité pour les salariés, vers un nivellement vers le haut.

Cette remarque concerne également le droit fiscal. Une meilleure attractivité en terme fiscal pour les entreprises ne veut pas dire une course à la concurrence fiscale qui se répercutera forcément de manière négative sur les budgets des régions et donc sur les conditions de vie et de travail des citoyens.

Le sujet est complexe. Il doit tenir compte de la notion de croissance partagée, de développement territorial équilibré et peut-être d'une certaine façon d'une mixité des droits.

Le GT1 s'est également penché sur l'attractivité des infrastructures tels que le supercalculateur au Luxembourg (High Performance Computing (HPC), ou encore le centre de compétence Center for IT-Security, Privacy and Accountability (CISPA) à Saarbrücken. Ces infrastructures vont attirer des entreprises spécialisées qui auront besoin de main d'œuvre qualifiée.

L'enjeu pour la Grande région est de former des gens compétents sur le numérique, et pour cela créer une formation/filière/école/institut transfrontalier spécifique, à l'exemple de l'ISFATES créé dans le cadre du Traité de l'Elysée et rattachée à l'Université franco-allemande de Metz-Saarbrücken.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région :

- de tenir compte des risques encourus en termes de conditions de travail, de rémunération, du code du travail à appliquer, d'assurance et cotisations sociales, des normes de sécurité, des accords de branche, de droit à la consommation, de dialogue social ... avec la création de zones d'activités à caractéristiques spécifiques ; de ne pas générer de dumping social et de prévoir un nivellement vers le haut pour les salariés.
- de réaliser, à cet effet, une étude comparative détaillée des droits du travail, des droits sociaux et des droits fiscaux sur les différentes zones frontières concernées entre F/L/B/D, et qui tienne compte des questions d'aménagement du territoire et des implications des citoyens ;
- sur cette base, d'expérimenter la mixité des droits en proximité aux frontières pour déterminer l'attractivité des territoires concernés ;
- de prendre des initiatives significatives et expérimenter de nouvelles formes de coopérations transfrontalières pour limiter les risques liés à la polarisation et enclencher un codéveloppement gagnant-gagnant dans la durée. La création d'une zone de co-développement pourrait s'effectuer dans un premier temps à travers des projets pilotes concrets avec l'installation de centres de télétravail, voire de nouvelles infrastructures

publiques partagées (centres de recherche publics, démonstrateurs technologiques, logements, université, cité des métiers...)

- d'instaurer des Zones de co-développement ou d'activité transfrontalières multiformes à part entière, (à l'instar des programmes INTERREG ou par les GECT) impliquant le réagencement des règles dans le domaine du droit du travail, du dialogue social, de la fiscalité ... et d'édicter dans ces zones des règles spécifiques résultant d'un compromis entre les Etats membres concernés, voire même d'importer sur un territoire limitrophe national donné les règles de droit de l'autre Etat Membre. A titre d'exemple, il serait concevable qu'afin de pallier à un manque de terrains disponibles, certaines règles du voisin en matières fiscales ou de droit du travail soient appliquées, sous certaines conditions et le cas échéant durant une période définie, dans certaines régions frontalières, situées sur le territoire des pays limitrophes. Les pays concernés y gagneraient un désengorgement de leur territoire et un adjuvant au développement international de ses entreprises, les autres Etats Membres concernés bénéficiant pour leur part d'activités nouvelles-avec à la clef des gains socioéconomiques concertés avec les partenaires sociaux, et fiscaux. Ce type d'opération serait à même de créer de nouveaux territoires attractifs, cumulant les avantages comparatifs de deux Etats membres et d'atténuer la polarisation dont souffrent parfois les zones frontalières.
- de faire un saut qualitatif et quantitatif dans le domaine de la mobilité en s'appuyant sur l'initiative du conseil parlementaire interrégional qui mettait le 9 mai 2014 en évidence des « besoins d'une mobilité transfrontalière intelligente et durable ».
- de tenir compte au niveau de l'attractivité de territoire pour la Grande Région des compétences des supercalculateurs en créant une infrastructure transfrontalière offrant des capacités requises dans le domaine du calcul haute performance (supercalculateur au Luxembourg (High Performance Computing (HPC), et le compétence Center for IT-Security, Privacy and Accountability (CISPA) à Saarbrücken
- d'initier la création d'un Institut supérieur transfrontalier F/L/D pour le numérique afin de mutualiser les moyens de la Grande Région et d'avoir une dimension mondiale.

V. Prise en compte des flux et/ou des échelles territoriales

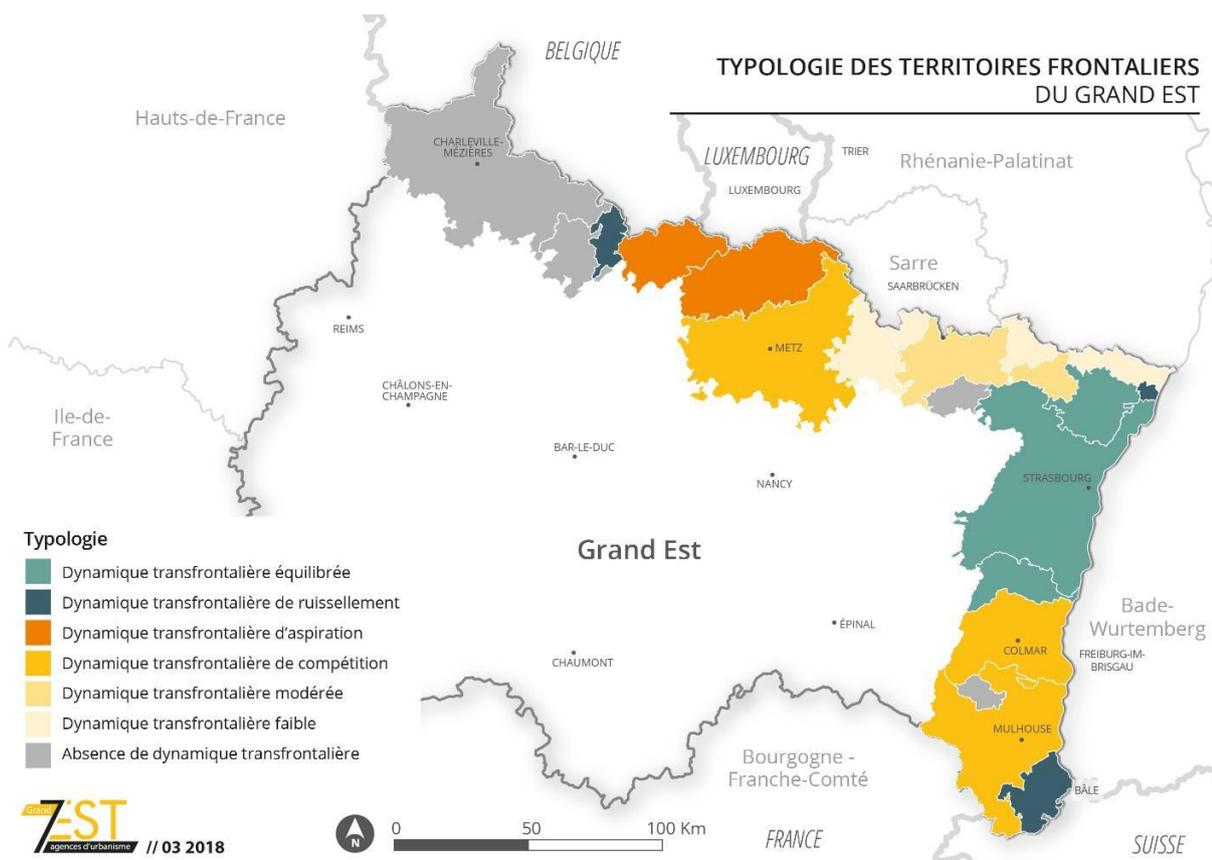
❖ Des typologies territoriales frontalières différenciées, pour des politiques à différencier ?

Sur la base de la typologie réalisée par les sept agences d'urbanisme du Grand Est³², six types de territoires frontaliers de proximité peuvent être identifiés dans la région Grand Est, traduisant autant de dynamiques transfrontalières. La méthodologie utilisée s'appuie sur plusieurs critères (population, flux frontaliers, situation socio-économique, chômage etc.).

³² <http://www.adeus.org/productions/volet-transfrontalier-du-sraddet>

Cette étude récente est intéressante à plus d'un titre. D'une part, elle couvre toutes les frontières de la Grande Région et d'autre part, elle pose la problématique des politiques de développement à mener aux frontières.

L'étude définit ainsi 7 typologies différentes, qui font référence à chaque fois à une échelle territoriale de proximité. Il s'agit des typologies suivantes :



Sources : Agences d'urbanisme du Grand Est – page 23 du rapport

Typologie 1: dynamique transfrontalière modérée et équilibrée

De part et d'autre de la frontière, on observe un dynamisme démographique et économique. La faiblesse des flux frontaliers (moins de 15% des actifs occupés), témoigne d'un fonctionnement équilibré entre les deux versants. Cette typologie concerne les systèmes urbains de la métropole strasbourgeoise (Haguenau, Strasbourg, Sélestat), dont l'influence reste limitée en Allemagne (secteur de Kehl), tout comme l'influence allemande sur le versant français.

Systèmes urbains concernés : Haguenau, Strasbourg, Sélestat (1013600 habitants).

Typologie 2: dynamique transfrontalière de «ruissellement»

La croissance démographique et économique chez le voisin, associée à un taux de frontaliers élevé (>30% des actifs occupés) se diffuse sur le versant français, entraînant également une croissance démographique et économique. Si cette typologie concerne avant tout des territoires inscrits dans une certaine proximité (Seltz avec Karlsruhe ou Saint-Louis avec Bâle), elle concerne également des territoires parfois éloignés de Luxembourg. Les effets de l'intense développement de la capitale luxembourgeoise (cf. partie...) sont donc perceptibles jusqu'à Montmédy, dans le Nord meusien, pourtant distant de 80km.

Systèmes urbains concernés : Montmédy, Seltz, Saint-Louis (103200 habitants).

Typologie 3: dynamique transfrontalière d'«aspiration»

Cette typologie est spécifique au Nord lorrain, dont la proximité immédiate avec le Luxembourg génère une attraction très forte et donc des taux de frontaliers élevés (>30%), une grande partie de ces territoires faisant désormais partie de l'aire urbaine fonctionnelle de Luxembourg (cf. partie 2, focus « armature »). La métropolisation de Luxembourg est telle (développement de l'immobilier de bureau, projet de nouvel hôpital, plateforme logistique de Bettembourg) qu'elle limite fortement le développement économique de ces territoires et les place en situation de quasi-dépendance : alors que ces territoires connaissent un dynamisme démographique indéniable (croissance de la population et des actifs), leur emploi est en baisse. Il est par ailleurs curieux de constater que l'arrondissement d'Arlon connaît exactement la même dynamique que le Nord-lorrain : de tous les territoires des pays voisins, il est le seul à connaître un recul de l'emploi.

Systèmes urbains concernés : Longwy, Thionville (404700 habitants).

Typologie 4: dynamique transfrontalière de «compétition»

Cette typologie concerne des systèmes urbains centrés sur des métropoles d'envergure régionale (Metz, Colmar, Mulhouse), dotées d'une dynamique propre et peu marquées par le travail frontalier, compte tenu d'un relatif éloignement des pôles d'emploi des pays limitrophes (Luxembourg, Bâle, Fribourg-en-Brisgau). Malgré une dynamique propre, ces systèmes urbains sont fragilisés par un recul de l'emploi, complété parfois par une baisse des 15-64 ans (Metz, Mulhouse). Même si les flux frontaliers sont faibles, ces territoires peuvent subir la concurrence d'autres métropoles sur la main-d'œuvre qualifiée (industrie pharmaceutique bâloise, place financière luxembourgeoise).

Systèmes urbains concernés : Metz, Mulhouse, Colmar (1 057900 habitants).

Typologie 5: dynamique transfrontalière modérée

Ce cas de figure se retrouve sur la frontière franco-allemande et concerne les systèmes urbains de Sarreguemines et Reichshoffen. Ces systèmes urbains connaissent une croissance modérée de la population, mais une baisse des 15-64 ans et semblent tirer assez

peu profit de la croissance de l'emploi sur le versant allemand, au vu des flux frontaliers qui restent modestes.

Systèmes urbains concernés: Sarreguemines, Reichshoffen (125 600 habitants).

Typologie 6: dynamique transfrontalière faible

Cette catégorie regroupe des systèmes urbains proches de la frontière avec la Sarre et la Rhénanie-Palatinat (Saint-Avold, Bitch, Wissembourg). Elle rassemble des territoires qui connaissent à la fois une baisse démographique, une baisse des actifs et une baisse de l'emploi, quand les territoires allemands limitrophes enregistrent tous a minima une croissance de l'emploi, mais qui ne génère pas de dynamique résidentielle, malgré des flux parfois importants (Wissembourg). Le système urbain de Forbach, partie intégrante de l'agglomération transfrontalière de Sarrebruck peut également être rattaché à cette typologie, au vu de la très faible croissance de l'emploi qui peut y être observée (+0,08% par an, soit +164 emplois en 10 ans);

Systèmes urbains concernés : Saint-Avold, Forbach, Bitch, Wissembourg (238 600 habitants).

Typologie 7: Absence de dynamique transfrontalière

Cette dernière catégorie rassemble des systèmes urbains marqués par une décroissance démographique et économique, avec un accès limité au marché du travail du pays voisin (moins de 5% de frontaliers), soit par l'absence de pôle urbain important à proximité (Charleville-Mézières), soit parce que les territoires concernés sont relativement éloignés de la frontière (Guebwiller). Le système urbain de Stenay, malgré une croissance de l'emploi, peut néanmoins être rattaché à cette typologie, vu la fragilité de cette croissance (+0,07% par an, soit +22 emplois en 10 ans).

Systèmes urbains concernés : Charleville-Mézières, Sarre-Union, Guebwiller (270 200 habitants).

- ❖ **Au regard des gouvernances de coopération transfrontalières existantes et de leur échelle territoriale, on peut se poser la question de la pertinence à ne raisonner qu'en termes de flux.**

La carte ci-après, présente les structures de coopération de la Région Grand Est qui comprend notamment des coopérations institutionnelles de la Grande Région et du Rhin supérieur.

Au regard de l'étude des 7 agences d'urbanismes et de la réalité des gouvernances existantes, on peut remarquer que les cartes de coopération ne se superposent pas.



Carte des gouvernances de coopération - Mission opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Lors des débats du GT1 en termes de développement économique cette question était sous-jacente mais n'a pas été approfondie. Les travaux menés actuellement dans le cadre du projet INTERREG Grande Région « SDTGR » doit permettre d'aboutir à un Schéma de Développement Territorial partagé par l'ensemble des acteurs de la Grande Région afin de stimuler l'innovation au sein de la Grande Région à travers notamment l'identification des enjeux et des opportunités qui découlent des dynamiques de développement socio-économiques en cours et de la définition d'une stratégie intégrée polycentrique et transfrontalière qui doit accroître l'attractivité et la compétitivité de la Grande Région.³³ Les réflexions menées concernent notamment la mobilité, développement économique, l'environnement et le tourisme. Une approche des échelles territoriales n'est pas envisagée.

Les six universités membres de l'Université de la Grande Région – UniGR ont créé un «centre européen en études sur les frontières »³⁴ jouissant d'une visibilité internationale. Ce domaine scientifique pluridisciplinaire, désigné par la terminologie anglophone « Border Studies », réunit notamment les sciences humaines et sociales, l'économie, la géographie, sur le thème de la frontière, sa signification, ses implications, les défis sociétaux qu'elle génère. Unique en son genre, ce centre scientifique participera à asseoir la Grande Région comme un espace de recherche d'excellence. Ce centre pourra peut-être se pencher sur la pertinence de la prise en compte des flux et/ou de l'échelle territoriale.

❖ **Le télétravail pour régler les flux**

Le télétravail qui est souvent avancé comme une solution à étudier, pour régler les flux de frontaliers, pose tout de même des problèmes au niveau des législations différentes et des quotas pour l'instant pas adaptés à une situation transfrontalière. Le GT3 s'est également penché sur cette problématique en recommandant au Sommet de la Grande Région de faire une analyse détaillée des conditions-cadre et des potentiels du télétravail, puis de les adapter pour envisager l'option d'un projet pilote. Un statut européen du télétravail permettrait peut-être d'avancer la mise en place de cet outil en Grande Région.

S'agissant d'un élément qui fait partie de ce qu'on appelle plus globalement le travail à temps flexible, le télétravail doit aussi être étudié d'un point de vue de l'emploi et de la formation.

³³ <https://amenagement-territoire.public.lu/fr/grande-region-affaires-transfrontalieres/SDT-GR.html>

³⁴ <http://www.uni-gr.eu/fr/node/2444>

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande région :

- d'étudier la faisabilité de l'adoption d'une directive européenne sur le télétravail, permettant d'avoir une définition claire et partagée du télétravail ; de saisir à cet effet les parlementaires européens, le Comité des Régions, le Comité économique et social européen, .et les partenaires sociaux européens « businessEurope et CES) . il s'agirait d'actualiser l'accord existant entre les partenaires sociaux au niveau européens, déjà entériné en droit national, pour prendre en compte les évolutions et servir d'inspiration pour une harmonisation des législations des Etats au sein de la GR

VI. Les pôles métropolitains

Créés par la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales en France, les pôles métropolitains sont des établissements publics constitués de manière volontaire par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (article L5731-1 Code Général des Collectivités Territoriales).

Le pôle métropolitain est un outil souple permettant des coopérations à géométrie variable entre des intercommunalités associées au sein d'un bassin de vie ou d'un réseau de villes sans continuité territoriale, pour partager des enjeux et des actions communes. Les pôles métropolitains, en tant qu'outils d'inter-territorialité horizontaux, favorisent des actions communes. Il est compétent « *en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique et industriel, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace et de développement des infrastructures et des services de transports* ».

❖ Le pôle métropolitain Frontalier du Nord Lorrain

Il résulte d'une étude menée en 2016-2017 par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) à la demande des Gouvernements Valls puis Cazeneuve, soucieux de relancer le développement du Nord lorrain et de le doter d'une gouvernance ad hoc.

En effet, la réalité vécue sur ce secteur du Nord lorrain est celle d'un très fort impact du travail transfrontalier (55 000 actifs du territoire – soit 35 % en moyenne, plus de 50 % sur le bassin de Longwy - franchissent chaque jour les frontières, principalement celle du Luxembourg qui attire quotidiennement près de 100.000 navetteurs français – 38 000 d'entre eux proviennent du bassin de Thionville).

Les principales préconisations du CGET sont les suivantes :

- au regard des enjeux de cohésion territoriale et sociale face au Luxembourg, nécessité d'en finir avec une gouvernance morcelée entre les acteurs du territoire et de

mutualiser l'ingénierie pour mettre en cohérence les stratégies locales de développement transfrontalier;

- procéder à cet effet à la constitution d'un Pôle Métropolitain Frontalier (regroupant 9 intercommunalités : Coeur du Pays Haut, Communauté d'Agglomération de Longwy, Terre Lorraine du Longuyonnais, Pays Haut Val d'Alzette, Portes de France Thionville, Val de Fensch, Cattenom et environs, Arc Mosellan, Bouzonvillois Trois Frontières, représentant près de 360 000 habitants) de Longuyon à Bouzonville qui, à l'instar du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, proposerait des fonctions et services qu'une intercommunalité ne peut pas assurer seule, dans les domaines suivants : mobilité et transports, éducation et formation, développement économique, commerce, tourisme, santé et culture, etc.

Dans la continuité du Séminaire Intergouvernemental Franco-Luxembourgeois qui s'est déroulé le 20 mars 2018, le Ministre Mezard a confié au Préfet de Région une mission relative au co-développement avec le Luxembourg du territoire transfrontalier Nord lorrain en y associant la Région. Il s'agit concrètement de construire avec les autorités luxembourgeoises une stratégie de co-développement fondée sur une démarche d'aménagement du territoire conjointe ciblée sur les domaines prioritaires suivants : mobilité et localisation de l'activité économique au travers d'un régime fiscal-social dérogatoire³⁵.

Il s'agit de :

- sortir de la logique d'un énième plan spécifique pour le Nord lorrain en visant un accord interétatique avec le Luxembourg, inscrit dans la durée et adaptable en fonction des évolutions du contexte ;
- favoriser sur le territoire Nord lorrain : la relocalisation d'entreprises françaises ayant choisi de s'installer au Luxembourg, le développement d'activités innovantes et tournées vers l'export, la reconversion des friches industrielles ;
- permettre l'émergence d'un modèle économique moins déséquilibré entre le Nord lorrain frontalier et le Luxembourg, en s'appuyant sur les périmètres de coopération déjà existants (OIN et EPA Alzette Belval, GECT Alzette Belval) ou en cours de constitution (Pôle Métropolitain Frontalier), ainsi que sur l'Établissement Public Foncier de Lorraine;
- mettre en place une gouvernance associant les acteurs du territoire autour d'un projet transfrontalier commun de développement.

En mai 2018, 8 des 9 intercommunalités pressenties (Coeur du Pays Haut, Communauté d'Agglomération de Longwy, Terre Lorraine du Longuyonnais, Pays Haut Val d'Alzette, Portes de France Thionville, Val de Fensch, Cattenom et environs, Arc Mosellan) ont fait parvenir au Préfet de Moselle un projet de statuts pour la constitution du Pôle Métropolitain. La Communauté de communes du Bouzonvillois - Trois Frontières issue de la dernière fusion (janvier 2017) a souhaité donner la priorité à la construction de la nouvelle intercommunalité et ne s'est finalement pas associée à la démarche.

A ce stade les statuts ne prévoient aucun transfert de compétences de la part des Intercommunalités adhérentes, comme cela est rendu possible par la loi et n'évoquent qu'une "structure de concertation" sans moyens dédiés, mais un projet de fusion de trois intercommunalités (Agglomération du Val de Fensch, Pays Haut Val d'Alzette, Agglomération Portes de France Thionville) a été évoqué par leurs Présidents.

❖ **La création d'un fonds de co-développement : une proposition du Sillon lorrain**³⁶

³⁵ Courrier du Préfet de la Moselle – 12 juillet 2018

³⁶ Co-développement France-Luxembourg – Refonder la relation bilatérale – Sillon Lorrain/Pôle Métropolitain Européen – septembre 2018

Le pôle métropolitain européen propose dans une initiative récente la création d'un Fonds de co-développement cogéré paritairement depuis le Luxembourg, alimenté par l'ensemble des partenaires publics et privés, porteurs de projets et par lequel transiterait l'ensemble des financements des projets. Ce Fonds de 3 milliards d'euros doit donner une nouvelle vision de la relation transfrontalière.

Le co-développement devrait se concevoir comme une volonté partagée d'attirer et de créer ensemble des nouvelles valeurs ajoutées, de les répartir équitablement et de les transformer localement en qualité de vie. Une telle dynamique peut se structurer en trois axes mobilisateurs :

- Attractivité
- Compétitivité
- Cohésion

Et de six types de valeurs ajoutées : économiques, savoir-compétence, santé, commerciales, culturelles et bien-être.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande région :

- d'étudier la mise en œuvre d'un fonds spécifique pour stimuler la croissance notamment dans la transformation digital, environnementale et énergétique. Ces défis constituent autant d'opportunités à saisir pour la GR dans sa quête d'une croissance économique durable, inclusive et solidaire :
- de prendre les mesures qui s'imposent pour respecter le paquet « climat et énergie » de mars 2017 du conseil de l'Europe notamment en s'inspirant des bonnes pratiques des territoires de la GR.

VII. La coopération transfrontalière avec la Wallonie

Cette coopération se décline à trois niveaux :

- Le développement économique autour de la marque « Ardenne »
- La coopération transfrontalière en cours de réflexion entre la Wallonie et le Grand-Est
- Les collaborations existantes entre IDELUX (Intercommunale pour le développement économique durable de la province de Luxembourg et le Grand Duché du Luxembourg).

❖ La « marque Ardenne »

Le GEIE créé autour de la marque « Ardenne » (dans le cadre d'un projet Interreg GR et FWF–axe tourisme) s'est donné pour mission d'étendre la marque, sa notoriété et son appropriation au monde économique. La stratégie territoriale que l'Ardenne transfrontalière veut mettre en

œuvre pour améliorer son attractivité globale via le tourisme et le développement durable, est une stratégie fondée sur le partage et le partenariat, de sa conception à sa mise en œuvre.

Dans le cadre des projets INTERREG « AGRETA - Grande Région »³⁷ et « Ardenne Attractivity- France Wallonie Vlaanderen »³⁸, des pistes sont envisagées à cet effet.

Le projet pilote « Ardenne Attractivity » conduira à cette optimisation en permettant :

- le croisement de 3 projets parfaitement interconnectés par la mise en place de méthodes communes de gestion :
 - Projet 1 : Définition des modalités d'organisation et création d'outils de gestion pour la coordination et l'évaluation du portefeuille « Ardenne Attractivity »
 - Projet 2 : Mise en place d'une « veille stratégique » portant sur l'attractivité globale de l'Ardenne transfrontalière
 - Projet 3 : Développement et animation d'outils mutualisés pour le compte des partenaires du portefeuille
- la mise en synergie d'opérateurs transfrontaliers majeurs et complémentaires dans des secteurs concernés par l'attractivité comme les agences de développement économique et touristique, les chambres de commerce et d'industrie.

Le projet "AGRETA" - Ardenne Grande Région, Eco-Tourisme et Attractivité - est le projet miroir du portefeuille "Ardenne Attractivity" et repose sur les mêmes principes. Il contribuera particulièrement à l'attractivité transfrontalière tout en améliorant sa compétitivité et la gestion durable de ses ressources.

Il se concentre sur huit actions³⁹ et sur les autres territoires concernés par la Destination Ardenne dans la zone éligible au programme Interreg Grande Région, à savoir : La Province de Liège et du Luxembourg en Belgique ainsi que les Ardennes luxembourgeoises au Grand-Duché de Luxembourg. Se sont notamment associés à ce projet, les fédérations touristiques provinciales, les Parcs Naturels ainsi que l'Université de Liège et l'Institut National de la Recherche Agronomique de Nancy.

Des contacts entre les différents opérateurs sont en cours afin de définir les modalités de ce projet, la manière de créer une communauté d'entreprises autour de la marque pour que celle-ci devienne un gage de qualité pour les entreprises.

❖ **La coopération transfrontalière entre la Wallonie et la région Grand -Est :**

La Wallonie, les provinces de Luxembourg et Namur, Ardennes Métropoles, le département des Ardennes et la Région Grand Est ont décidé de répondre ensemble au déclin socio-économique du territoire frontalier entre la Wallonie et la Région Grand Est. Pour ce faire, un Plan stratégique opérationnel transfrontalier sera mis en place en 2019 selon la méthodologie suivante :

Phase 1 : Consolidation d'un diagnostic territorial transfrontalier

Phase 2 : Développement du plan stratégique territorial en concertation avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales

³⁷ <http://interreg.visitardenne.com/index.php/fr/agreta>

³⁸ <http://interreg.visitardenne.com/index.php/fr/attract>

³⁹ <http://interreg.visitardenne.com/index.php/fr/agreta/agreta-actions>

Phase 3 : Partage du plan stratégique territorial et proposition d'une feuille de route

Des projets concrets seront mis en évidence lors des phases 2 et 3, ces projets devront amener des réponses adéquates aux enjeux du déclin socio-économique de ce territoire.

❖ **Coopération entre IDELUX et le Grand Duché du Luxembourg :**

Une première mission confiée en 2017 et 2018 par Wallonie-Bruxelles International⁴⁰ à IDELUX, à savoir l'amplification de la coopération bilatérale entre la Wallonie et le Luxembourg, en complément des relations Grande Région, porte principalement sur deux thématiques

- Thématique Bois : prestation par le Centre Wallonie Bois de formations dans le domaine de la construction bois, pour le compte du Centre de Compétences « Parachèvement des entreprises artisanales » au Grand Duché du Luxembourg ; perspective d'établir une convention de collaboration plus large et diversifiée, dans le cadre de l'Accord sur la formation en Grande Région ; convention à signer début 2019 ;
- Thématique spatiale : dépôt de deux fiches projets INTERREG Grande Région, l'une par l'Eurospace Center, le Luxembourg Science Center et IDELUX, pour augmenter la sensibilisation des jeunes à l'espace et aux techniques.

Une seconde mission de l'Université de Liège, de l'Université du Luxembourg, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Idelux, consiste à mettre sur pied un programme de formations continues à l'espace, dans le cadre de la Copernicus Academy⁴¹ de la Commission européenne.

D'autres thématiques sont aussi explorées (industrie, économie circulaire, déchets, gestion de l'eau...).

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande région :

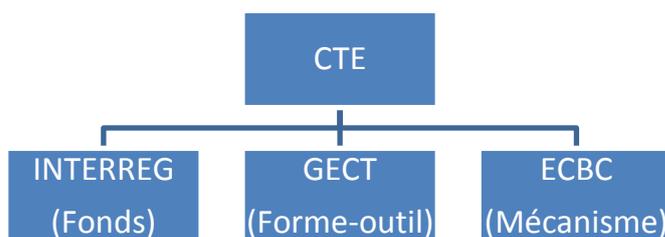
- d'Identifier les leviers de développement commun à la lumière des problématiques territoriales propres à chaque territoire (cf. Ardennes/Belgique – Luxembourg/Lorraine - Alsace/Rhénanie Palatinat) notamment l'initiative Wallonne de créer un centre de formation rural transfrontalier, une cité des métiers.
- de favoriser dans un contexte d'interdépendance croissante une coopération accrue, et une mise en synergie d'opérateurs transfrontaliers majeurs et complémentaires dans des secteurs concernés par l'attractivité comme les agences de développement économique et touristiques, les chambres de commerce et d'industrie, à la fois dans le cadre des institutions de la Grande région, mais aussi de la coopération bilatérale (intergouvernementale, ou avec les autorités locales adéquates) autour de filières , comme le tourisme, l'espace, l'artisanat, l'industrie, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, le bois.

⁴⁰ Wallonie-Bruxelles International (WBI) est l'agence chargée des relations internationales Wallonie-Bruxelles. Elle est l'instrument de la politique internationale menée par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁴¹ <http://copernicus.eu/main/copernicus-academy>

VIII. Le règlement européen visant à lever les obstacles juridiques dans les régions frontalières - une opportunité pour gérer les zones de co-développement ?

Le paquet des nouveaux règlements adressé au Parlement européen le 29 mai 2018, comprend aujourd'hui un dispositif complet pour les initiatives de coopération transfrontalière qui est décrit dans le projet de règlement portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne».⁴² Les porteurs de projets disposent dorénavant d'un règlement sur les mécanismes (choix du droit/expérimentation), d'un règlement sur les outils (GECT) et d'un règlement permettant le financement des projets (INTERREG).



Le règlement sur les mécanismes complète les deux autres règlements déjà existants sur les périodes précédentes. Il représente un enjeu majeur pour les territoires frontaliers qui sont confrontés à des obstacles liés aux différences législatives des Etats.

Ce règlement vise à appliquer, pour un État membre donné et à l'égard d'une région frontalière commune, les dispositions légales de l'État membre voisin lorsque l'application de sa propre législation constituerait un obstacle juridique à la mise en œuvre d'un projet commun.

Jusqu' alors le financement (provenant principalement d'Interreg) et les instruments juridiques (essentiellement les GECT) fournis jusqu'ici au niveau de l'UE ne suffisaient pas à supprimer les obstacles transfrontaliers juridiques dans l'ensemble de l'UE.

Si l'on supprimait 20 % des obstacles juridiques et administratifs existant au niveau des frontières intérieures, les régions frontalières verraient leur PIB croître de 2 %. La convention y contribue en fournissant un cadre juridique gratuit afin de réduire les coûts et le délai d'exécution de certains projets transfrontaliers.

La suppression des obstacles transfrontaliers juridiques au titre de la présente proposition devrait aider les personnes vivant dans des régions frontalières à jouir de leurs droits fondamentaux (le droit à la protection des données à caractère personnel, le droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue, la liberté professionnelle et le droit de travailler, la liberté d'entreprise, l'accès à la sécurité sociale, à la protection juridictionnelle).

Pour la mise en œuvre, lorsque deux systèmes différents se rencontrent au niveau de frontières intérieures, on peut s'attendre à une certaine complexité, voire parfois à une incertitude juridique, ce qui peut faire augmenter les coûts. Par conséquent, la proposition contraint les États membres à communiquer leurs modalités d'application.

⁴² Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur - Strasbourg, le 29.5.2018 COM(2018) 374 final - 2018/0199 (COD)

Le champ d'application du règlement proposé couvre les régions ayant une frontière commune au niveau des frontières terrestres.

Afin que le principe de subsidiarité soit respecté, les États membres ont la possibilité de choisir le mécanisme créé en vertu du règlement proposé, de continuer à utiliser d'autres mécanismes efficaces pour supprimer les obstacles juridiques.

Pour ces conventions, la législation de l'État membre voisin est intégrée dans la législation de l'État membre d'application et appliquée dans ce dernier. La protection judiciaire doit donc relever des juridictions de l'État membre d'application, même lorsque les personnes concernées ont leur résidence légale dans l'État membre de transfert. Le même principe doit s'appliquer aux recours à l'encontre de l'État membre dont l'acte administratif est contesté.

Recommandations :

Les membres du GT1 recommandent au Sommet de la Grande Région :

- d'initier des projets d'application du règlement européen sur les mécanismes afin d'être précurseur en la matière sur des projets concrets. Par exemple sur des « friches industrielles transfrontalières » ; des centres de R&D, le télétravail, les démonstrateurs technologiques, de logements, d'une citée des métiers, de l'université.
- d'expérimenter dès que possible le projet de la commission européenne présenté dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2021/2027 concernant « la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier ». cet instrument juridique permettant à un Etat membre donné d'introduire suite à une convention ou une déclaration des États concernés certains aspect de son ordre juridique dans un autre Etat membre, dans des zones frontalières bien circonscrites.
- de veiller à la composition du point de coordination qui exerce une responsabilité majeure dans ce projet de règlement transfrontalier qui doit être clairement définie dans la mesure où il établira les liens avec toutes les autorités compétentes dans leur Etat membre et avec leurs homologues dans l'Etat membre voisin
- Le CESGR recommande au sommet de préciser préalablement les dispositions légales de ce mécanisme à appliquer en matière de droit du travail, de fiscalité, de droit social, de sécurité ...

IX. Conclusions

Par rapport à l'ensemble de ces défis qu'il s'agit de relever, il apparaît important de tenir compte de plusieurs éléments et notamment de la bonne échelle territoriale. Le rapport des sept agences d'urbanisme du Grand Est et l'atelier qui a été organisé récemment par le programme INTERREG de la Grande Région ⁴³ démontrent que la Grande Région souffre d'un manque de gouvernance adaptée aux échelles territoriales. Quel modèle de croissance pour quel territoire ? Le phénomène de la révolution numérique et des réseaux (cluster) brouille légèrement la notion d'échelle territoriale ou du moins nous oblige à raisonner différemment.

⁴³ Connaissances partagées du diagnostic territorial de la Grande Région – INTERREGV Grande Région – Schéma de développement territorial de la Grande Région – 26 septembre 2018 - Luxembourg

La Grande Région dispose de tous les outils nécessaires (GECT, INTERREG, Rapport Gira etc.) pour garantir une mise en œuvre d'une politique visant à réduire les obstacles aux frontières et assurer une croissance partagée sur son territoire.

Groupe de travail 2 « Emploi et formation »

Présidence : Bettina Altesleben (DGB Rhénanie-Palatinat / Sarre)

Information sur la forme masculine / égalité entre femmes et hommes

Dans un souci de meilleure lisibilité, nous renonçons à utiliser simultanément les formes masculine et féminine. Les informations s'adressent au même titre aux personnes de sexe féminin et de sexe masculin.

Synthèse des recommandations

Le **CESGR recommande** que tous les acteurs politiques de la région modèle européenne « Grande Région » adoptent une position claire dans l'actuelle discussion sur **l'avenir de l'UE**. Le marché du travail transfrontalier est un acquis majeur dans le processus d'unification européenne. Les habitants de la Grande Région en ont tout particulièrement bénéficié.

Le **CESGR recommande** de suivre avec une attention particulière le détachement des travailleurs et les conséquences économiques et sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne sur le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région.

La nouvelle version de la directive européenne concernant le détachement, adoptée le 29 mai 2018 par le Parlement européen, ne met pas fin aux discussions, notamment dans la perspective de la Grande Région. La mise en œuvre nationale concrète et ses impacts pratiques sur le « **petit trafic frontalier** » jouent un rôle particulier. Dans le cadre de l'échéance de deux ans fixée pour la transposition de la directive concernant le détachement dans le droit national, nous nous prononçons pour une atténuation des conséquences négatives de la directive et/ou une transposition plus réaliste des réglementations et pour la prévention de charges bureaucratiques supplémentaires dans le but de réduire des préjudices potentiels pour la libre circulation des services et le marché du travail européen, notamment dans la Grande Région.

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région d'adresser le « **Pilier européen des droits sociaux** » comme un signal politique fort **également pour la Grande Région**. Il convient notamment d'explorer et d'utiliser systématiquement toutes les marges de manœuvre à l'échelle de la Grande Région.

Ceci peut être étayé par la mise à jour régulière des indicateurs du « **tableau de bord social** » que le CESGR a réalisé pour la première fois pour la Grande Région.

Le **CESGR recommande** au Sommet de **mieux tirer parti des potentialités de la Grande Région sur le marché du travail**, c'est-à-dire

- de couvrir les besoins futurs en main-d'œuvre – en plus de l'augmentation de l'immigration – en priorité par **l'activité croissante** de groupes de personnes dans la Grande Région jusqu'alors sous-représentées sur le marché du travail :
 - o les jeunes sans emploi
 - o les femmes
 - o les migrants
 - o les seniors
 - o les personnes handicapées
- de continuer à soutenir et de poursuivre les mesures et projets déjà existants à l'échelle transfrontalière et de renforcer l'échange entre ces différentes mesures. Le **Groupe de travail « Marché de l'emploi » du Sommet** devrait continuer à coopérer dans ce sens avec les partenaires économiques et sociaux du CESGR,
- de garantir aux habitants de la Grande Région et aux personnes qui s'y installent une **meilleure information** centralisée sur l'offre existante. Le nouveau site web de la Grande Région (grande-region.interact.lu) constitue une avancée importante, bien qu'encore perfectible, dans la bonne voie. Pour accroître la proximité avec le citoyen, le CESGR propose de le compléter par un **Portail Citoyens 2.0** interactif. Le nouveau site EURES (<http://www.eures-granderegion.eu>) est également une aide précieuse,
- de développer une **stratégie commune de préservation de la main-d'œuvre**. C'est la seule manière de garantir qu'aucune région n'ait à craindre de perdre sa main-d'œuvre hautement qualifiée au profit d'autres régions ou de devoir prendre en charge le financement de la formation professionnelle pour les marchés du travail des régions partenaires. Les éléments d'une telle stratégie commune pourraient se présenter comme suit :
 - o Les **formateurs** actifs de part et d'autre des frontières jouent un rôle particulier, tout comme leur coopération au sein d'un réseau.
 - o Renforcer la coopération au sein de la Grande Région permet aux différents partenaires de se soutenir mutuellement sur les tâches et les processus nécessaires. C'est pourquoi le CESGR tient à saluer les résultats positifs des activités transfrontalières, tout particulièrement en matière de formation professionnelle sur la base de **l'accord-cadre**.
 - o Pour le CESGR, l'atteinte de ces objectifs montre néanmoins la nécessité de continuer à s'efforcer de supprimer les barrières qui subsistent encore, notamment par **l'apprentissage des langues des pays voisins** dans les établissements préscolaires, dans l'enseignement primaire et secondaire, et en formation professionnelle. En effet, ce n'est que par le biais de compétences linguistiques suffisantes qu'il sera possible de tirer profit des synergies existantes au sein de la Grande Région.
 - o À l'ère de la numérisation, la **formation continue** devient de plus en plus importante. Il convient donc d'accorder une plus grande importance à la dimension transfrontalière de cette thématique, par ex. au travers de la sensibilisation, de la coopération transfrontalière (par ex. l'utilisation de bons d'achat de part et d'autre des frontières), des meilleures pratiques.

En matière de **modes de travail et de formes d'emploi**, le CESGR recommande de poursuivre le rapprochement entre les réglementations déjà existantes au sein de la Grande Région. La Commission européenne a proposé quatre éléments dont la mise en œuvre permettrait de mener ce processus à bien :

- des accords contractuels flexibles et fiables pour les employeurs et les salariés,
- des systèmes de sécurité sociale modernes qui favorisent l'emploi et facilitent la mobilité,
- des politiques actives du marché du travail qui facilitent la transition vers de nouveaux modes de travail,
- des stratégies globales de formation tout au long de la vie qui garantissent l'employabilité des personnes actives.

Le **CESGR recommande** de suivre avec l'attention nécessaire la question de l'intégration croissante des **réfugiés/migrants** sur les marchés du travail et de la formation dans les prochaines années ainsi que ses répercussions sur le marché du travail transfrontalier.

On veillera notamment à ne pas aborder la thématique des réfugiés de manière isolée, mais à l'intégrer dans les approches de solution aux problèmes globaux du marché du travail. La **compétence linguistique ainsi que la (re-) qualification** des réfugiés/migrants jouent un rôle particulier.

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région de poursuivre l'action et la construction du réseau des acteurs politiques du marché du travail de la Grande Région dans le cadre de **l'accord de coopération conclu avec le CESGR en tant que coordinateur**. C'est notamment le cas pour les ateliers annuels sur des thématiques importantes pour le marché du travail.

Le **CESGR recommande** au Sommet de continuer à soutenir **l'OIE** avec son **réseau d'instituts spécialisés**. En raison de l'importance croissante du marché du travail transfrontalier dans le développement socio-économique des régions partenaires, l'OIE affirmera son rôle d'expert dans son travail avec le CESGR. Par ailleurs, l'OIE est parvenu à se faire connaître auprès d'un plus large public grâce à un travail de communication optimisé et cohérent et à un échange soutenu avec les entités concernées dans chacune des régions partenaires.

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région de prendre en temps requis les mesures nécessaires pour que la **Task Force Frontaliers** puisse durablement poursuivre ses travaux après expiration de l'actuelle période d'aide (= juin 2020). Pendant la durée du projet, la Task Force Frontaliers a fortement contribué à lever des obstacles juridiques et administratifs sur le marché du travail transfrontalier. Le CESGR propose de poursuivre la coopération étroite.

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région

- de continuer à appuyer le travail de **l'EURES Grande Région**, qui a fait ses preuves. Des expériences concrètes en matière de conseil montrent qu'il est indispensable de lancer d'autres initiatives efficaces pour renforcer les travailleurs transfrontaliers.
- de faire en sorte, dans le cadre de la mise en place d'une future **Autorité Européenne du Travail (ELA)**, que les partenariats frontaliers EURES soient dotés d'un propre budget et ancrés dans l'ELA pour pouvoir réaliser leurs importantes activités d'information et de conseil ainsi que la coordination entre les institutions impliquées et soutenir parallèlement l'ELA.

Le **CESGR recommande** au Sommet de compléter par un **Portail citoyens 2.0** interactif le portail internet de la Grande Région réalisé par le secrétariat du Sommet. Cet outil permettra de regrouper les ressources et d'accroître sensiblement les chances de réussite du travail de communication – au sens de l'approche « Une Grande Région proche du citoyen » propagée dans le programme de la Présidence luxembourgeoise 2017/2018. Le CESGR déplore que le portail citoyens 2.0 n'ait pas encore pu être mis en place à ce jour par manque de ressources.

Ce type de réseaux sociaux numériques permet de renforcer l'échange d'expériences entre les citoyens. Ceci présuppose que les utilisateurs participent activement à la collecte et à l'actualisation du contenu, c'est-à-dire qu'ils ne se contentent pas de consulter passivement les informations mises à disposition mais qu'ils interviennent activement, par ex. par le biais de forums.

Le CESGR est prêt à partager son savoir-faire et son expérience dans ce domaine.

Recommandations du Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR)

sur le

« troisième rapport de mise en œuvre de la convention-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région en 2017 »

« L'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région » a pour objectif de créer un cadre commun à la Grande Région pour promouvoir la mobilité transfrontalière dans la formation professionnelle. Il a été signé le 5 novembre 2014 en marge de la Conférence commune sur le marché du Travail de la Présidence du Sommet rhéno-palatin, du CESGR et du CPI à Trèves.

La mobilité professionnelle transfrontalière dans la Grande Région est toujours aussi dynamique. La formation professionnelle transfrontalière y joue un rôle particulier. Afin de faire état des progrès réalisés en matière de formation professionnelle transfrontalière de la Grande Région et d'en déduire des recommandations pour la poursuite de la coopération, il a été convenu que les partenaires rendent compte chaque année de la mise en œuvre de l'accord-cadre au Sommet de la Grande Région (art. 5.1 de l'accord-cadre). Le troisième rapport de ce type pour 2017 est à présent disponible (mise à jour : 26/02/2018).

Le Comité économique et social de la Grande Région est chargé – de la même manière que le Conseil parlementaire interrégional - de se prononcer sur ces rapports depuis le point de vue des partenaires économiques et sociaux de la Grande Région. Le GT « Marché de l'emploi » du Sommet de la Grande Région en tirera plusieurs recommandations qui seront adoptées par le Sommet de la Grande Région, puis rapportées aux partenaires (art. 5.2 de l'accord-cadre).

Recommandations

La mobilité professionnelle transfrontalière continue de croître dans la Grande Région. Quelque 225 000 travailleurs franchissent tous les jours la frontière pour aller travailler dans la région voisine (2016). En regard de l'évolution prévisible à long terme dans la Grande Région, du fait par ex. de la démographie et de la numérisation, la formation professionnelle transfrontalière revêt une importance stratégique particulière.

Le Comité économique et social de la Grande Région salue fondamentalement la présentation du « Troisième rapport de mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région en 2017 » et y voit une bonne base pour développer ce complexe thématique difficile. Le rapport montre que les partenaires de l'accord-cadre et d'autres acteurs au sein de la Grande Région contribuent par de multiples mesures à promouvoir la formation professionnelle transfrontalière.

Les actions présentées dans le relevé dans les domaines réglementaires que sont l'éducation, la formation professionnelle continue, la politique active du marché du travail, et des mesures d'accompagnement font ressortir la diversité et l'ampleur des mesures en cours de réalisation, qui sont pour la plupart des mesures transfrontalières bilatérales. Pour pouvoir atteindre mieux encore en pratique les objectifs de l'accord-cadre, les partenaires économiques et sociaux de la Grande Région réunis au sein du CESGR recommandent d'engager les activités suivantes :

1. Profiter plus encore des approches d'action existantes

Entre-temps, de nombreuses approches d'action concrètes ont été convenues dans le domaine de la formation professionnelle, de la formation professionnelle continue et de la politique active du marché du travail pour les jeunes. Ces accords de mise en œuvre sont mis en place ou conclus si besoin en bilatéral par les autorités compétentes et les partenaires économiques et sociaux.

Pour renforcer pratiquement la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, le **CESGR recommande** particulièrement

- d'évaluer régulièrement la mise en œuvre pratique de ces accords, c'est-à-dire de se faire une idée globale de la manière dont sont réellement utilisées les mesures existantes. L'évaluation de l'accord sur la formation professionnelle transfrontalière entre la Sarre et la Lorraine, qui intervient après une phase pilote de quatre ans et doit être présentée en juin 2018, peut servir de modèle,
- d'analyser si les mesures bilatérales réussies sont transposables et peuvent être mieux exploitées au profit de la Grande Région dans son ensemble,
- d'utiliser intensément le programme INTERREG V avec son « axe prioritaire n° 1 : développer un marché de l'emploi intégré en soutenant l'éducation, la formation et la mobilité », pour lequel l'UE a mis à disposition d'ici 2020 des crédits d'un montant de 35 millions d'euros pour la Grande Région. Selon le rapport de réalisation du 28/06/2017, 8 projets ont été approuvés jusqu'à présent dans le cadre de cette priorité. Environ 55 % de l'enveloppe financière approuvée dans le cadre du programme ne sont donc pas encore affectés.
- d'accorder une plus grande attention au thème « Reconnaissance de professions dans la Grande Région » (voir également le programme de travail de la Task Force Frontaliers 2.0),
- de renforcer les initiatives qui ont pour objectif le transfert d'expériences transfrontalières dont disposent les frontaliers adultes depuis des longues années vers des jeunes avec lesquels ils ont des liens personnels.

2. Améliorer les informations – mettre en place le « Portail Citoyens » interactif

Il existe déjà en Grande Région diverses possibilités de formation professionnelle transfrontalière à l'échelle locale ou bilatérale. La plupart du temps, celles-ci sont néanmoins méconnues, se rapportent à des objectifs différents et s'adressent à des cibles différentes. Grâce au nouvel

accès internet à la Grande Région (www.grossregion.net) et notamment au portail de formation professionnelle qui y est intégré, nous disposons à présent de premières aides à l'orientation, par ex. sur la formation professionnelle transfrontalière, les différentes aides, la reconnaissance de qualifications professionnelles.

Ceci correspond pour l'essentiel aux recommandations du CESGR émises dans le cadre du rapport de mise en œuvre précédent comme première étape.

Le **CESGR recommande** par ailleurs, dans une seconde étape, d'utiliser plus encore les possibilités interactives qu'offre l'internet dans le cadre d'un « Portail Citoyens ». Concrètement, ceci signifie

- mettre en place des canaux interactifs, par ex. des forums, des réseaux sociaux sur le site <http://www.eures-grandregion.eu/de>. Aujourd'hui, les possibilités qu'offre l'internet dépassent de loin la simple mise à disposition d'informations. Cet outil est notamment utilisé régulièrement et intensément par les jeunes. En concertation avec le Live-Chat du portail EURES-Grande Région, la mise en réseau et l'échange d'expériences entre les frontaliers devraient permettre aux (jeunes) utilisateurs d'acquérir et de développer activement ces connaissances en ne se limitant pas à lire passivement les informations mises à disposition mais en pouvant intervenir de manière active,

- mettre en réseau le matériel d'information systématiquement mis à disposition (où ? quoi ? droits et obligations) peut contribuer à promouvoir la levée d'obstacles dus aux frontières,

- mettre en place une bourse en ligne de postes de formation transfrontaliers. Le nouveau portail de formation professionnelle constituerait alors un premier contact pour toutes les personnes intéressées qui proposent une formation transfrontalière dans la Grande Région ou souhaitent suivre une telle formation. Par ailleurs, ceci permettrait d'accroître la notoriété des différentes initiatives et celle du site internet de la Grande Région.

Le Sommet devrait organiser les ressources nécessaires pour ce faire.

3. Renforcer la coopération des réseaux

La situation de la Grande Région, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle continue et initiale, se caractérise par des accords bilatéraux et multilatéraux souvent complexes. De ce fait, la promotion de projets, structures et stages transfrontaliers dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue se traduit également souvent par des structures complexes.

Le **CESGR recommande** de mieux exploiter les expériences, c'est-à-dire en premier lieu de renforcer les réseaux existants. Un réseau à mettre en place regroupant les institutions compétentes et impliquées dans la formation professionnelle au niveau opérationnel dans la Grande Région, par ex. celles du projet INTERREG « Fachstelle für grenzüberschreitende Ausbildung (FagA) / Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) », les développeurs de l'apprentissage de l'agence du travail en Sarre et de la Région Grand Est, les conseillers en formation au Luxembourg, la formation professionnelle continue du fait de la numérisation, pourrait permettre d'obtenir des effets synergiques plus forts pour la réalisation des objectifs cités dans l'accord-cadre.

L'objectif global est d'accroître l'efficacité de la coopération dans des contextes juridiques préexistants. Ceci s'applique tout particulièrement aux points suivants :

- EURES-T-Grande Région : l'amélioration de l'accompagnement et du soutien des frontaliers dans les démarches administratives est une mission sur le long terme. Les partenaires visent une solution harmonisée selon les compétences nationales respectives afin d'éliminer les obstacles à la mobilité et de garantir une sécurité sociale transfrontalière.
- Task Force Frontaliers 2.0 : l'identification de vides juridiques ou de problèmes de réglementation en matière de droit social ou de droit du travail qui freinent la mobilité transfrontalière professionnelle est une condition préalable à l'élaboration de toute proposition de solution concrète.
- Observatoire interrégional du marché de l'emploi : ce réseau d'instituts spécialisés soutient l'opérationnalisation de l'accord-cadre par le biais de ses analyses et de ses propositions d'amélioration, ainsi que par un accompagnement spécialisé.
- Accord de coopération du CESGR : « l'accord sur la coopération dans le domaine du marché du travail transfrontalier de la Grande Région » du 28/10/2010 prévoit une étroite coopération entre les principaux acteurs du marché de l'emploi EURES-T, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, les offices statistiques de la Grande Région, le Comité économique et social de la Grande Région, la Task Force Frontaliers et les services de l'emploi de la Grande Région. Le CESGR assume une fonction de coordination (préambule de l'accord de coopération).

Rapport d'activité

GT 2 « Emploi et formation »

Présidence : Bettina Altesleben (DGB Rhénanie-Palatinat / Sarre)

Le marché de l'emploi transfrontalier joue un rôle central dans la Grande Région et son importance croît car le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter. Avec plus de 232 000 frontaliers en 2017 (contre 219 000 en 2015), la Grande Région est le plus grand marché de l'emploi transfrontalier au sein de l'UE. Le Grand-Duché de Luxembourg enregistre le plus grand nombre de frontaliers entrants (180 000). Les frontaliers sortants viennent en majorité de Lorraine.

Au fil de nombreuses décennies, la Grande Région s'est transformée en une région modèle au cœur de l'Europe. À cet égard, le Comité économique et social de la Grande Région est fortement préoccupé par les actuelles décisions sur l'avenir de l'UE, et notamment par l'éventualité de la fermeture de l'espace Schengen.

Le Groupe de travail 2 « Emploi et formation » propose à l'Assemblée plénière du CESGR la recommandation suivante :

Le **CESGR recommande** que tous les acteurs politiques de la région modèle européenne « Grande Région » adoptent une position claire dans l'actuelle discussion sur **l'avenir de l'UE**. Le marché du travail transfrontalier est un acquis majeur dans le processus d'unification européenne. Les habitants de la Grande Région en ont tout particulièrement bénéficié.

La présidente du GT 2 « Emploi et formation » du CESGR, Bettina Altesleben, remercie expressément tous les participants du Groupe de travail. Elle remercie tout particulièrement, outre les membres, tous les experts qui ont apporté leur contribution et tous les intervenants qui ont présenté « leurs projets ». Sans la collaboration régulière, constructive et rigoureuse de tous les acteurs impliqués, les travaux n'auraient pas autant progressé et les recommandations ne seraient pas aussi pertinentes.

La présidente remercie également le président du CESGR de son soutien et de sa présence.

Le présent rapport couvrant la période 2017/2018 correspondant à la Présidence luxembourgeoise ne peut être qu'un rapport intermédiaire sur la thématique à long terme du « marché du travail transfrontalier ». Il sera donc nécessaire de **poursuivre** au cours des prochaines années également le travail des partenaires économiques et sociaux au sein du **GT « Emploi et Formation »**.

Mission du GT 2 « Emploi et formation »

Le travail du GT 2 « Emploi et formation » pendant la Présidence luxembourgeoise s'est fondé sur les constats et missions du **15^e Sommet de la Grande Région** du 20 décembre 2016 à Arlon, tels que consignés dans la DECLARATION COMMUNE. En ce qui concerne le marché du travail, le 15^e Sommet de la Grande Région a entre autres

- chargé le Groupe de travail « Marché du travail » d'élaborer en coopération avec l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi et le Comité économique et social de la Grande Région des fiches modèles permettant la comparaison des métiers et de définir leur publication sur la base d'exemples réussis (p. 21),

- salué la cohérence croissante entre les travaux du Sommet et du CESGR et la coopération sur les thèmes du marché du travail, et notamment le lien entre les Groupes de travail du Sommet et du CESGR (p. 38),

- salué, dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, les recommandations sur la poursuite de la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle par le renforcement des réseaux existants et l'amélioration de la transparence des contenus et de la durée des formations (p. 38),

- suit avec intérêt les avis ayant pour objectif de soutenir le multilinguisme dans l'ensemble de la Grande Région comme levier pour la mobilité et l'employabilité (p. 38),

- a annoncé examiner d'autres recommandations sur l'uniformisation de la réglementation du travail, sur le soutien du réseau des instituts spécialisés de l'OIE et l'intégration d'un nombre croissant de réfugiés et de migrants sur le marché du travail et de la formation (p. 38).

Le travail du GT 2 « Emploi et formation » s'est également fondé sur le **programme de la Présidence luxembourgeoise du 16^e Sommet** des Exécutifs de la Grande Région pour la période 2017 / 2018, placée sous le thème « Une Grande Région proche du citoyen ». Il y est entre autres

- souligné que des facteurs externes tels que la globalisation, l'évolution démographique, la mobilité et la numérisation du monde du travail ont un impact sur la vie quotidienne des citoyens de la Grande Région et qu'il est dès lors crucial de développer un cadre opérationnel permettant la mise en place de mesures politiques adéquates aux niveaux régional et transfrontalier (p. 1),

- suggéré d'engager des échanges sur les implications de la numérisation sur le marché de l'emploi et de la formation initiale et continue. Une attention particulière sera portée aux compétences numériques afin d'améliorer la transition entre le monde de l'éducation et le monde du travail et de préparer ainsi au mieux les citoyens à la recherche d'un emploi (p. 2),

- poursuivi la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, un outil permettant de relier et d'intégrer les différentes me-

sures existantes au niveau transfrontalier. Tout en tenant compte des spécificités des différents systèmes, cet accord-cadre définit des objectifs communs en matière de formation professionnelle pour la Grande Région. Ces objectifs seront atteints par la mise en réseau des interlocuteurs et services compétents ainsi que par l'amélioration des modalités de détermination de l'équivalence et de reconnaissance des qualifications, diplômes professionnels et formations continues (p. 3),

- stimulé, en regard du chômage dans la Grande Région, et notamment celui des jeunes dont le taux varie entre 7 et 32 pour cent selon la région, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques relatif à la mise en œuvre du programme européen « Garantie pour la jeunesse » afin d'améliorer les stratégies régionales pour atteindre les jeunes défavorisés (p. 3),

- souligné qu'en regard du 60^e anniversaire du Traité de Rome sur la Communauté économique européenne, les défis économiques et sociaux seront relevés dans l'espoir de concilier ainsi les citoyens avec le projet européen.

Sur ces bases, **l'Assemblée plénière du CESGR** a adopté le 27 juin 2017 les lignes directrices suivantes pour le GT 2 « Emploi et formation » pendant la présidence luxembourgeoise 2017/2018 :

1. poursuivre l'analyse des obstacles à la mobilité des salariés ; examiner le détachement des travailleurs et les éventuelles conséquences sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne ;
2. analyser les impacts des évolutions économiques actuelles (numérisation de l'économie, économie circulaire, silver économie) sur l'emploi et les conditions de l'emploi dans la Grande Région ;
3. continuer d'accompagner et de suivre les travaux de l'OIE, de la Task Force Frontaliers et du réseau EURES-Grande Région ;
4. poursuivre les travaux sur la formation tout au long de la vie au niveau de la Grande Région, en mettant l'accent sur la formation professionnelle initiale et continue et en tenant compte du niveau universitaire ; promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine, mettre en réseau les différents acteurs ; promouvoir la langue du voisin fait également l'objet de réflexions et de propositions du Groupe de travail ;
5. poursuivre, en relation avec l'approche « Une Grande Région proche du citoyen » propagée par la Présidence luxembourgeoise du Sommet, les travaux portant sur le portail internet de la Grande Région ;
6. appuyer et suivre la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, signé le 05/11/2014 à Trèves ;
7. coopérer avec le groupe d'accompagnement chargé d'évaluer le rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région ; préparer (pour le CESGR) une recommandation sur les conclusions à tirer de ce rapport ;
8. continuer de suivre les impacts de l'arrivée des réfugiés sur le marché du travail et dans les structures d'éducation et de formation de la Grande Région, analyser les bonnes pratiques y afférentes.

Le Groupe de travail a traité ces deux missions dans le cadre de quatre réunions (06/09/2017, 20/03/2018, 06/06/2018, 11/10/2018) et de deux ateliers (29/11/2017, 30/10/2018).

Les résultats du programme de travail du GT 2 « Emploi et formation » et les recommandations proposées par le CESGR sur cette base sont présentés ci-dessous.

ad 1. Poursuite de l'analyse des obstacles à la mobilité des travailleurs ; examen du détachement des travailleurs et des éventuelles conséquences sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne

Le GT 2 « Emploi et formation » a traité cette mission en mettant l'accent sur deux volets prioritaires :

1.1 Atelier 2017 : détachement des travailleurs et conséquences sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne – que signifie ceci pour le marché du travail transfrontalier dans la Grande Région ?

En 2014, Jean-Claude Juncker, Président de la Commission de l'UE, avait annoncé vouloir améliorer la situation des travailleurs détachés au cours de son mandat. Il voulait imposer le principe selon lequel « ceux qui effectuent le même travail au même endroit doivent pouvoir obtenir le même salaire ». Dans ses directives politiques, la Commission s'est engagée à réviser de manière ciblée la directive sur le détachement de 1996 pour garantir que le dumping social ne puisse avoir sa place dans l'Union européenne.

Le 23 octobre 2017, les ministres des Affaires Sociales de l'UE se sont mis d'accord sur une réforme de la directive communautaire de détachement des travailleurs. Les travailleurs détachés devaient bénéficier dans toute l'Europe des mêmes conditions salariales que les travailleurs locaux, dans le but de prévenir le dumping salarial et social.

Le détachement de travailleurs joue un rôle particulier dans la Grande Région et dans d'autres régions frontalières. Pour les partenaires réunis au sein du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), le contenu et la mise en œuvre pratique des droits sur le marché du travail transfrontalier revêtent dès le début une importance capitale.

Dans ce contexte, le GT 2 « Emploi et formation » a organisé en coopération avec le GT 1 « Économie et développement durable » un **atelier** sur le thème : « **Détachement des travailleurs et conséquences sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne – que signifie ceci pour le marché du travail transfrontalier dans la Grande Région ?** » qui s'est tenu le 29 novembre 2017 à Remich.

Ont participé à cet atelier des acteurs de la politique transfrontalière du marché du travail, c'est-à-dire des salariés, des employeurs, des services de l'emploi, des responsables politiques, des intermédiaires comme l'OIE, les conseillers EURES, des organismes de formation.

Ont contribué à l'atelier :

- o Nicolas Schmit, ministre du Travail, Luxembourg
- o Thomas Schulz (Conseiller EURES) : la perspective des salariés
- o Marc Kieffer (Secrétaire Général de la FEDIL, LU) et Marc Gross (coordinateur des Affaires Publiques, Chambre des Métiers, LU, et secrétaire général du CICM de la Grande Région) : la perspective des employeurs
- o Rachid Belkacem (Université de Lorraine) : l'importance du détachement pour la Grande Région

o Viviane Kerger & Nora Benyoucef (Task Force Frontaliers 2.0) : problèmes pratiques dans la Grande Région

L'atelier a **débouché** sur un appel des participants sur le détachement des travailleurs. Jean Claude Reding, Président du CESGR a transmis cet appel – après approbation du Comité de coordination – le 15/12/2017 aux **responsables politiques**

- **Grande Région**, et plus particulièrement aux Exécutifs de la Présidence du Sommet de la Grande Région et au Président du Conseil Parlementaire Interrégional,
- **Union européenne**, et plus particulièrement à la Commission européenne et au Comité européen des Régions.

Remich, le 29/11/2017

Les participants à l'atelier lancé par les Groupes de travail « Emploi et formation » et « Économie et développement durable » du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)

**Détachement des travailleurs
et
conséquences sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne -
Que signifie ceci pour le marché de l'emploi transfrontalier
dans la Grande Région ?**

tenu le 29 novembre 2017 à Remich, proposent au Président du CESG
de lancer l'appel suivant à l'adresse
du Sommet de la Grande Région et des
responsables politiques du processus d'intégration européenne :

Appel

**Réglementer le détachement des travailleurs
et les conséquences sociales du Paquet Services
pour le bien des populations dans la Grande Région**

**Le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)
lance l'appel suivant au Sommet de la Grande Région et
aux responsables politiques du processus d'intégration européenne :**

Mesures recommandées au niveau de la Grande Région

- Le marché de l'emploi transfrontalier doit continuer à se développer, grâce à une politique active ! La mobilité transfrontalière dans la Grande Région contribue à l'évolution

économique et sociale dynamique dans l'espace transfrontalier. Dans les régions défavorisées ou en cours de mutation structurelle, le marché de l'emploi transfrontalier propose à de nombreuses personnes de nouvelles perspectives professionnelles et, par là même, une alternative au chômage et à l'exode. Par ailleurs, le marché de l'emploi transfrontalier reflète les libertés fondamentales européennes et les acquis du processus d'intégration européenne qu'il convient de conserver et de défendre, notamment dans la Grande Région.

- Les obstacles administratifs doivent être levés ! Dans la Grande Région, le marché intérieur permet notamment aux petites et moyennes entreprises d'accéder à d'autres marchés et leur ouvre par là même de nouvelles opportunités et perspectives. Toutefois, des obstacles administratifs freinent toujours l'épanouissement des relations économiques transfrontalières et de la mobilité transfrontalière (exemples et recommandations – voir rapport final 2016 du CESGR). La tâche consiste à éliminer les obstacles administratifs en mettant en place des règles pratiques ou à prévenir de nouvelles entraves et à garantir une plus grande sécurité dans la planification des investissements. Il est nécessaire par ailleurs de procéder à une politique d'information préventive autant pour les entreprises que pour les salariés, débouchant sur une plus grande transparence sur les offres partiellement existantes en matière de conseil et d'information, par exemple sur le droit du travail et le droit social. Ceci englobe également la nécessité de donner l'information en plusieurs langues, également sur les portails de déclaration (en allemand en plus du français et de l'anglais).
- Il est légitime et juste de lutter contre le dumping salarial et le travail au noir au sein de l'UE à l'aide de la directive concernant le détachement de travailleurs ! La modification prévue de la directive concernant le détachement de travailleurs, dont l'objectif est de placer au plus haut niveau respectif les normes sur les marchés de l'emploi dans l'UE en cas de détachement des travailleurs, aura des conséquences peu dramatiques dans la Grande Région et/ou est déjà appliquée. Les problèmes ne viennent pas des nouvelles dispositions de l'UE, mais de l'utilisation différente de la marge de manœuvre octroyée par la directive sur le détachement des travailleurs dans la transposition dans le droit national des différents États membres, par ex. l'exigence de notifier chaque cas ou la transmission de données à caractère personnel (contrats de travail, niveau de traitement, adresse). Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la coopération transfrontalière des autorités de contrôle, par ex. le recours aux bases de données, et une personnalisation suffisante lors du contrôle.
- Utiliser les dérogations possibles pour les régions frontalières ! Le « petit trafic frontalier », devenu si important pour la Grande Région et caractérisé par des interventions de courte durée et à court terme, ne doit pas être compromis par des charges administratives trop élevées. Exemple récent : dans le cadre de sa dernière réforme du marché de l'emploi sur l'amendement du droit du travail français, la France a adopté le 15 septembre 2017 dans un premier paquet la loi n° 2017-1340 d'habilitation à prendre par ordonnance les mesures pour le renforcement du dialogue social. Cette loi autorise le gouvernement français à décréter dans les 6 mois des ordonnances sur des dérogations pour des régions frontalières ainsi que pour des détachements récurrents de courte durée dans certains domaines. De telles dérogations pourraient s'appliquer par ex.
 - o à l'exonération de l'obligation de notification pour les interventions de courte durée (= 1 journée) et à court terme
 - o à l'exonération de l'obligation de notification en cas de trafic pour compte propre

- o à la concentration des obligations de notification sur les branches où le risque de fraude sociale et de dumping salarial est élevé, ceci accompagné de contrôles efficaces
- o à la même durée de validité de la carte BTP obligatoire pour les entreprises de construction (caisse d'indemnité pour mauvais temps)
- o à la suspension de la perception de la taxe de détachement de 40 € pour les déclarations de détachement, même après le 01/01/2018
- o à des portails de déclaration uniformes / portails internet multilingues (entre autres en allemand)

Il convient de viser une réglementation uniforme pour l'ensemble de la Grande Région.

La coopération transfrontalière devrait être privilégiée et renforcée. Le CESGR se prononce pour la création d'une agence pour le marché du travail chargée de coordonner le contrôle du détachement dans la Grande Région. Il est nécessaire de renforcer la coopération entre l'ITM, les autorités d'inspection du travail et les autorités douanières.

Les pistes évoquées dans l'appel peuvent contribuer à concevoir l'intégration européenne pour le bien des citoyens de la Grande Région. Revenir à un monde aux frontières fermées, à une politique européenne caractérisée par un manque de solidarité et un égoïsme national porterait atteinte aux citoyens des régions frontalières. Avec les progrès réalisés jusqu'à présent, la Grande Région est garante d'une Europe future. Il est nécessaire de renforcer les contrôles pour réduire la fraude et d'appliquer les règles aux sous-traitants en relation avec des sociétés écrans.

Les acteurs économiques et sociaux coopérant au sein du CESGR sont prêts à y participer, à développer le marché de l'emploi transfrontalier en un laboratoire européen avec des clauses d'expérimentation à la fois innovantes et socialement responsables et à le mettre en pratique dans la Grande Région.

Mesures recommandées au niveau de l'UE

- Le CESGR constate que la grande majorité des citoyens de la Grande Région est clairement favorable à l'Europe. Pourtant, de nombreuses personnes ont l'impression que l'évolution de l'Europe sociale n'est pas en phase avec le développement du marché européen. Il est cependant indispensable que les citoyens connaissent directement une amélioration de leur qualité de vie du fait de la protection sociale que leur confère l'Europe. Il convient notamment de viser une convergence sociale vers le haut, d'élargir les normes sociales minimales, de prévenir l'abus de la directive concernant le détachement et le dumping social, de préciser la durée du détachement et de renforcer le dialogue social à tous les niveaux européens.
- La volonté commune d'accorder à nouveau une plus grande importance à l'aspect social, qui se traduit par la proclamation du « Pilier européen des droits sociaux » le 17 novembre 2017, doit être soutenue. Cependant, la déclaration de Göteborg et ses 20 principes généraux constituent uniquement un appel. Selon le CESGR, il est nécessaire d'étayer rapidement ce pilier par un programme d'action ambitieux, de le doter de moyens financiers et de lui donner un caractère juridique contraignant pour promouvoir de bonnes conditions de travail et de vie, la protection sociale et l'égalité des chances.

- La nouvelle directive concernant le détachement des travailleurs a pour objectif de créer une concurrence équitable pour les entreprises qui détachent des travailleurs et les entreprises locales. Toutes les dispositions salariales s'appliquant aux travailleurs locaux seront également valables à l'avenir pour le personnel détaché. Le secteur des transports n'est pas encore concerné par les nouvelles règles. Le CESGR demande que le Parlement européen adopte rapidement la révision de la directive concernant le détachement (96/71/CE) et que soit mis en place un contrôle efficace et opérationnel de la mise en œuvre des mesures adoptées. Il convient de clarifier dans le préambule que le détachement ne porte pas uniquement sur des aspects économiques mais également sociaux et que la Cour de justice européenne doit également en tenir compte.
- La directive concernant le détachement des travailleurs actuellement en vigueur se base sur le principe selon lequel l'autorisation, la protection des consommateurs, les droits des salariés et l'assurance qualité se fondent sur les réglementations en vigueur dans le pays d'accueil : les services proposés sur un même marché sont fondamentalement soumis aux réglementations fixées par le pays d'accueil. Deux des directives présentées par la Commission en janvier 2017 ont recueilli le soutien des ministres en mai : le test de proportionnalité pour les nouvelles législations nationales encadrant les professions réglementées ainsi que l'amélioration du système de notification pour les nouvelles règles s'appliquant aux services. En revanche, la carte électronique européenne des services émise par une autorité dans le pays d'origine de l'entreprise sans que les autorités sur place dans le pays d'accueil puissent contrôler et imposer le respect des réglementations de manière efficace et uniforme, est discutable. Le CESGR se prononce pour la garantie d'une concurrence équitable, également pour les services. Un contrôle efficace et opérationnel en fait également partie. Le CESGR réaffirme le principe d'une même rémunération pour le même poste sur le même lieu de travail pour éviter les disparités territoriales et respecter simultanément l'égalité entre les hommes et les femmes. Le CESGR demande par ailleurs que le secteur des transports soit intégré dans la nouvelle directive.

Évolution consécutive à l'atelier du 29 novembre 2017

Le 29 mai 2018, le Parlement européen a adopté avec une grande majorité la nouvelle version de la directive communautaire sur le détachement. Les principaux éléments se présentent comme suit :

- les règles du pays d'accueil relatives à la rémunération doivent s'appliquer à tous les travailleurs détachés ;
- un détachement peut durer 12 mois, avec une éventuelle prolongation de 6 mois ;
- les travailleurs détachés doivent être mieux protégés de la fraude et de l'exploitation ;
- transports internationaux : les nouveaux éléments de la directive révisée ne s'appliqueront au secteur du transport que lorsque l'acte législatif sectoriel spécifique contenu dans le Programme de mobilité sera entré en vigueur. Jusqu'à cette date, la directive reste en vigueur dans sa version de 1996.

Les États membres ont deux ans pour transposer les nouvelles règles dans leur droit national. Les règles doivent entrer en vigueur d'ici la fin de cette période. Dans la Grande Région, de grandes différences apparaissent au niveau de la conception de la marge d'appréciation en ce qui concerne les plusieurs centaines de « petits déplacements » par jour dans les régions frontalières, qui entraînent des charges disproportionnées pour les entreprises, la plupart de pe-

tite taille. Sont concernés les livraisons de marchandises dans le commerce de détail, les services de réparation et de maintenance d'appareils électro-ménagers et de machines, les livraisons d'appareils et de pièces de rechange ainsi que les prestations d'artisans pour les particuliers et les entreprises et les transports transfrontaliers par autocar.

La libre circulation des travailleurs ainsi que la liberté d'établissement et la libre circulation des services comptent parmi les valeurs fondamentales de l'Union européenne. La politique sociale de l'UE doit avoir pour tâche de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'activité transfrontalière reste attrayante autant pour les entreprises que pour les salariés. Le marché intérieur a besoin de règles claires pour combattre les abus, des règles qui permettent une concurrence équitable sans trop restreindre la libre circulation.

Les connaissances détaillées des différents régimes de droit du travail et des systèmes tarifaires et de rémunération, qui seront nécessaires à l'avenir, peuvent entraîner une grande incertitude juridique et un risque de responsabilité notable pour les entreprises.

Suite à la présentation en atelier, la « Task Force Frontaliers de la Grande Région 2.0 » a présenté **un état des lieux actualisé** sur le détachement des travailleurs dans la Grande Région (DE, FR, LUX, BE) (mise à jour de juin 2018¹, www.tf-grenzgaenger.eu).

Le **CESGR recommande** de suivre avec une attention particulière le détachement des travailleurs et les conséquences économiques et sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne sur le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région.

La nouvelle version de la directive européenne concernant le détachement, adoptée le 29 mai 2018 par le Parlement européen, ne met pas fin aux discussions, notamment dans la perspective de la Grande Région. La mise en œuvre nationale concrète et ses impacts pratiques sur le « **petit trafic frontalier** » jouent un rôle particulier. Dans le cadre de l'échéance de deux ans fixée pour la transposition de la directive concernant le détachement dans le droit national, nous nous prononçons pour une atténuation des conséquences négatives de la directive et/ou une transposition plus réaliste des réglementations et pour la prévention de charges bureaucratiques supplémentaires dans le but de réduire des préjudices potentiels pour la libre circulation des services et le marché du travail européen, notamment dans la Grande Région.

1.2 « Pilier européen des droits sociaux – impacts sur la Grande Région »

La politique sociale européenne est essentielle pour la poursuite du processus d'intégration européenne. Sans renforcement de l'intégration sociale, il sera difficile d'obtenir une légitimation politique pour l'approfondissement de l'intégration économique. Aujourd'hui, nous assistons plutôt à l'inverse : le niveau d'intégration atteint jusqu'à présent est fortement remis en question.

¹ La « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est entrée en vigueur le 5 septembre 2018. Il y figure un chapitre propre qui prévoit des dispositions facilitant les détachements transfrontaliers de courte durée ou pour des manifestations ponctuelles concernant des activités spécifiques. Dès que les nouvelles dispositions seront précisées définitivement par décret, la Task Force Frontaliers 2.0 adaptera l'état des lieux en conséquence.

Le 17 novembre 2017, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se sont retrouvés à Göteborg pour un Sommet social de l'UE, pour la première fois à nouveau depuis presque 20 ans. Ce sommet avait pour objectif de promouvoir la dimension sociale de l'Union européenne et de ses États-membres, et plus particulièrement des emplois et une croissance équitables au sein de l'UE. Pour ce faire, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont proclamé conjointement le « Pilier européen des droits sociaux ».

L'objectif du pilier européen des droits sociaux est de donner aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces. Il se base sur 3 catégories avec 12 indicateurs pour 20 principes :

- égalité des chances et accès au marché du travail
- conditions de travail équitables
- protection sociale et inclusion sociale

Au fil de plusieurs décennies, la Grande Région s'est transformée en une région modèle au cœur de l'Europe, caractérisée par une coopération amicale entre partenaires. Pour les partenaires réunis au sein du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), le contenu et l'application concrète des droits sociaux sur le marché du travail transfrontalier jouent depuis toujours un rôle central. Il est donc accordé une grande attention à la nouvelle initiative « Pilier européen des droits sociaux ».

1.2.1 La situation sociale dans la Grande Région : tableau de bord social

L'application du pilier européen des droits sociaux est accompagnée d'un « tableau de bord social », c'est-à-dire d'un catalogue d'indicateurs. Cet outil a pour objectif d'évaluer les progrès réalisés vers un « Triple A » social pour l'UE dans son ensemble et pour les différents États membres.

En réunion du 11/10/2018, le GT 2 « Emploi et formation » s'est concentré sur un tel « **tableau de bord social pour la Grande Région** » afin de décrire la situation sociale dans la Grande Région. En s'inspirant des 12 indicateurs présentés par la Commission européenne, le groupe a analysé les valeurs déterminées par l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) pour les cinq composantes régionales et la Grande Région dans son ensemble (voir relevé à la page suivante).

Le résultat fait état d'une situation sociale très différenciée dans la Grande Région dans son ensemble et dans les composantes régionales :

La Grande Région obtient un bon résultat sur 1 indicateur :

- 03. Inégalités de revenus (niveau national) : la Wallonie se classe très bien.

La Grande Région obtient des résultats moyens sur 8 indicateurs :

- 01. Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation : la Rhénanie-Palatinat et la Sarre obtiennent de mauvais résultats. La Lorraine est bien placée.
- 04. Personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale : toutes les composantes régionales obtiennent des résultats moyens.
- 05. Jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (taux NEET) : la Rhénanie-Palatinat et la Sarre sont bien placées. Le Luxembourg est même très bien placé.

- 07. Taux de chômage : mauvais résultat pour la Lorraine. La Sarre et le Luxembourg obtiennent de bons résultats. La Rhénanie-Palatinat est très bien placée.
- 08. Revenu des ménages par habitant : l'évolution est bonne en Rhénanie-Palatinat et en Sarre.
- 09. Réduction des risques de pauvreté par incidence des transferts : la Wallonie et la Lorraine profitent de bons systèmes nationaux.
- 11. Situation sanitaire : taux de mortalité standardisé pour 100 000 habitants : toutes les composantes régionales obtiennent des résultats moyens.
- 12. Accès numérique : particuliers utilisant l'internet : très bon résultat pour le Luxembourg, bon pour la Rhénanie-Palatinat, mauvais pour la Lorraine.

La Grande Région obtient de mauvais résultats sur 3 indicateurs :

- 02. Écart du taux d'emploi entre les hommes et les femmes : c'est particulièrement le cas pour la Rhénanie-Palatinat et la Sarre
- 06. Taux d'emploi : ce constat vaut particulièrement pour la Wallonie et la Lorraine. La Rhénanie-Palatinat affiche ici une bonne valeur.
- 10. Formation : taux de participation à l'enseignement : la Wallonie et le Luxembourg obtiennent de très mauvais résultats. La Sarre affiche ici une bonne valeur.

Sozialpolitisches Scoreboard der Großregion Tableau de bord social de la Grande Région									
Stand: 11/10/2018 WL									
in Anlehnung an: Sozialpolitisches Scoreboard 2018 gemäß Monitoring der EU-Staaten im Rahmen der "Europäischen Säule der sozialen Rechte"*) zum Vergleich pour comparaison									
en référence à: Tableau de bord social 2018 suivi de la performance des états membres de l'UE dans "le cadre du pilier européen des droits sociaux"**)									
		Großregion Grande région	Wallonie Wallonie	Rheinland-Pfalz Rénanie-Palatinat	Saarland Sarre	Lothringen Lorraine	Luxemburg Luxembourg	EU	beste Region meilleure région
Kapitel I - Chancengleichheit und Arbeitsmarktzugang Chapitre I Égalité des chances et accès au marché du travail									
01. Frühe Schul- und Ausbildungsabgänger ¹⁾ 01. Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation ¹⁾	2017	10.2%	10.5%	11.8%	11.7%	7.2%	7.3%	10.6%	1.6%
02. Beschäftigungsunterschiede zwischen den Geschlechtern ²⁾ 02. Écart du taux d'emploi entre les hommes et les femmes ²⁾	Ø 2013 - 2017	14.6%	9.8%	19.9%	20.4%	10.9%	10.8%	13.5%	-6.7%
03. Einkommensungleichheit ³⁾ 03. Inégalités de revenus ³⁾	2016, national	4.3	3.8	4.6	4.6	4.3	5.0	5.2	3.5
04. Von Armut oder sozialer Ausgrenzung bedrohte Personen ⁴⁾ 04. Personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ⁴⁾	2016	20.3%	20.7	20.9%	21.9%	18.2%	19.8%	20.7%	7.2%
05. Junge Menschen, die weder in Arbeit noch in Ausbildung sind (NEET-Anteil) ⁵⁾ 05. Jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (taux NEET) ⁵⁾	2017	9.2%	11.6%	7.2%	7.5%	10.3%	5.9%	10.9%	2.0%
KAPITEL II - Dynamische Arbeitsmärkte und faire Arbeitsbedingungen CHAPITRE II Marchés du travail dynamiques et conditions de travail									
06. Beschäftigungsquote ⁶⁾ 06. Taux d'emploi ⁶⁾	2017	67.3%	59.0%	75.6%	70.3%	63.3%	71.3%	72.9%	93.9%
07. Arbeitslosenquote ⁷⁾ 07. Taux de chômage ⁷⁾	2017	7.1%	9.7%	3.3%	4.5%	11.0%	5.5%	7.6%	1.7%
08. Haushaltseinkommen pro Einwohner ⁸⁾ 08. Revenus des ménages par habitant ⁸⁾	Index 2008=100	110.1	105.3	115.1	114.9	108.7	102.9	105.1	155.2
KAPITEL III - Öffentliche Unterstützung / Sozialschutz und Inklusion CHAPITRE III Soutien des pouvoirs publics/Protection et inclusion sociales									
09. Verringerung des Armutsrisikos durch soziale Transferleistungen ⁹⁾ 09. Réduction de risque de pauvreté par incidence des transferts sociaux ⁹⁾	2016, national	38.5%	41.1%	34.8%	34.8%	42.4%	39.1%	33.2%	57.0%
10. Bildung: Teilnahmeraten an Bildungsprogrammen ¹⁰⁾ 10. Formation: taux de participation à l'enseignement ¹⁰⁾	2016	35.6%	24.7%	44.2%	49.4%	35.5%	20.5%	41.7%	67.8%
11. Gesundheitslage: standardisierte Sterbeziffer je 100 000 Einwohner ¹¹⁾ 11. situation sanitaire: taux de mortalité standardisé ¹¹⁾	2015	1 052	1 123	1 055	1 123	939	930	1 023	741
12. Digitaler Zugang: Einzelpersonen, die das Internet nutzen ¹²⁾ 12. Particuliers utilisant l'internet ¹²⁾	2017	86%	82%	92%	85%	80%	96%	86%	99%

Explication du tableau de bord social de la Grande Région

Farbenerklärung explication en couleur	sehr gut très bien		
(standardisierte Werte = Z-Scores converties en cotes normalisées = cotes z)	gut bon		
	durchschnittlich moyenne		
	schlecht mauvais		
	sehr schlecht très mauvais		
*) https://ec.europa.eu/commission/publications/social-scoreboard-and-european-semester-monitoring-eu-countries-performance-under-european-pillar-social-rights_en			
1) % der Bevölkerung zwischen 18 und 24 Jahren % de la population âgée de 18 à 24 ans			
2) Erwerbstätigenquoten-Differenz (Prozentpunkte) Taux d'emploi différentiel (points de pourcentage)			
3) Einkommensquintil S80/S20 mesurées interquintile S80/S20			
4) % der Gesamtbevölkerung % de la population totale			
5) % der Bevölkerung zwischen 15 und 24 Jahren % de la population âgée de 15 à 24 ans			
6) % der Bevölkerung zwischen 20 und 64 Jahren % de la population âgée de 20 à 64 ans			
7) % zwischen 20 und 74 Jahren % âgée de 20 à 74 ans			
8) in Kaufkraftstandards (konsumbasiert) Standards de pouvoir d'achat basés sur la consommation finale			
9) Verringerung des prozentualen Anteils der armutsgefährdeten Personen auf Grund von Sozialtransfers (außer Renten) Réduction en pourcentage du taux de risque de pauvreté due aux transferts sociaux (autres que les pensions)			
10) von de 20 bis à 24 Jahre ans			
11) 3-Jahresdurchschnitt moyenne de 3 ans			
12) einmal pro Woche (auch täglich) une fois par semaine (tous les jours inclus)			
Quelle / Source : Eurostat			
eigene Berechnungen / propres calculs , regionale Zusammenfassung mit Einwohnerrn gewichtet / résumé regionale pondérée par la population			

1.2.2 GT 2 « Emploi et formation », réunion du 6 juin 2018 au Parlement de la Sarre

L'objectif de la réunion du GT était de trouver des premières pistes pour la transposition du « Pilier européen des droits sociaux » à la Grande Région. Il s'agissait en particulier

- de la directive du Parlement européen et du Conseil sur des conditions de travail plus transparentes et plus prévisibles dans l'Union européenne
- de propositions de mise en place d'une Autorité Européenne du Travail
- d'une recommandation du Conseil sur l'accès des salariés et des indépendants à la protection sociale

Ont contribué à la réunion du GT

- Commission de l'UE : Thomas Thomma (gestionnaire de programme ; Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion / Dir. D Mobilité des salariés / Unité D5 Allemagne, Autriche, Slovénie, Croatie)
- Parlement européen : Michael Detjen (MPE), membre de la Commission de l'emploi et des affaires sociales
- Comité européen des régions : Isolde Ries (membre du Parlement régional), première Vice-présidente du Parlement de la Sarre, rapporteur du CdR de l'UE sur la directive de la Commission de l'UE relative à des conditions de travail plus transparentes et plus prévisibles dans l'Union européenne

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région d'adresser le « **Pilier européen des droits sociaux** » comme un signal politique fort également pour la Grande Région. Il convient

notamment d'explorer et d'utiliser systématiquement toutes les marges de manœuvre à l'échelle de la Grande Région.

Ceci peut être étayé par la mise à jour régulière des indicateurs du « **tableau de bord social** » que le CESGR a réalisé pour la première fois pour la Grande Région.

ad 2. Analyse des impacts de l'évolution économique actuelle (passage au numérique dans l'économie, économie circulaire, silver économie) sur l'emploi et les conditions d'emploi dans la Grande Région

et

ad 8. Suivi des impacts de l'arrivée des réfugiés sur le marché du travail et dans les structures d'éducation et de formation de la Grande Région, analyse des bonnes pratiques y afférentes.

Les deux missions 2. et 8. ont été traitées conjointement par le GT 2 « Emploi et formation » en raison de leur proximité thématique.

2.1 GT 2 « Emploi et formation », réunion du 20/03/2018 sur les « Évolutions actuelles sur le marché du travail dans la Grande Région, notamment sur les jeunes et les réfugiés – rapports des composantes régionales »

Rapports des composantes régionales

- Rhénanie-Palatinat et Sarre : Christina Jochem
- Lorraine : Nicolas Brizard
- Luxembourg : Jean Ries
- Wallonie : Philippe Ledent / Evelyine Simar (par écrit)

L'évolution économique et les impacts sur le marché du travail dans la Grande Région au 1^{er} trimestre 2018 sont à évaluer de manière différenciée² :

Sarre

- Selon les résultats provisoires du compte des personnes actives, 528 700 personnes travaillaient en Sarre au premier trimestre 2018, soit 2 700 salariés ou 0,5 % de plus que sur la même période de l'année passée.
- L'industrie manufacturière a généré au cours du premier trimestre 2018 un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros, soit 0,6 % de plus que sur le même trimestre de l'année passée. L'industrie sarroise a ainsi atteint le meilleur résultat trimestriel de son histoire.
- Dans le commerce extérieur, les exportations ont baissé de 3,2 % durant le premier trimestre 2018 par rapport à la même période 2017, passant à 4,24 milliards d'euros. Les importations, qui ont augmenté de 1,1 % pour s'établir à 3,65 milliards d'euros, sont toujours sensiblement dépassées.

² Voir également „Konjunktur in der Großregion“, document publié par les Offices Statistiques de la Grande Région, juillet 2018.

Lorraine

- L'emploi global a baissé au début de l'année (-0,1 % par rapport à +0,3 % au quatrième trimestre 2017). En revanche, le nombre des demandeurs d'emploi a baissé à nouveau de 0,3 % dans les catégories A, B et C. L'emploi intérimaire commence cette année par une évolution prononcée (de -5,2 % à +7,3 %).
- Même si elles perdent actuellement de leur élan, les exportations ont bien commencé l'année 2018 : +4,6 % pour s'établir à 4,6 milliards d'euros (après +12 % au trimestre précédent).

Luxembourg

- Le nombre des salariés continue d'augmenter (+3,8 % au premier trimestre après 3,7 % au quatrième trimestre 2017) et le chômage de baisser (pour s'établir à 5,7 % des actifs au premier trimestre). Cette dynamique aggrave les problèmes liés au manque de personnel qualifié.
- Au premier trimestre 2018, le PIB luxembourgeois a crû en termes réels de 2,0 % par rapport au trimestre précédent (+5,1 % par rapport à l'année passée). Cette hausse est la plus forte depuis le second trimestre 2016. La croissance est portée par presque toutes les branches économiques.
- L'évolution économique est toujours caractérisée par les résultats positifs des services non financiers. Avec l'élan constaté au premier trimestre, il semble possible d'atteindre une croissance d'environ 4 % cette année.

Rhénanie-Palatinat

- Le marché du travail est à nouveau très réceptif. Le nombre des chômeurs a baissé une nouvelle fois au premier trimestre 2018 par rapport au premier trimestre 2017, et ce fortement, soit de 8,6 %. Sur la même période, le nombre de postes vacants annoncés a augmenté de 6,3 %.
- Le commerce extérieur a affiché au premier trimestre 2018 des hausses considérables. Les importations ont augmenté de 15,1 %, les exportations de 9,8 % par rapport au premier trimestre 2017.
- Dans l'industrie manufacturière, les chiffres d'affaires ont connu à nouveau une hausse relativement élevée au premier trimestre 2018. La hausse s'élève à 6,7 % par rapport au premier trimestre 2017.

Wallonie

- Les améliorations sur le marché du travail se sont poursuivies en Wallonie au premier trimestre 2018 : les offres d'emploi battent tous les records et le nombre de demandeurs d'emploi continue de régresser.
- Par rapport à l'excellente situation il y a douze mois, la croissance des exportations s'est relâchée début 2018 et l'activité industrielle wallonne, qui est essentiellement axée sur les exportations, s'est légèrement affaiblie.
- La demande intérieure en Wallonie profite toujours de la confiance élevée des consommateurs et des producteurs. Ce climat favorise la croissance dynamique des affaires dans le secteur de la gastronomie et l'évolution positive dans le commerce de détail et la construction.

Le marché du travail dans la **Grande Région**

- Toutes les composantes régionales sont touchées, bien que différemment, par de profonds changements démographiques et structurels.
- Malgré ces changements sensibles, aucune composante régionale ne se voit actuellement confrontée à une pénurie générale de main-d'œuvre qualifiée. Dans certains secteurs professionnels, il s'impose toutefois d'agir en regard des futures évolutions démographiques et économiques.
- Au niveau de la formation professionnelle notamment, il s'est avéré fréquemment que les postes de formation proposés ne correspondaient pas aux souhaits de formation des jeunes.

Le Groupe de travail 2 « Emploi et formation » propose à l'Assemblée plénière du CESGR les recommandations suivantes :

Le **CESGR recommande** au Sommet de **mieux tirer parti des potentialités de la Grande Région sur le marché du travail**, c'est-à-dire

- de couvrir les besoins futurs en main-d'œuvre – en plus de l'augmentation de l'immigration – en priorité par **l'activité croissante** de groupes de personnes dans la Grande Région jusqu'alors sous-représentées sur le marché du travail :
 - o les jeunes sans emploi
 - o les femmes
 - o les migrants
 - o les seniors
 - o les personnes handicapées
- de continuer à soutenir et de poursuivre les mesures et projets déjà existants à l'échelle transfrontalière et de renforcer l'échange entre ces différentes mesures. Le **Groupe de travail « Marché de l'emploi » du Sommet** devrait continuer à coopérer dans ce sens avec les partenaires économiques et sociaux du CESGR,
- de garantir aux habitants de la Grande Région et aux personnes qui s'y installent une **meilleure information** centralisée sur l'offre existante. Le nouveau site web de la Grande Région (grande-region.interact.lu) constitue une avancée importante, bien qu'encore perfectible, dans la bonne voie. Pour accroître la proximité avec le citoyen, le CESGR propose de le compléter par un **Portail Citoyens 2.0** interactif. Le nouveau site EURES (<http://www.eures-granderegion.eu>) est également une aide précieuse,
- de développer une **stratégie commune de préservation de la main-d'œuvre**. C'est la seule manière de garantir qu'aucune région n'ait à craindre de perdre sa main-d'œuvre hautement qualifiée au profit d'autres régions ou de devoir prendre en charge le financement de la formation professionnelle pour les marchés du travail des régions partenaires. Les éléments d'une telle stratégie commune pourraient se présenter comme suit :
 - o Les **formateurs** actifs de part et d'autre des frontières jouent un rôle particulier, tout comme leur coopération au sein d'un réseau.
 - o Renforcer la coopération au sein de la Grande Région permet aux différents partenaires de se soutenir mutuellement sur les tâches et les processus nécessaires. C'est pourquoi le CESGR tient à saluer les résultats positifs des activités transfrontalières, tout particulièrement en matière de formation professionnelle sur la base de **l'accord-cadre**.

- o Pour le CESGR, l'atteinte de ces objectifs montre néanmoins la nécessité de continuer à s'efforcer de supprimer les barrières qui subsistent encore, notamment par **l'apprentissage des langues des pays voisins** dans les établissements préscolaires, dans l'enseignement primaire et secondaire, et en formation professionnelle. En effet, ce n'est que par le biais de compétences linguistiques suffisantes qu'il sera possible de tirer profit des synergies existantes au sein de la Grande Région.
- o À l'ère de la numérisation, la **formation continue** devient de plus en plus importante. Il convient donc d'accorder une plus grande importance à la dimension transfrontalière de cette thématique, par ex. au travers de la sensibilisation, de la coopération transfrontalière (par ex. l'utilisation de bons d'achat de part et d'autre des frontières), des meilleures pratiques.

En matière de **modes de travail et de formes d'emploi**, le CESGR recommande de poursuivre le rapprochement entre les réglementations déjà existantes au sein de la Grande Région. La Commission européenne a proposé quatre éléments dont la mise en œuvre permettrait de mener ce processus à bien :

- des accords contractuels flexibles et fiables pour les employeurs et les salariés,
- des systèmes de sécurité sociale modernes qui favorisent l'emploi et facilitent la mobilité,
- des politiques actives du marché du travail qui facilitent la transition vers de nouveaux modes de travail,
- des stratégies globales de formation tout au long de la vie qui garantissent l'employabilité des personnes actives.

Le CESGR recommande de suivre avec l'attention nécessaire la question de l'intégration croissante des **réfugiés/migrants** sur les marchés du travail et de la formation dans les prochaines années ainsi que ses répercussions sur le marché du travail transfrontalier.

On veillera notamment à ne pas aborder la thématique des réfugiés de manière isolée, mais à l'intégrer dans les approches de solution aux problèmes globaux du marché du travail. La **compétence linguistique ainsi que la (re-) qualification** des réfugiés/migrants jouent un rôle particulier.

2.2. Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), réunion du 20/04/2018 à Ciney

Dans le cadre d'une réunion commune des commissions 1 et 2 du CPI sur les « **impacts de la révolution numérique sur l'emploi et la formation dans la Grande Région** », Wolfgang Lerch a exposé dans une présentation l'estimation du président du GT 2 « Emploi et formation ». Les principaux thèmes abordés se présentaient comme suit :

1. Emplois : impacts sur le nombre, le type des emplois, différences au niveau de la vulnérabilité régionale
2. Tâches pour les responsables politiques + les employeurs + les syndicats
 - Éducation numérique et formation continue

- Nouveaux modèles de temps de travail
- Nouvelles formes d'activité pour les plate-formes en ligne, par ex. pour les crowdworker
- Sécurité et protection des données
- Participation des salariés

3. Pour la Grande Région : formation professionnelle continue – CESGR – rapport 2017/18 de l'OIE

ad 3. Poursuite de l'encadrement et du suivi des travaux de l'OIE, de la Task Force Frontaliers et du réseau EURES dans la Grande Région

L'accord de coopération des acteurs du marché du travail transfrontalier a été signé le 28 octobre 2010. Outre le CESGR, initiateur et coordinateur de l'accord, les deux réseaux EURES-T existant à l'époque – Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat (SLLR) et le Pôle européen de Développement (PED) -, les offices statistiques de la Grande Région et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi ont signé cet accord. Ensuite, la Task Force « Frontaliers » et les services de l'emploi de la Grande Région ont adhéré à l'accord de coopération. À partir de 2015, la coopération étroite avec le réseau EURES Grande Région a été convenue dans le prolongement de la coopération avec les partenariats EURES qui existaient jusque-là.

En tant que coordinateur, le CESGR s'est engagé à réaliser au moins un atelier par an dans le cadre de l'accord de coopération. Cet engagement a été tenu également durant la présidence luxembourgeoise avec deux ateliers organisés par le GT 2 « Emploi et formation » :

- « Détachement des travailleurs et conséquences sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne – Que signifie ceci pour le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région ? » tenu le 29/11/2017 à Remich, conjointement avec le GT 1 « Économie et développement durable »
- « Reconnaissance de professions dans la Grande Région » qui se tiendra le 30/10/2018 à Remich, conjointement avec le GT « Marché du travail » du Sommet et avec le soutien d'EURES Grande Région

Le Groupe de travail 2 « Emploi et formation » propose à l'Assemblée plénière du CESGR la recommandation suivante :

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région de poursuivre l'action et la construction du réseau des acteurs politiques du marché du travail de la Grande Région dans le cadre de **l'accord de coopération conclu avec le CESGR en tant que coordinateur**. C'est notamment le cas pour les ateliers annuels sur des thématiques importantes pour le marché du travail.

3.1 Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

Missionné par le Sommet de la Grande Région, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) collecte des informations sur le marché du travail dans les régions partenaires

et analyse la situation de l'emploi sur le marché du travail transfrontalier. Ces travaux se fondent sur la décision du 4^e Sommet de la Grande Région de 1998 sur la mise en place d'un Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE).

L'OIE est dirigé par un comité de pilotage interrégional. Celui-ci définit les grands axes de travail de l'OIE, en concertation avec les responsables politiques de la Grande Région, et accompagne son travail en réseau. Le Comité économique et social de la Grande Région est représenté par trois membres au sein du comité de pilotage. Lors de sa réunion du 24 décembre 2017, l'Assemblée plénière du CESGR a délégué Félix Martins de Brito (Lux), Werner Müller (Sarre) et Isabelle Leg (Grand Est) chargés de travailler au sein du comité de pilotage de l'OIE.

Le comité de pilotage de l'OIE s'est réuni à sept reprises au total pendant la Présidence luxembourgeoise 2017/18 sous la direction de Monsieur Joseph Faber (ministère luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire).

La restructuration du rapport de l'OIE en cinq cahiers thématiques (frontaliers, marché de l'emploi, formes d'emploi atypiques, jeunesse et population) a reçu un accueil positif et a donc été adoptée également pour le 11^e rapport qui paraîtra à l'occasion du prochain Sommet de la Grande Région en janvier 2019.

En complément de son rapport structurel sur le marché du travail transfrontalier, l'OIE s'est consacré au thème « La situation des seniors sur le marché du travail de la Grande Région » durant la présidence luxembourgeoise. C'est l'axe prioritaire dans le cadre du 11^e rapport de l'OIE.

En 2017/2018 également, l'OIE a présenté ses missions et les résultats de ses travaux dans le cadre de différents événements et d'exposés, par ex. à la Conférence du Gouvernement luxembourgeois sur « The digital future of the Greater Region », au CSC Eupen/Verviers (dans le cadre d'un séminaire pour les membres de syndicats), au Service de coopération transfrontalière de la Région Grand Est, à l'Observatoire wallon de l'emploi, à l'AGAPE Lorraine Nord et à la DEFOP (Direction de l'éducation, de la formation et de l'orientation professionnelles) de la Région Grand Est et auprès de hauts membres du Conseil régional Grand Est. L'OIE a également pu présenter ses travaux dans le cadre de la cérémonie marquant le 20^e anniversaire du CESGR.

Dans le cadre de sa mission d'observation du marché de l'emploi dans la Grande Région, l'OIE coopère étroitement avec le CESGR, et plus particulièrement avec le GT 2 « Emploi et formation », et d'autres institutions de suivi de la Grande Région (système d'information géographique SIG-GR de la Grande Région et GT des offices statistiques de la Grande Région). Par ailleurs, il participe en tant que partenaire méthodologique au projet INTERREG « UniGR Center for Border Studies ». Enfin, il a été convenu avec l'Union Benelux de tenir un atelier entre experts pour échanger sur des questions méthodologiques.

Le Groupe de travail 2 « Emploi et formation » propose à l'Assemblée plénière du CESGR la recommandation suivante :

Le **CESGR recommande** au Sommet de continuer à soutenir **l'OIE** avec son **réseau d'instituts spécialisés**. En raison de l'importance croissante du marché du travail transfrontalier dans le développement socio-économique des régions partenaires, l'OIE affirmera son rôle d'expert dans son travail avec le CESGR. Par ailleurs, l'OIE est parvenu à se faire connaître auprès d'un plus large public grâce à un travail de communication optimisé et cohérent et à un échange soutenu avec les entités concernées dans chacune des régions partenaires.

3.2 Task Force Frontaliers de la Grande Région 2.0

La Task Force Frontaliers 2.0 élabore des propositions de solutions juridiques et administratives aux problèmes fondamentaux que rencontrent les frontaliers, les étudiants transfrontaliers, les apprentis, les stagiaires et les personnes suivant des mesures de formation continue ainsi que les entreprises qui emploient des frontaliers. Elle s'intéresse plus particulièrement aux domaines juridiques suivants : droit du travail, droit de la formation, droit social et droit fiscal.

La Task Force Frontaliers 2.0 transmet les propositions de solutions élaborées aux responsables politiques respectifs à l'échelle régionale, nationale et européenne pour qu'elles soient réalisées. L'objectif est de lever les obstacles existants auxquels se voient confrontés les frontaliers et d'améliorer la mobilité sur le marché du travail de la Grande Région. La Task Force Frontaliers 2.0 ne constitue donc pas un autre dispositif de conseil pour les frontaliers, mais travaille en premier lieu en arrière-plan (« Back Office »).

La Task Force Frontaliers a été créée en janvier 2011 dans un premier temps comme Projet Interreg-IV-A avec une durée de quatre ans et a ensuite été prolongée jusqu'au 30 juin 2015. Le nouveau projet Interreg-V-A « Task Force Frontaliers de la Grande Région 2.0 » s'étend du 1/7/2015 au 30/6/2020.

Le site web (www.tf-grenzgaenger.eu) donne une idée globale du travail effectué jusqu'à présent par la Task Force Frontaliers.

Le CESGR est représenté par Bettina Altesleben, présidente du GT 2, au comité d'accompagnement de la Task Force Frontaliers. Outre cette participation formelle aux travaux de la Task Force, un échange régulier entre la Task Force et le CESGR a lieu dans le cadre des réunions du GT 2 « Emploi et formation ».

Durant la période couverte par le présent rapport, une des priorités de la coopération entre le CESGR et la Task Force Frontaliers 2.0 a porté sur la « Directive concernant le détachement » dans le cadre de **l'atelier « Détachement de travailleurs et conséquences sociales du « Paquet Services » de la Commission européenne – Que signifie ceci pour le marché du travail transfrontalier dans la Grande Région ? »** qui s'est tenu le 29/11/2017 à Remich (cf. 2.1). Suite à la présentation faite lors de cet atelier, la « Task Force Frontaliers de la Grande Région 2.0 » a dressé un état des lieux actuel sur le détachement des travailleurs dans la Grande Région (DE, FR, LUX, BE) (mise à jour : juin 2018, www.tf-grenzgaenger.eu).

Un autre axe prioritaire de la coopération est l'**atelier « Reconnaissance de professions dans la Grande Région »** qui se tiendra le 30/10/2018 et est organisé par le GT 2 « Emploi et formation » en coopération avec le GT 2 « Marché du travail » du Sommet. Lors de cet atelier, la « Task Force Frontaliers de la Grande Région 2.0 » présentera les résultats de son état des lieux sur la reconnaissance des professions dans la Grande Région et en débatera avec les participants. La version définitive de l'état des lieux sera publiée pour le Sommet de la Grande Région.

Le GT 2 « Emploi et formation » propose à l'Assemblée plénière du CESGR la recommandation suivante :

Le CESGR **recommande** au Sommet de la Grande Région de prendre en temps requis les mesures nécessaires pour que la **Task Force Frontaliers** puisse durablement poursuivre ses travaux après expiration de l'actuelle période d'aide (= juin 2020). Pendant la durée du projet, la Task Force Frontaliers a fortement contribué à lever des obstacles juridiques et administratifs sur le marché du travail transfrontalier. Le CESGR propose de poursuivre la coopération étroite.

3.3 EURES-Grande Région

EURES (EUROpean Employment Services – Services européens pour l'emploi) est un programme de la Commission européenne visant à faciliter la mobilité transfrontalière sur les marchés du travail (salariés et employeurs). EURES joue un rôle particulier dans une région frontalière, c'est-à-dire dans les espaces géographiques présentant des flux frontaliers importants. C'est notamment le cas de la Grande Région qui, avec plus de 232 000 frontaliers (2017), est le plus grand marché du travail transfrontalier au sein de l'UE.

Un partenariat EURES transfrontalier composé de 20 partenaires a donc vu le jour dans cet espace. Les services pour l'emploi, les syndicats et les employeurs coopèrent au sein des partenariats frontaliers EURES. Trente conseillers EURES environ sont tous les jours aux côtés des personnes en recherche d'emploi, des frontaliers et des employeurs et les conseillent dans l'exercice de leur droit à la mobilité transfrontalière. Les principaux objectifs se présentent comme suit :

- Intermédiation entre offres et demandes d'emploi de part et d'autre des frontières.
- Plus de transparence dans les offres d'emploi et les candidatures.
- Soutien des employeurs dans le recrutement de main-d'œuvre originaire d'autres pays.
- Information et conseil de travailleurs intéressés par la mobilité sur les opportunités d'emploi ainsi que sur les conditions de vie et de travail dans l'espace économique européen.

Le Groupe de travail 2 « Emploi et formation » propose à l'Assemblée plénière du CESGR les recommandations suivantes :

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région

- de continuer à appuyer le travail de l'**EURES Grande Région**, qui a fait ses preuves. Des expériences concrètes en matière de conseil montrent qu'il est indispensable de lancer d'autres initiatives efficaces pour renforcer les travailleurs transfrontaliers.
- de faire en sorte, dans le cadre de la mise en place d'une future **Autorité Européenne du Travail** (ELA), que les partenariats frontaliers EURES soient dotés d'un propre budget et ancrés dans l'ELA pour pouvoir réaliser leurs importantes activités d'information et de conseil ainsi que la coordination entre les institutions impliquées et soutenir parallèlement l'ELA.

ad 4. Poursuite des travaux sur la formation tout au long de la vie à l'échelle de la Grande Région en mettant l'accent sur la formation professionnelle initiale et continue et en prenant en compte le niveau universitaire ; promotion des échanges sur les bonnes pratiques dans ce domaine, mise en réseau des différents acteurs ; la promotion de l'apprentissage de la langue du voisin fera également l'objet de réflexions et de propositions du Groupe de travail

et

ad 7. Coopération avec le groupe d'accompagnement chargé de l'évaluation du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région ; préparation (pour le CESGR) d'une recommandation sur les conclusions à tirer de ce rapport

Les deux missions 4. et 7. ont été traitées conjointement par le GT 2 « Emploi et formation » en raison de leur proximité thématique.

4.1 « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région » en 2018

Etant donné que la question de la « **numérisation et de la formation continue / formation tout au long de la vie** » est plus que jamais d'actualité, mais que l'on ne dispose que de peu d'expériences dans ce domaine, le réseau de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi a été chargé, dans le cadre du « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région » 2018, d'analyser comme sujet prioritaire la « formation continue à l'ère de la numérisation du monde du travail » dans la Grande Région.

Ce « rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région » du CESGR est accompagné par un groupe spécial auquel sont invités tous les membres et experts du CESGR. Le groupe d'accompagnement est coordonné par Bettina Altesleben, présidente du GT 2 « Emploi et formation ».

Le « rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région » du CESGR 2018 se décline en deux volets :

- un rapport standard comprenant les indicateurs sur la situation économique et sociale de la Grande Région
- **le thème prioritaire « Formation continue à l'ère de la numérisation du monde du travail »**
Ce volet se focalise sur une analyse par composante régionale et Grande Région sur les aspects suivants :
 - conditions générales de la formation professionnelle continue
 - formation continue dans le cadre des stratégies de numérisation
 - structures et initiatives concrètes / bonnes pratiques

Le groupe d'accompagnement a adopté séparément ses recommandations sur le rapport économique et social et les a soumises pour ajustement à l'Assemblée plénière du CESGR.

4.2 Atelier 2018 : « Reconnaissance de professions dans la Grande Région »

Conjointement avec le GT « Marché du travail » du Sommet, le GT 2 « Emploi et formation » réalisera le 30/10/2018 un atelier sur la « Reconnaissance de professions dans la Grande Région ».

Public cible : services chargés de la reconnaissance des professions / EURES en tant que porte-parole des destinataires (employeurs + salariés + service de l'emploi) / GT du Sommet / GT du CESGR

Contenu

- État des lieux dressé par la Task Force Frontaliers 2.0
 - Mission
 - État des lieux sur la mise en œuvre de la directive de l'UE dans la Grande Région
 - Accent : professions réglementées
 - Destinataires : décideurs politiques et acteurs du marché du travail transfrontalier
 - Forme : manuel
 - Mise en avant de problèmes concrets du point de vue des frontaliers
 - Conclusions / suggestions
 - Quelles mesures peut-on prendre pour améliorer la pratique de reconnaissance ?
 - Une amélioration est-elle nécessaire ?
 - Quelles leçons une région peut-elle tirer ou reprendre des expériences d'une autre région ?
- Rapport sur les expériences découlant du travail de conseil concret de frontaliers (conseillers EURES)
- Examen des résultats et conclusions / recommandations pour le Sommet de la Grande Région

Résultats : recommandations à l'adresse de la Grande Région / niveau national / niveau de l'UE

ad 5. En relation avec l'approche « Une Grande Région proche du citoyen » propagée par la Présidence luxembourgeoise du Sommet : poursuite des travaux sur le portail internet de la Grande Région

Le programme de la Présidence luxembourgeoise 2017/2018 est placé sous la devise : « Une Grande Région proche du citoyen ». L'objectif est entre autres de « renforcer la présence de la Grande Région sur les réseaux sociaux, d'adapter la présentation et la promotion de la Grande Région sur Internet et de développer de nouveaux supports de communication » (p. 2). Le Comité économique et social de la Grande Région se prononce depuis longtemps déjà (2007) pour la réalisation d'une plate-forme internet transfrontalière et interactive sur des sujets portant sur le marché du travail et la politique sociale (« portail citoyens »). Le public cible – donc les « citoyens » – devrait être associé activement à ce processus.

La particularité de ce projet est qu'il ne s'agit pas d'un simple outil de recherche et d'information, mais qu'il permet également la mise en réseau et l'échange d'expériences entre frontaliers notamment, par ex. via des forums. De l'avis du CESGR, l'interaction revêt une importance croissante ces dernières années du fait du développement (perfectionnement) des réseaux sociaux numériques – raison pour laquelle on parle de 2.0.

Le GT « Marché du travail » du Sommet approuve également de tirer parti dans le site web de la Grande Région des expériences acquises dans le cadre du projet pilote « Portail Citoyens » (décision du 1^{er} juin 2016). Il y est fait expressément référence à l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région dans lequel il est convenu de créer un portail internet dédié à l'information coordonnée et à l'orientation des personnes intéressées par une formation professionnelle transfrontalière initiale ou continue vers les projets, lieux d'accueil, programmes d'échange déjà disponibles et les possibilités d'aide financière, comme le Programme Erasmus+ et d'autres instruments de l'Union européenne.

Un tel Portail Citoyens ne se limite pas aux thèmes ayant trait au marché du travail et à la politique sociale, mais peut également permettre de valoriser d'autres domaines, par exemple le tourisme, la culture, les loisirs, l'éducation, la politique de la santé et les transports en commun.

En réunion du GT 2 du 06/06/2018, Florence Jacquy, Gérante du Secrétariat du Sommet de la Grande Région, a présenté l'avancement actuel du portail internet. Il n'est pas prévu jusqu'à présent de participation interactive des citoyens. Le CESGR a déjà déploré à plusieurs reprises que le Portail Citoyens 2.0 n'ait pas pu être réalisé jusqu'à présent. Il faut tenir compte du fait que ceci mobilise également des ressources humaines au Secrétariat de la Grande Région.

Le Groupe de travail 2 « Emploi et formation » propose à l'Assemblée plénière du CESGR la recommandation suivante :

Le **CESGR recommande** au Sommet de compléter par un **Portail citoyens 2.0** interactif le portail internet de la Grande Région réalisé par le secrétariat du Sommet. Cet outil permettra de regrouper les ressources et d'accroître sensiblement les chances de réussite du travail de communication – au sens de l'approche « Une Grande Région proche du citoyen » propagée dans

le programme de la Présidence luxembourgeoise 2017/2018. Le CESGR déplore que le portail citoyens 2.0 n'ait pas encore pu être mis en place à ce jour par manque de ressources.

Ce type de réseaux sociaux numériques permet de renforcer l'échange d'expériences entre les citoyens. Ceci présuppose que les utilisateurs participent activement à la collecte et à l'actualisation du contenu, c'est-à-dire qu'ils ne se contentent pas de consulter passivement les informations mises à disposition mais qu'ils interviennent activement, par ex. par le biais de forums.

Le CESGR est prêt à partager son savoir-faire et son expérience dans ce processus.

ad 6. Soutien et suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, signé le 05/11/2014 à Trèves

« L'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région » a été signé le 5 novembre 2014 en marge de l'Assemblée générale du CESGR à Trèves. C'est ainsi la première fois qu'a été créé dans la Grande Région un cadre commun visant à promouvoir la mobilité professionnelle transfrontalière dans le cadre de la formation professionnelle.

Afin de faire état des progrès réalisés en matière de formation professionnelle transfrontalière de la Grande Région et d'en déduire des recommandations pour la poursuite de la coopération, il a été convenu que les partenaires rendent compte chaque année de la mise en œuvre de l'accord-cadre au Sommet de la Grande Région (art. 5.1 de l'accord-cadre). Le troisième rapport de mise en œuvre a été soumis le 21/03/2018 au GT « Marché du travail » du Sommet.

Le Comité économique et social de la Grande Région est chargé – de la même manière que le Conseil parlementaire interrégional - de se prononcer sur ces rapports du point de vue des partenaires économiques et sociaux de la Grande Région. Le GT « Marché du travail » du Sommet de la Grande Région en tire plusieurs recommandations qui seront soumises au vote du Sommet de la Grande Région, puis rapportées aux partenaires (art. 5.2 de l'accord-cadre).

En date du 20 mars 2018, le GT 2 « Emploi et formation » du CESGR a adopté la recommandation ci-dessous tirée du « **troisième rapport** de mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région en 2017 », confirmée par l'Assemblée plénière du CESGR le 14 juin 2018 :

Recommandations du Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR)

sur le

« troisième rapport de mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région en 2017 »

« L'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région » a pour objectif de créer un cadre commun à la Grande Région pour promouvoir la mobilité transfrontalière dans la formation professionnelle. Il a été signé le 5 novembre 2014 en marge de la Conférence commune sur le marché du Travail de la Présidence du Sommet rhéno-palatine, du CESGR et du CPI à Trèves.

La mobilité professionnelle transfrontalière dans la Grande Région est toujours aussi dynamique. La formation professionnelle transfrontalière y joue un rôle particulier. Afin de faire état des progrès réalisés en matière de formation professionnelle transfrontalière de la Grande Région et d'en déduire des recommandations pour la poursuite de la coopération, il a été convenu que les partenaires rendent compte chaque année de la mise en œuvre de l'accord-cadre au Sommet de la Grande Région (art. 5.1 de l'accord-cadre). Le troisième rapport de ce type pour 2017 est à présent disponible (mise à jour : 26/02/2018).

Le Comité économique et social de la Grande Région est chargé – de la même manière que le Conseil parlementaire interrégional - de se prononcer sur ces rapports depuis le point de vue des partenaires économiques et sociaux de la Grande Région. Le GT « Marché de l'emploi » du Sommet de la Grande Région en tirera plusieurs recommandations qui seront adoptées par le Sommet de la Grande Région, puis rapportées aux partenaires (art. 5.2 de l'accord-cadre).

Recommandations

La mobilité professionnelle transfrontalière continue de croître dans la Grande Région. Quelque 225 000 travailleurs franchissent tous les jours la frontière pour aller travailler dans la région voisine (2016). En regard de l'évolution prévisible à long terme dans la Grande Région, du fait par ex. de la démographie et de la numérisation, la formation professionnelle transfrontalière revêt une importance stratégique particulière.

Le Comité économique et social de la Grande Région salue fondamentalement la présentation du « Troisième rapport de mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région en 2017 » et y voit une bonne base pour développer ce complexe thématique difficile. Le rapport montre que les partenaires de l'accord-cadre et d'autres acteurs au sein de la Grande Région contribuent par de multiples mesures à promouvoir la formation professionnelle transfrontalière.

Les actions présentées dans le relevé dans les domaines réglementaires que sont l'éducation, la formation professionnelle continue, la politique active du marché du travail, et des mesures d'accompagnement font ressortir la diversité et l'ampleur des mesures en cours de réalisation qui sont pour la plupart des mesures transfrontalières bilatérales. Pour pouvoir atteindre mieux encore en pratique les objectifs de l'accord-cadre, les partenaires économiques et sociaux de la Grande Région réunis au sein du CESGR recommandent d'engager les activités suivantes :

1. Profiter plus encore des approches d'action existantes

Entre-temps, de nombreuses approches d'action concrètes ont été convenues dans le domaine de la formation professionnelle, de la formation professionnelle continue et de la politique active du marché du travail pour les jeunes. Ces accords de mise en œuvre sont mis en

place ou conclus si besoin en bilatéral par les autorités compétentes et les partenaires économiques et sociaux.

Pour renforcer pratiquement la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, le **CESGR recommande** particulièrement

- d'évaluer régulièrement la mise en œuvre pratique de ces accords, c'est-à-dire de se faire une idée globale de la manière dont sont réellement utilisées les mesures existantes. L'évaluation de l'accord sur la formation professionnelle transfrontalière entre la Sarre et la Lorraine, qui intervient après une phase pilote de quatre ans et doit être présentée en juin 2018, peut servir de modèle,
- d'analyser si les mesures bilatérales réussies sont transposables et peuvent être mieux exploitées au profit de la Grande Région dans son ensemble,
- d'utiliser intensément le programme INTERREG V avec son « axe prioritaire n° 1 : développer un marché de l'emploi intégré en soutenant l'éducation, la formation et la mobilité », pour lequel l'UE a mis à disposition d'ici 2020 des crédits d'un montant de 35 millions d'euros pour la Grande Région. Selon le rapport de réalisation du 28/06/2017, 8 projets ont été approuvés jusqu'à présent dans le cadre de cette priorité. Environ 55 % de l'enveloppe financière approuvée dans le cadre du programme ne sont donc pas encore affectés,
- d'accorder une plus grande attention au thème « Reconnaissance de professions dans la Grande Région » (voir également le programme de travail de la Task Force Frontaliers 2.0),
- de renforcer les initiatives qui ont pour objectif le transfert d'expériences transfrontalières dont disposent les frontaliers adultes depuis des longues années vers des jeunes avec lesquels ils ont des liens personnels.

2. Améliorer les informations – mettre en place le « Portail Citoyens » interactif

Il existe déjà en Grande Région diverses possibilités de formation professionnelle transfrontalière à l'échelle locale ou bilatérale. La plupart du temps, celles-ci sont néanmoins méconnues, se rapportent à des objectifs différents et s'adressent à des cibles différentes. Grâce au nouvel accès internet à la Grande Région (www.grossregion.net) et notamment au portail de formation professionnelle qui y est intégré, nous disposons à présent de premières aides à l'orientation, par ex. sur la formation professionnelle transfrontalière, les différentes aides, la reconnaissance de qualifications professionnelles.

Ceci correspond pour l'essentiel aux recommandations du CESGR émises dans le cadre du rapport de mise en œuvre précédent comme première étape.

Le **CESGR recommande** par ailleurs, dans une seconde étape, d'utiliser plus encore les possibilités interactives qu'offre l'internet dans le cadre d'un « Portail Citoyens ». Concrètement, ceci signifie

- mettre en place des canaux interactifs, par ex. des forums, des réseaux sociaux sur le site <http://www.eures-granderegion.eu/de>. Aujourd'hui, les possibilités qu'offre l'internet dépassent de loin la simple mise à disposition d'informations. Cet outil est notamment utilisé régulièrement et intensément par les jeunes. En concertation avec le Live-Chat du portail EURES-Grande Région, la mise en réseau et l'échange d'expériences entre les frontaliers devraient permettre aux (jeunes) utilisateurs d'acquérir et de développer activement ces connaissances en ne se limitant pas à lire passivement les informations mises à disposition mais en pouvant intervenir de manière active,

- mettre en réseau le matériel d'information systématiquement mis à disposition (où ? quoi ? droits et obligations) peut contribuer à promouvoir la levée d'obstacles dus aux frontières,
- mettre en place une bourse en ligne de postes de formation transfrontaliers. Le nouveau portail de formation professionnelle constituerait alors un premier contact pour toutes les personnes intéressées qui proposent une formation transfrontalière dans la Grande Région ou souhaitent suivre une telle formation. Par ailleurs, ceci permettrait d'accroître la notoriété des différentes initiatives et celle du site internet de la Grande Région.

Le Sommet devrait organiser les ressources nécessaires pour ce faire.

3. Renforcer la coopération des réseaux

La situation de la Grande Région, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle continue et initiale, se caractérise par des accords bilatéraux et multilatéraux souvent complexes. De ce fait, la promotion de projets, structures et stages transfrontaliers dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue se traduit également souvent par des structures complexes.

Le **CESGR recommande** de mieux exploiter les expériences, c'est-à-dire en premier lieu de renforcer les réseaux existants. Un réseau à mettre en place regroupant les institutions compétentes et impliquées dans la formation professionnelle au niveau opérationnel dans la Grande Région, par ex. celles du projet INTERREG « Fachstelle für grenzüberschreitende Ausbildung (FagA) / Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) », les développeurs de l'apprentissage de l'agence du travail en Sarre et de la Région Grand Est, les conseillers en formation au Luxembourg, la formation professionnelle continue du fait de la numérisation, pourrait permettre d'obtenir des effets synergiques plus forts pour la réalisation des objectifs cités dans l'accord-cadre.

L'objectif global est d'accroître l'efficacité de la coopération dans des contextes juridiques préexistants. Ceci s'applique tout particulièrement aux points suivants :

- EURES-T-Grande Région : l'amélioration de l'accompagnement et du soutien des frontaliers dans les démarches administratives est une mission sur le long terme. Les partenaires visent une solution harmonisée selon les compétences nationales respectives afin d'éliminer les obstacles à la mobilité et de garantir une sécurité sociale transfrontalière.
- Task Force Frontaliers 2.0 : l'identification de vides juridiques ou de problèmes de réglementation en matière de droit social ou de droit du travail qui freinent la mobilité transfrontalière professionnelle est une condition préalable à l'élaboration de toute proposition de solution concrète.
- Observatoire interrégional du marché de l'emploi : ce réseau d'instituts spécialisés soutient l'opérationnalisation de l'accord-cadre par le biais de ses analyses et de ses propositions d'amélioration, ainsi que par un accompagnement spécialisé.
- Accord de coopération du CESGR : « l'accord sur la coopération dans le domaine du marché du travail transfrontalier de la Grande Région » du 28/10/2010 prévoit une étroite coopération entre les principaux acteurs du marché de l'emploi EURES-T, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, les offices statistiques de la Grande Région, le Comité économique et social de la Grande Région, la Task Force Frontaliers et les services de l'emploi de la Grande Région. Le CESGR assume une fonction de coordination (préambule de l'accord de coopération).

Mobilité pour la Grande Région : une offre de transports publics attractive et des infrastructures de transport performantes pour la Grande Région

Rapport final du Groupe de Travail 3

« Transports »

du Comité économique et social de la Grande Région

Présidence luxembourgeoise 2017 - 2018

I. Mission de travail

Le trafic transfrontalier ne cesse d'augmenter en Grande Région. Rien qu'au Luxembourg, 190 000 frontaliers traversent chaque jour la frontière du Grand Duché pour se rendre sur leur lieu de travail. Plus de 73 % de ces frontaliers utilisent pour cela leur véhicule personnel. Ce phénomène cause des embouteillages de plusieurs kilomètres de long qui perturbent le trafic vers et depuis le Luxembourg. Salariés et employeurs doivent composer avec des temps d'attente considérables. Cette forte restriction de mobilité entrave les échanges économiques, mais aussi privés et culturels, au sein de la Grande Région. Si le Luxembourg ne veut pas subir une paralysie totale du trafic, il doit investir dans la construction de routes et de voies ferrées. Mais c'est aussi à la population de changer ses comportements en matière de transports. À l'ère du numérique, il conviendrait de saisir l'opportunité d'une mobilité intelligente et connectée. Il faudrait alors tendre vers une coopération étroite à l'échelle de la Grande Région en ce qui concerne les données mises à disposition entre les différents acteurs, avant tout afin de mieux informer sur les connexions transfrontalières et de gérer le trafic.

C'est dans ce contexte, et sous la présidence luxembourgeoise 2017-2018, que le groupe de travail « Transports » du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) a reçu la mission de travail suivante :

Lignes directrices :

- *Poursuite de l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine au sein de la Grande Région ;*
- *Engagement en faveur du développement et de l'amélioration du projet Mobiregio ;*
- *Discussion et présentation de propositions pour une meilleure interconnexion des moyens de transports de la GR, pour le renforcement de la culture du vélo en GR, pour de meilleures liaisons entre les principaux centres de développement de la GR, et pour garantir un raccordement optimal entre la GR et les autres régions de l'UE, pour les entreprises et les particuliers ;*
- *Analyse de formes alternatives d'organisation du travail contribuant à la désintensification du trafic lié aux trajets professionnels ; dans cette perspective, il s'agit avant tout d'analyser*

le potentiel du télétravail et les conditions nécessaires à son développement, en particulier dans sa dimension transfrontalière ; cette analyse et ces réflexions auront donc lieu en concertation avec les GT 1 et 2.

II. Méthodologie

L'objectif du groupe de travail était de formuler des recommandations concrètes concernant l'évolution du trafic en Grande Région. Les axes prioritaires étaient les transports en commun et les infrastructures.

Au total, le groupe de travail « Transports » s'est réuni quatre fois au siège de WSA, situé au Kirchberg à Luxembourg, et une fois à la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette.

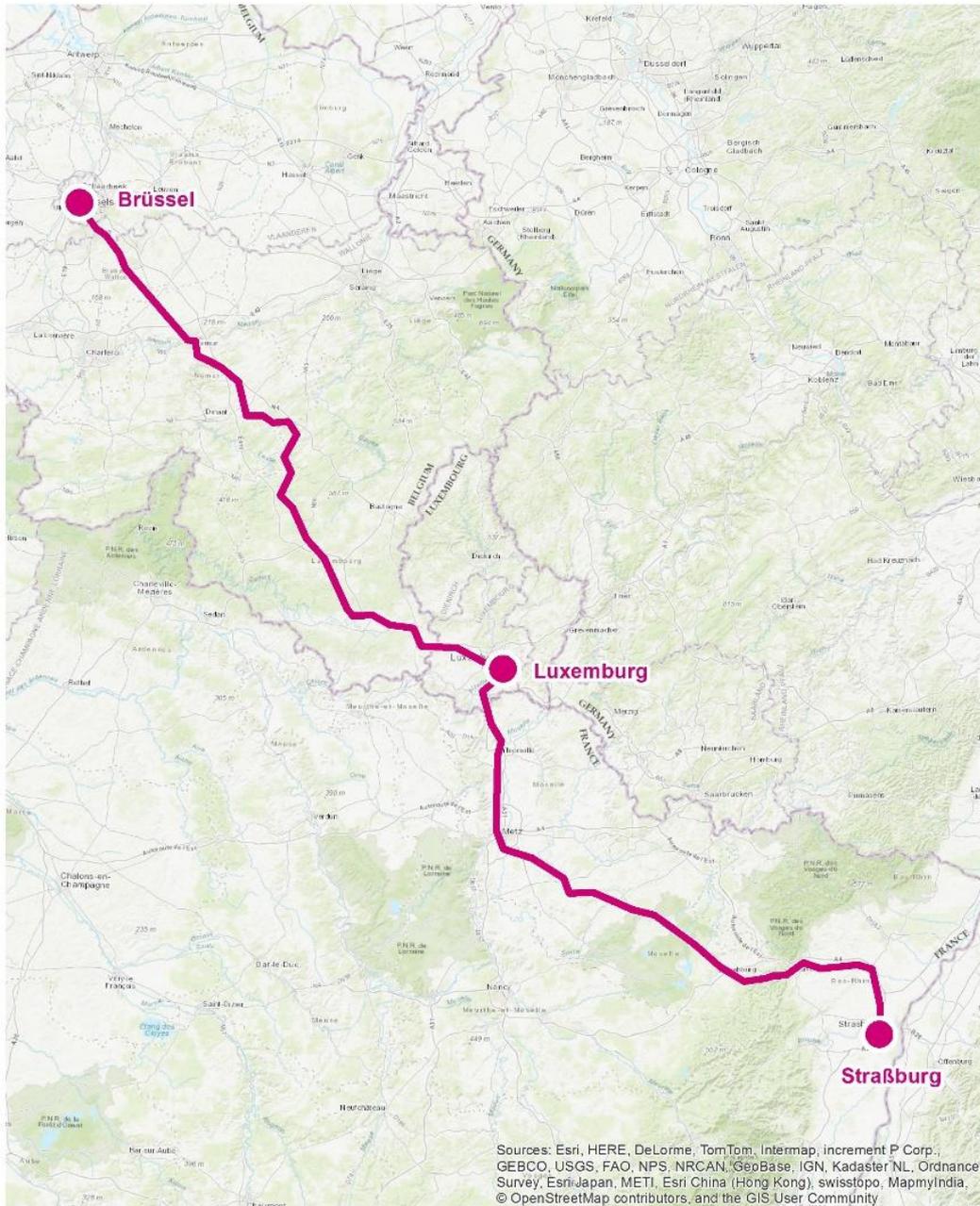
Date	Thèmes abordés
28 septembre 2017	Réunion inaugurale, bilan des travaux déjà réalisés et recommandations du groupe de travail du CESGR, élaboration du programme de travail 2017/2018.
30 novembre 2017	Le projet Mobiregio : état actuel et perspectives, bilan et discussion portant sur l'offre de transports publics et les principaux axes routiers de la Grande Région.
1 ^{er} mars 2018	Transport ferroviaire, transport par voie navigable. - Visite des nouvelles infrastructures à Luxembourg-Ville.
5 juin 2018	- Analyse et actualisation de toutes les anciennes exigences en matière d'infrastructures routières. - Des thématiques autour de la révolution numérique étaient également à l'ordre du jour (ticketing, multimodalité, MAAS, autopartage et covoiturage). - Visite du quartier de Belval (université, gare, etc.)
27 septembre 2018	Élaboration des recommandations du groupe de travail, conseil et validation du rapport final.

Au sein de leurs régions respectives, les membres du groupe de travail ont mené un travail de concertation portant sur les recommandations du groupe. Il est ainsi garanti que chacune des propositions sur le développement des transports a fait l'objet d'un large consensus.

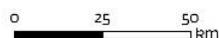
Les recommandations pour le développement des transports publics et des infrastructures sont basées sur les résultats du précédent groupe de travail « Transports » du CESGR, qui a été actualisé et élargi.

III. Transport ferroviaire

1. Projet ferroviaire « Eurocaprail » sur l'axe Bruxelles – Luxembourg – Strasbourg, avant tout pour une amélioration de la liaison Luxembourg-Bruxelles.



1:1 500 000



© Verkeërsverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

Étant chacune le siège d'institutions européennes, Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg sont considérées comme les trois capitales de l'UE. Compte tenu des déplacements effectués par les élus, les fonctionnaires, les visiteurs, etc., il serait logique que ces villes soient reliées par une ligne directe.

Le temps de transport pour ce trajet d'environ 450 kilomètres est de plus de cinq heures. Il doit être diminué de manière considérable. L'une des conditions préalables à cette réduction du temps de trajet est l'accélération de la ligne grâce à des travaux d'aménagement. Ce projet est intitulé « Eurocaprail ». Il fait partie du réseau transeuropéen de l'UE.

Ce projet est particulièrement important pour la Grande Région car il constitue une liaison sur l'axe nord-sud : Metz et Luxembourg bénéficieront d'un raccordement direct aux deux villes européennes de Bruxelles et de Strasbourg. La réalisation du projet « Eurocaprail » permettrait également d'apaiser et de contourner les craintes existantes au Luxembourg. Cette ligne serait également d'une importance capitale pour la région, car il s'agit pour elle de la seule liaison en direction de Bruxelles.

2. LGV¹ Est, POS² Branche nord.

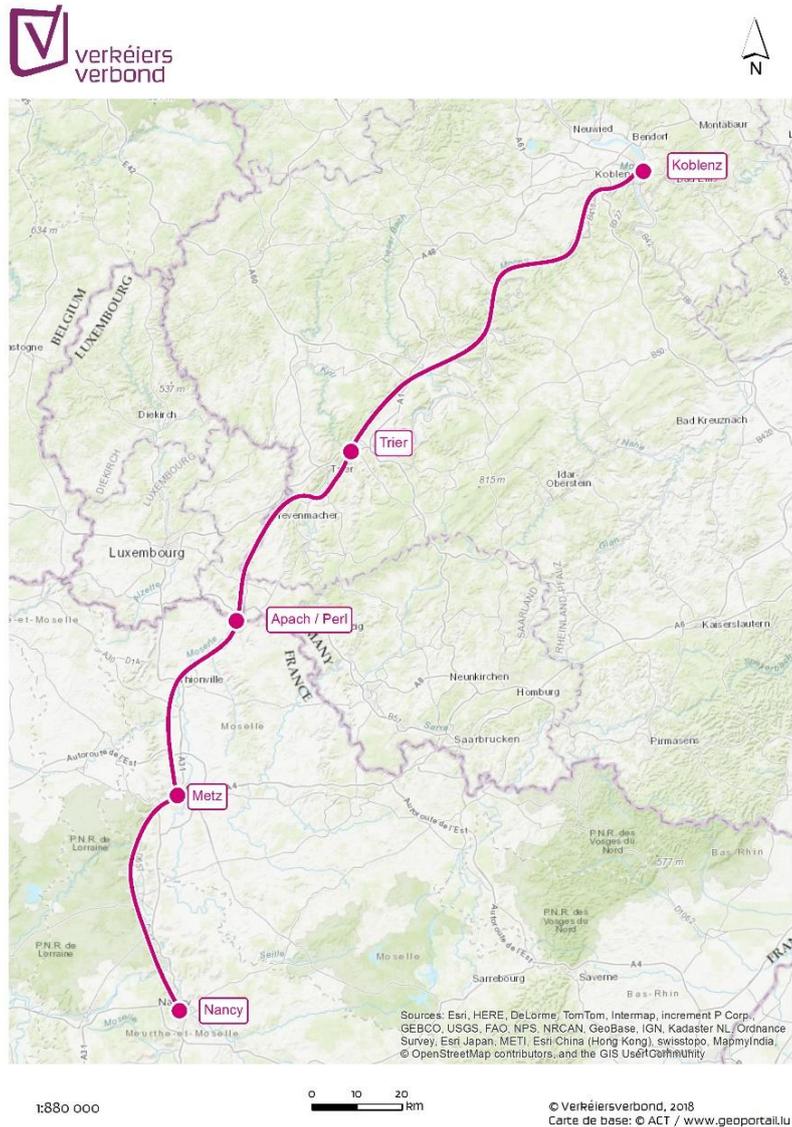
Le CESGR se prononce de manière unanime en faveur de l'aménagement et de l'accélération de la ligne à grande vitesse de la branche nord entre Baudrecourt et Mannheim, afin de mieux raccorder la Grande Région à l'axe Rhin-Rhône et à Paris, via Sarrebruck et Kaiserslautern. Par ailleurs, le CESGR soutient l'élargissement de l'offre de transport sur la ligne reliant Paris à Francfort via Sarrebruck et Kaiserslautern, avec pour objectif une cadence de 2 heures.

Cette ligne ferroviaire en provenance de Francfort comprend des arrêts à Mannheim, Kaiserslautern, Sarrebruck, Forbach et Paris. Elle constitue une possibilité de relier la Grande Région aux points de liaison que sont Sarrebruck et Kaiserslautern, ainsi qu'aux grandes métropoles européennes telles que Francfort, la plateforme financière, ou Paris, centre économique international. À ceci s'ajoutent le tourisme et bien d'autres aspects. La branche nord de la ligne POS est en concurrence directe avec la branche sud. Les nouvelles constructions sur la branche sud entre Baudrecourt et la Lorraine, ainsi qu'à Strasbourg, entraîneront des ralentissements sur la branche nord, très largement fréquentée. Certains usagers pourraient alors décider de passer par Strasbourg, et donc d'emprunter la branche sud. Cela impliquera une baisse du nombre de clients sur la branche nord, des trains moins chargés et la fermeture de certaines liaisons en Grande Région. L'urgence de ces aménagements est consolidée par le fait qu'il existe plusieurs accords entre la France et l'Allemagne, stipulant que les deux branches doivent être développées de manière équivalente. Ces dernières années, il y a eu un engagement commun avec les acteurs de la région (les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, le département de la Moselle, les chambres de commerce et d'industrie présentes dans ces zones et la Verband Region Rhein-Neckar) visant à accélérer cette branche. Une étude a émané d'un groupe de travail dans le cadre d'un projet INTERREG afin de renforcer cette ligne. Les coûts ont été calculés et, côté allemand, les régions ont intégré ces mesures au plan fédéral d'infrastructures de transport et les ont notifiées. Dans la mesure où les accords sur le trafic de ces deux branches – qui touchent aussi bien la branche nord de la ligne POS, via Sarrebruck, que la branche sud, via Strasbourg – ne sont valables que jusqu'en 2020 et sont actuellement en cours de renégociation, il est absolument primordial pour la Grande Région de faire valoir ses intérêts et de ne pas attendre la fin des négociations, sans quoi elle se retrouvera devant des faits accomplis.

¹ LGV= *Ligne à grande vitesse*

² Afin de développer la Magistrale européenne, la France et l'Allemagne ont décidé d'aménager la ligne Paris – Est de la France – Allemagne du Sud-Ouest (Paris – Ostfrankreich – Südwestdeutschland : POS), en signant l'accord de La Rochelle le 22 mai 1992. L'objectif est de relier les réseaux de trains à grande vitesse français et de créer ainsi une ligne à grande vitesse transfrontalière.

3. Aménagement de la ligne de Moselle : Nancy-Metz - Apach-Perl-Trèves-Coblence

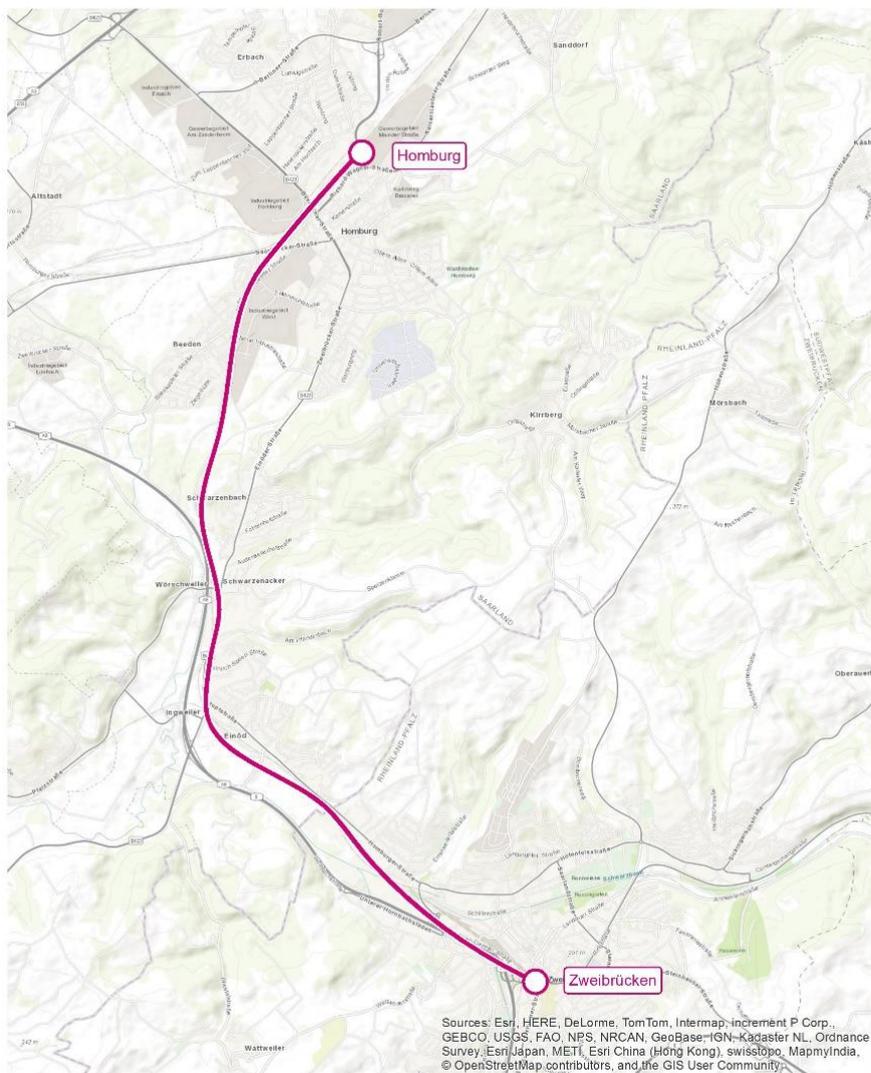


Sur l'avis du CESGR, après la réintroduction de l'offre de trajets directs entre Metz et Trèves les samedis et dimanches (Trier-Lorraine-Express, RE17 Trèves - Perl - Thionville - Metz), un transport de passagers régulier et transfrontalier devrait être mis en place en semaine entre Trèves et Thionville via Perl/Apach. Ce tronçon de Moselle supérieure constitue la plus courte liaison entre Metz, Thionville et Trèves ; les gares de ces villes sont raccordées aux différents réseaux de chemins de fer régionaux et nationaux.

D'après le planning horaire de Rhénanie-Palatinat de 2015, tous les trains régionaux étaient tenus de prolonger leur itinéraire de Perl jusqu'à Thionville à partir du changement de grille horaire en décembre 2014. Mais la mise en place d'une offre de transport en commun transfrontalière circulant toutes les heures a depuis été repoussée. Lors de l'assemblée générale du syndicat des transports ferroviaires de passagers de Rhénanie-Palatinat du Nord, il a été soulevé que le côté français n'était pas prêt à accepter le raccordement du train régional RB 82 à Thionville. Par ailleurs, les rames automotrices électriques circulant là-bas devraient d'abord être adaptées. Au lieu de cela, l'objectif consiste à élargir l'offre de la ligne RE 17, actuellement composée de deux trains le weekend, à cinq ou six trains. Le manque de véhicules multicourants sera compensé par des rames Diesel.

4. Réactivation de la ligne Zweibrücken – Hombourg

Le CESGR revendique depuis plusieurs années une meilleure desserte de la partie sud-ouest de la Grande Région. Le tronçon Zweibrücken - Hombourg/Sarre devrait donc être réactivé. L'importance du nœud Hombourg/Sarre, en tant que point de liaison essentiel à l'échelle régionale et internationale, sera ainsi renforcée.



1:50 000

0 0,5 1,5
Km

© Verkeiersverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

La réactivation de cette ligne permettrait à la région d'avoir un accès direct aux métropoles régionales de Kaiserslautern et Ludwigshafen/Mannheim. Le trajet en S-Bahn entre Zweibrücken et Hombourg, avec les trois arrêts prévus, durera environ 15 minutes. Pour le trafic routier lié aux déplacements professionnels, cela représentera un gain de temps non négligeable par rapport à la ligne de bus R7, qui a besoin de deux fois plus de temps pour effectuer ce même trajet. La majeure partie du tronçon à réactiver se situe sur le territoire

sarrois. Environ sept kilomètres doivent être réactivés et électrifiés, et trois kilomètres font partie de la ligne déjà existante de Schwarzbachtal.

Le 20 décembre 2016 à Zweibrücken, lors d'une réunion avec leurs représentants respectifs, les deux régions allemandes concernées, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, ont convenu ensemble de l'attribution d'une mission de plan d'étude, dans le cadre des phases de prestations 3 et 4, ainsi que de l'élaboration de documents de planification pour la suite de la procédure de mise en vigueur du plan. Au premier trimestre 2017, les différents conseils des ministres ont approuvé les conventions et ont émis des propositions de répartition des coûts.

Les conditions préalables à la réactivation de la ligne sont que l'analyse coûts-avantages confirme les avantages et que l'État allemand soit prêt à prendre en charge 60 % des frais, dans le cadre du programme fédéral relatif à la loi allemande sur le financement du transport communal (GVFG). Sur décision de son conseil des ministres, la région de Rhénanie-Palatinat prend en charge, en plus de sa propre part, la moitié des coûts des travaux, ainsi que les frais opérationnels de la Sarre sur une durée limitée, et fait ainsi un pas vers le pays voisin. Cela s'explique par le fait que la Rhénanie-Palatinat bénéficie davantage de ce tronçon, bien que celui-ci passe en majeure partie par la Sarre. Sur une période de 20 ans, la Rhénanie-Palatinat participera aux coûts du projet à hauteur de 34 millions d'euros.

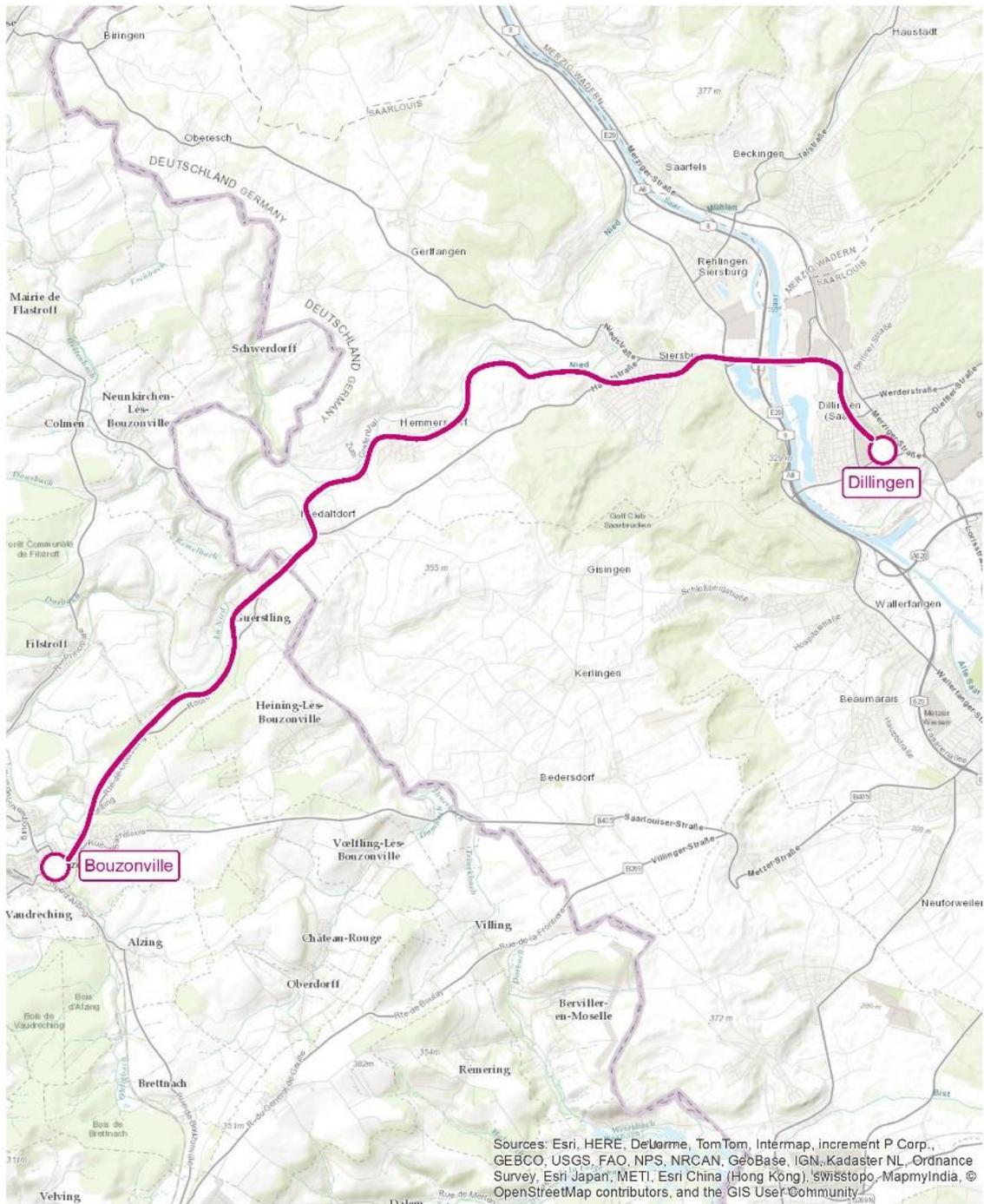
La planification en vue de la réactivation de la ligne de S-Bahn est déjà en cours. Désormais, la prochaine étape est le plan d'étude, qui servira de base pour le calcul précis des coûts et la planification des autorisations visant à obtenir le permis de construire.

Si tout se passe comme prévu, les travaux pourraient commencer mi-2023 avec l'aménagement de la ligne entre Zweibrücken et Hombourg. En tenant compte d'un délai de construction d'un an, les premiers trains pourraient circuler sur la ligne dès décembre 2024.

Le CESGR continue de soutenir toute démarche favorisant la réactivation de la ligne.

5. Étude de faisabilité Dillingen-Bouzonville

Le CESGR demande une étude de faisabilité portant sur la réactivation de la ligne Dillingen-Bouzonville, principalement utilisée pour des déplacements professionnels et des déplacements liés aux achats. Le projet semble réalisable, étant donné que les trains de la Deutsche Bahn AG circulent jusqu'à Niedaltdorf, à la frontière, et que les infrastructures françaises sont encore utilisées régulièrement pour le transport de marchandises. De plus, chaque année à l'occasion du Vendredi Saint, des trains régionaux circulent et sont déclarés en tant que trains spéciaux. Ce service spécial est mis en place pour la grande braderie du Vendredi Saint de Bouzonville, très populaire dans la région.



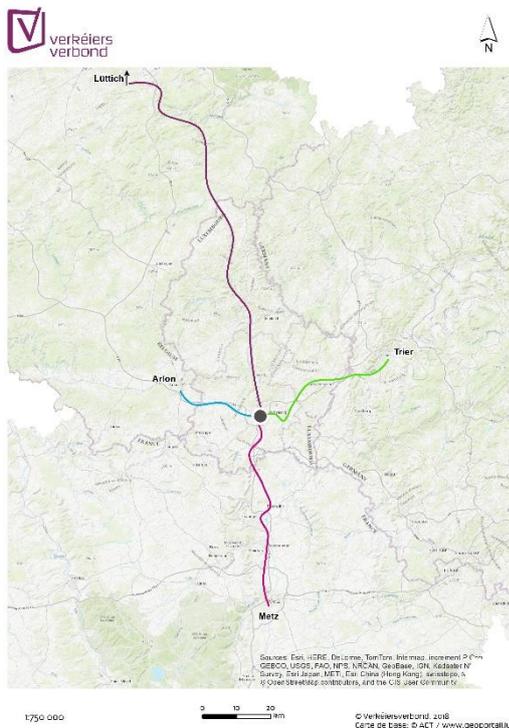
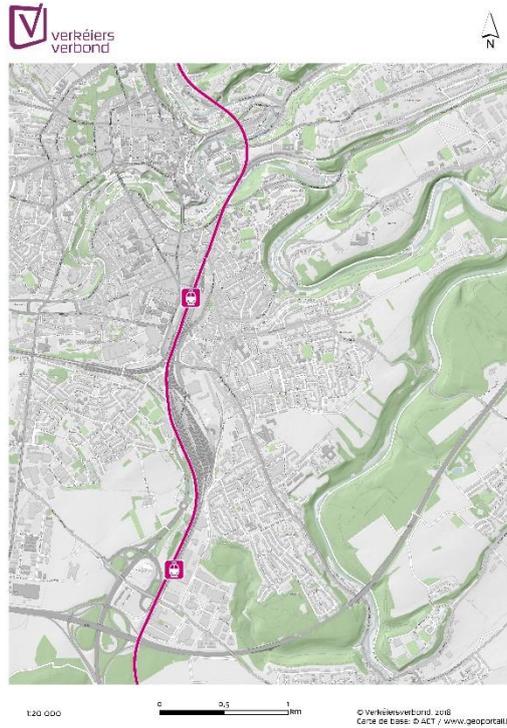
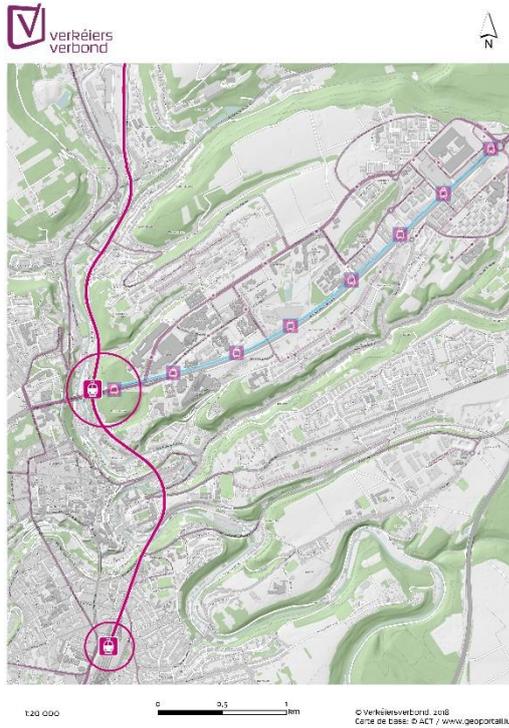
1:80 000

0 1 2 km

© Verkeiersverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

6. Raccordement du Kirchberg au réseau ferroviaire luxembourgeois, aménagement de la gare de Luxembourg

La gare de Luxembourg est un goulet d'étranglement et une plaque tournante du transport ferroviaire de voyageurs en Grande Région. Quatre couloirs ferroviaires internationaux et transfrontaliers s'y rencontrent (Liège, Trèves, Thionville/Metz et Arlon).



L'augmentation des capacités en terme de transport ferroviaire de proximité, depuis longtemps revendiquée par le CESGR, par exemple entre Thionville et Luxembourg, ne peut avoir lieu que par une extension conséquente de la gare de Luxembourg. Ce n'est qu'ainsi que

l'aménagement parallèle des infrastructures ferroviaires, entre la Lorraine et le Luxembourg par exemple, pourra se traduire par une amélioration opérationnelle des liaisons pour les frontaliers. C'est justement pour cette raison que le gouvernement luxembourgeois a donné son feu vert pour un projet de loi visant à agrandir la gare de la capitale. Le budget total s'élève à 171 millions d'euros. Après l'ouverture en décembre 2017 de deux nouveaux points de liaisons, la gare de Howald et la station de Pfaffenthal-Kirchberg, les travaux se poursuivent avec l'aménagement des infrastructures. Cet agrandissement va considérablement augmenter les capacités du réseau ferroviaire et contribuer à sa stabilisation. L'un des deux nouveaux quais doit être mis en service en 2019. La deuxième phase se terminera fin 2021 avec la mise en service technique du deuxième quai. D'ici 2022, une nouvelle passerelle piétonne de 106 mètres de long reliant le quartier de la gare au quartier de Bonnevoie devrait être construite. Elle permettra aux passagers d'accéder aux différents quais par des escaliers et des ascenseurs. Les prochaines étapes visant à garantir une offre de capacité et de qualité auront lieu avec la construction d'un deuxième viaduc de Pulvermühle, ainsi qu'avec le passage à deux voies du tronçon Luxembourg – Sandweiler – Contern.

De plus, les gares de Ettelbrück, Wasserbillig, Rodange, Mersch et Bettembourg seront modernisées.

Grâce à la construction d'un deuxième tracé Luxembourg - Bettembourg, le nombre de trains va pouvoir être augmenté entre Luxembourg et Thionville. Cela permettra également de mettre en place des liaisons directes de 30 minutes entre Luxembourg et Dudelange-Volmerange.

Le trafic devrait également être désengorgé grâce à la mise en service, à partir de 2019, d'une ligne ouest Luxembourg-Wittlich, via laquelle les stations situées à l'ouest de Trèves pourront également être raccordées.

Le CESGR salue ces évolutions positives. Les aménagements des infrastructures ferroviaires déjà en cours ou planifiés sont absolument nécessaires pour compenser les retards dans ce domaine. Suite aux évolutions du marché de l'emploi et de la démographie, ces infrastructures seront à nouveau saturées au moment de leur mise en service. C'est pourquoi le CESGR pense que la loi votée par la chambre des députés du Luxembourg sur la construction d'une liaison ferroviaire classique entre la gare centrale, l'aéroport et le Kirchberg, incluant la gare périphérique du Kirchberg, doit être mise en œuvre. Cela éviterait notamment que le nouveau tramway atteigne trop rapidement ses limites de capacité et que le tronçon ferroviaire Luxembourg-Dommeldange ne se retrouve complètement saturé.

7. Aménagement des liaisons ferroviaires directes entre les villes de la Grande Région

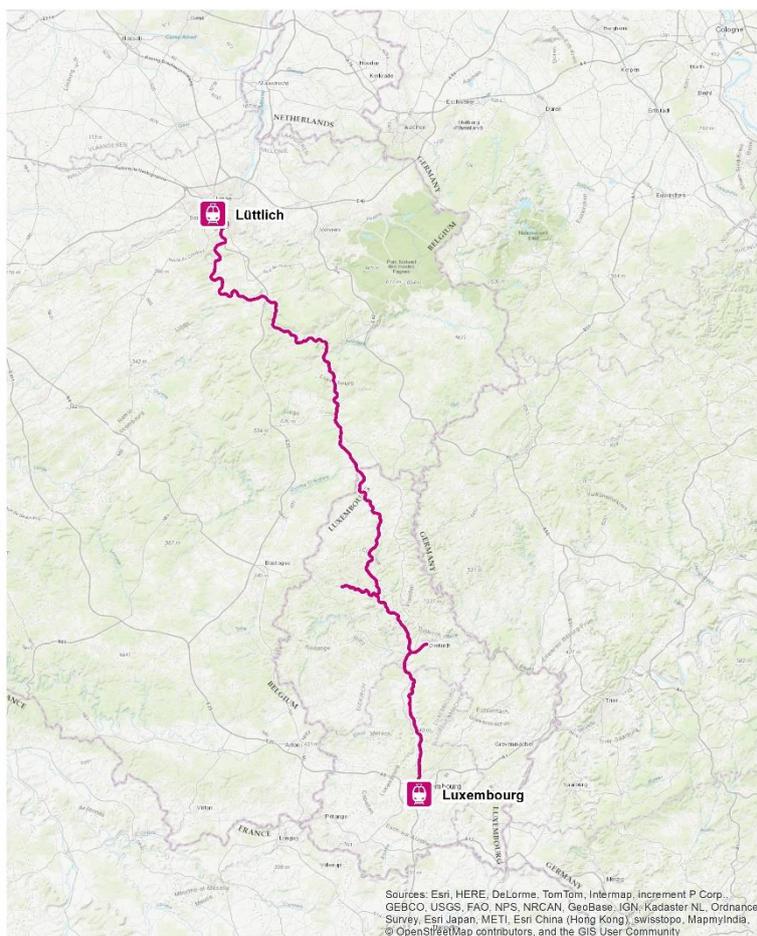
L'intégration de la Grande Région progresse. C'est avant tout le dynamisme économique du Luxembourg qui favorise l'intégration du marché de l'emploi transfrontalier. En dépit d'améliorations indispensables au niveau des infrastructures routières, les défis à venir en matière de besoins de mobilité ne pourront être relevés sans une amélioration structurelle et conceptuelle de la structure d'offre des autres modes de transport. Le CESGR préconise une avancée qualitative de la structure d'offre du matériel ferroviaire déjà existant. Il faut avant tout mettre en place une concordance horaire du trafic cadencé afin de faciliter les correspondances. Un autre axe d'intervention consisterait à améliorer l'information portant sur l'offre de transport.

8. Aménagement de la ligne Luxembourg – Liège

La ligne Luxembourg – Liège constitue une liaison avec le TGV Est et le Thalys en direction de l'Allemagne. Même si sa fermeture a pu être évitée dans les années 1980 et que cela a permis sa modernisation, la ligne souffre aujourd'hui de son retour à une voie sur de nombreux

tronçons. De plus, lors de la modernisation de la ligne, l'occasion a été manquée d'entreprendre certains aménagements qui auraient permis d'augmenter la vitesse de la ligne et de diminuer ainsi le temps de trajet entre Luxembourg et Liège.

D'après l'avis du CESGR, outre les aménagements nécessaires, qui ne seront certainement pas possibles partout, il faut également rétablir la double voie sur une grande partie du trajet afin d'augmenter ses capacités. Dans l'intérêt des frontaliers belges venant de la région de Trois-Ponts et de Vielsalm, l'offre doit être élargie avec la création d'une liaison en direction de Luxembourg, qui arriverait à la capitale du Grand-Duché au plus tard à 7h45.



1:750 000

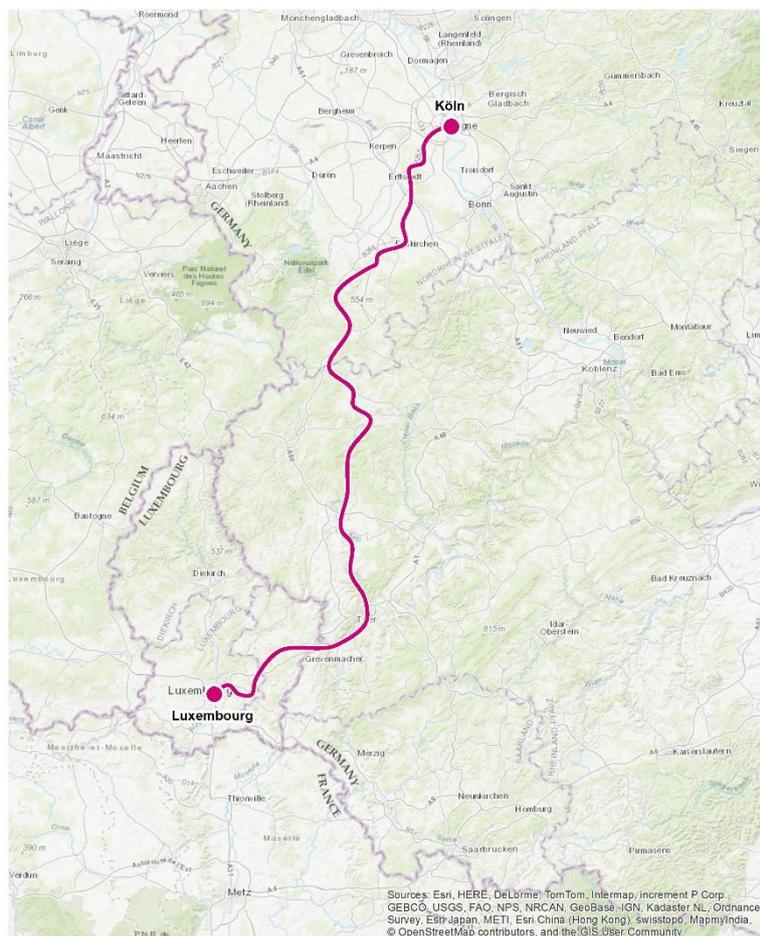
0 10 20
km

© Verkeiersverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

9. Aménagement de la ligne (Luxembourg) – Gerolstein – Cologne

La ligne de l'Eifel est la liaison ferroviaire la plus courte entre Luxembourg et Cologne. Toutefois, elle pâtit d'une faible vitesse de croisière, qui descend à 70 km/h sur certains tronçons. La situation topographique complexe de cette ligne complique certes son renforcement, mais il serait toutefois possible d'augmenter sa vitesse grâce à certains aménagements sur quelques parties du tracé. Afin d'optimiser la capacité de la ligne, un élargissement à deux voies et la création de possibilités de croisement et de dépassement supplémentaires ont été suggérés. Au vu du projet d'électrification de la ligne en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la possibilité d'une électrification de l'ensemble de la ligne devrait également être examinée.

Une liaison régionale express directe entre Luxembourg et Cologne serait assurément bénéfique pour les frontaliers de la région de l'Eifel. Si une liaison directe partant du Luxembourg en direction de Coblenze était préférée à cette solution, il faudrait tout de même garantir un raccordement entre la ligne de la Moselle et la ligne de l'Eifel au niveau de Trèves.



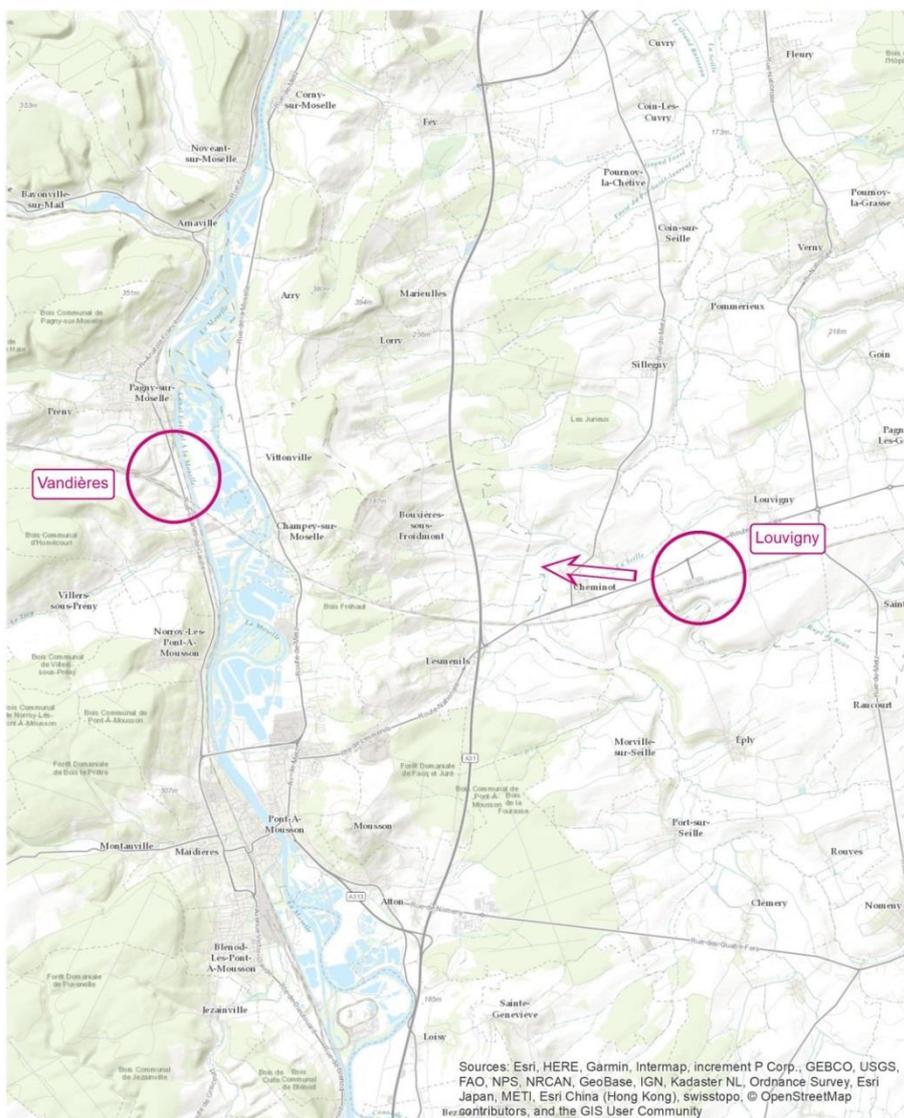
Avec le changement de grilles horaires du 10 décembre 2017, le Luxembourg bénéficie d'un raccordement intéressant au réseau ferroviaire allemand, notamment via la ligne de Moselle. À partir de cette date, une ligne directe en partance de la gare de Luxembourg desservira Trèves, Coblenze, Bonn, Cologne et Düsseldorf. Jusqu'alors, les passagers devaient faire un changement à Coblenze.

Les automotrices KISS dernier cri de la CFL ont été mises en service sur l'ensemble de la ligne. Ces véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite offrent tout le confort des trains grande ligne, avec un système de réservation de sièges, la possibilité de voyager avec un vélo à bord, une offre de restauration et une vitesse de pointe de 160 km/h.

Depuis le 10 décembre 2017, la ligne 37 bénéficie donc à nouveau d'un train grande ligne quotidien.

10. Relocalisation de la gare Lorraine TGV de Louvigny à Vandières

Le CESGR plaide en faveur de la commune de Vandières, située au nord de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), comme nouveau site pour la gare censée assurer des TER au niveau de la liaison TGV de la région Lorraine. Cette nouvelle gare étant conçue comme une gare à voies superposées, les usagers auraient la possibilité de passer directement du réseau régional aux trains à grande vitesse et cela réduirait ainsi considérablement les temps de trajet des Lorrains en direction de l'Allemagne, de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France. Pour de nombreux Lorrains, Luxembourgeois, Belges et Allemands de Rhénanie-Palatinat, cette gare proposerait des lignes plus rapides ou même nouvelles vers Paris et Strasbourg. À la gare de Louvigny (Moselle), une solution provisoire consisterait à la transformer en gare de trains de marchandises à grande vitesse.



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

1:90,000



© Verkéiersverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

IV. Transport en autobus

Depuis 2006, l'offre de bus s'est rapidement développée au-delà des frontières et s'est étendue à travers toute la Grande Région.

Au Luxembourg, il existe un important réseau de transport périurbain qui compte aujourd'hui plus de 30 lignes circulant à intervalles très rapprochées au moment des heures de pointe. Ce réseau de bus, appelé « Regiozone », est organisé et financé par le ministère des transports du Luxembourg. On relève deux zones tarifaires, dans lesquelles le prix varie en fonction de l'éloignement par rapport à la ville de Luxembourg. En plus de tickets journaliers et mensuels, il existe un abonnement à l'année.

Il convient également de citer l'offre belge du réseau TEC, dont les bus circulent non seulement sur le territoire luxembourgeois, mais traversent aussi la frontière française.

Toutes les offres, les horaires de circulation et autres informations sont disponibles sur les sites Internet et les applications mobiles de mobiliteit.lu (portail de la mobilité de la communauté des transports luxembourgeois) et de geoportail.lu (site Internet de l'administration du cadastre luxembourgeois). On peut y consulter son itinéraire précis, visualiser la localisation exacte des stations de bus sur des cartes et suivre la circulation des bus en temps réel. Le groupe de travail « Transports » ne peut que saluer cet excellent travail de détail, mais souligne toutefois que toutes les informations clients disponibles devraient être mieux exploitées.

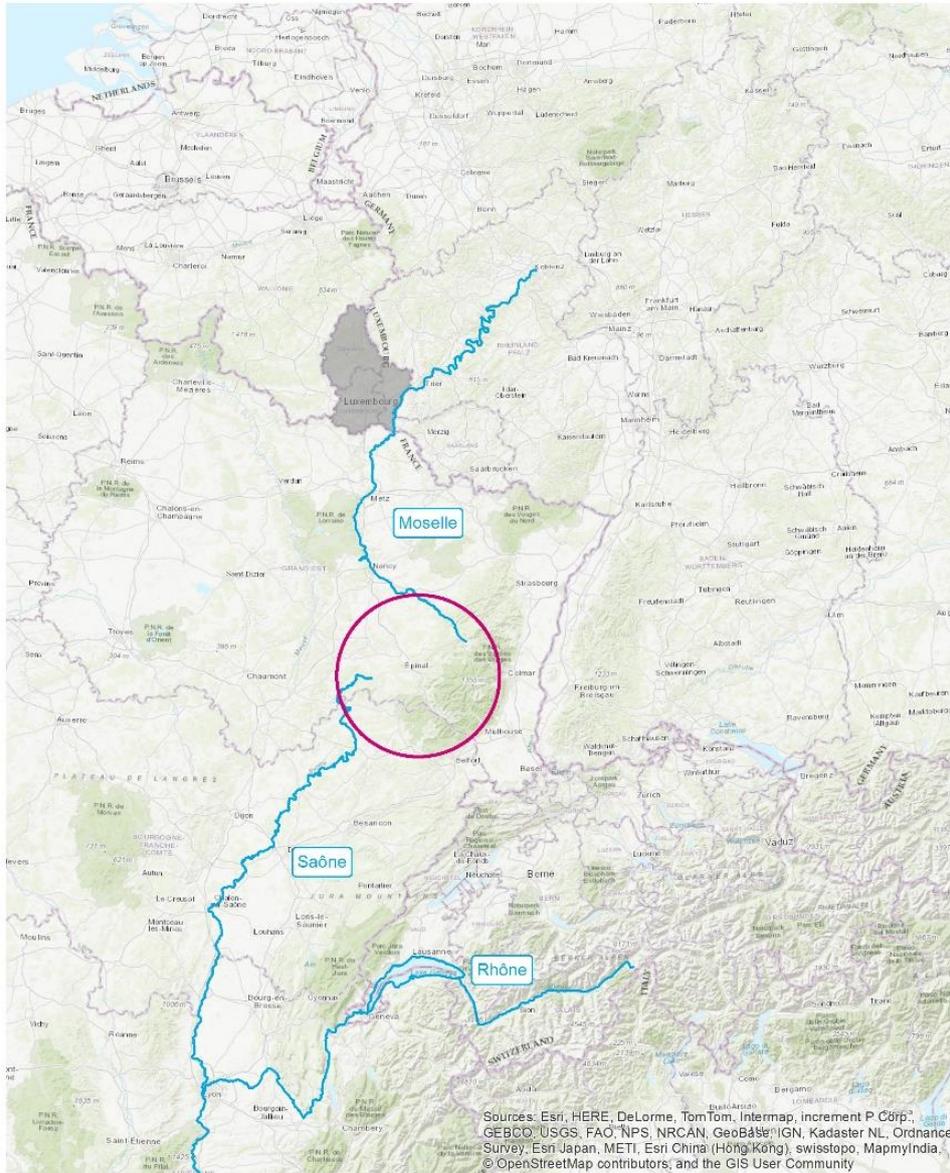
En matière de bus, on peut également citer quelques lignes transfrontalières d'entreprises économiquement indépendantes. Cependant, on ne trouve malheureusement aucune information sur ces lignes dans les systèmes de recherche d'itinéraires. Le groupe de travail « Transports » déplore ce problème et demande à ce que toutes les lignes soient intégrées dans les systèmes de recherche d'itinéraires existants.

La tendance des bus de longue distance a également traversé les frontières de la Grande Région. Il existe désormais un grand nombre de lignes directes en partance de villes de Grande Région (Luxembourg, Liège, Metz, Sarrebruck ou encore Trèves) vers différentes villes d'Europe comme Barcelone, Lyon, Toulouse, Düsseldorf, Amsterdam ou Zurich.

À l'instar des compagnies aériennes à bas prix, les sociétés de bus de longue distance ont rendu le voyage plus attractif, en particulier pour les jeunes, grâce à une offre de transport très peu coûteuse. Mais bien souvent, elles passent outre les intérêts fondamentaux des conducteurs et des passagers. Des contrôles de plus en plus rigoureux sont mis en place afin d'empêcher ces méthodes de dumping largement pratiquées qui pénalisent les transports publics.

V. Transport par voie navigable

Avec un volume de transport annuel de 3,5 milliards de tonnes-kilomètres et un volume de marchandises annuels de 15 millions de tonnes, la Moselle compte parmi les voies navigables intérieures les plus importantes d'Europe. Elle affiche un taux d'utilisation des capacités de 110 % et représente ainsi un véritable goulet d'étranglement pour de nombreux secteurs économiques. L'encombrement du trafic est une normalité : en moyenne, un navire de marchandises perd 9 heures entre Coblenze et le port de Dillingen en raison des temps d'attente. Parfois, certains bateaux peuvent attendre jusqu'à 15 heures devant des écluses. En raison d'une panne sur l'une de ses écluses, toutes vieilles de 50 ans et nécessitant des



1:3 000 000



© Verkeërsverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

VI. Transport routier

Au niveau des infrastructures du trafic routier de la Grande Région, on relève actuellement des blocages sévères qui risquent de s'aggraver et de paralyser le trafic à certains endroits, en l'absence d'actions en matière de politique des transports.

Le CESGR préconise donc la réalisation rapide de différentes actions permettant de supprimer efficacement les goulots d'étranglement les plus conséquents.

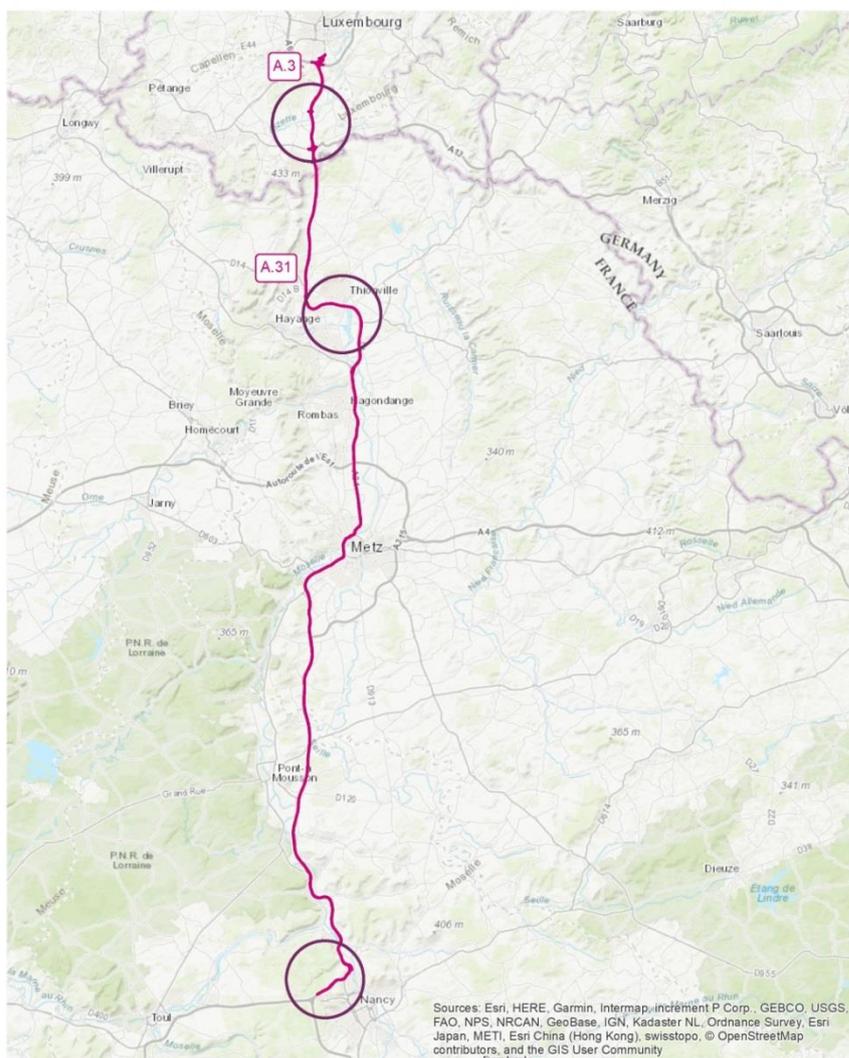
Le CESGR souligne cependant que l'aménagement du réseau routier consiste à élargir la capacité routière. Il ne s'agit donc pas de déterminer la quantité de véhicules pouvant circuler sur le réseau, mais de faire en sorte qu'un maximum de personnes puissent se déplacer.

1. A3/A31 : amélioration de la liaison entre Luxembourg et Nancy

L'axe nord-sud le plus important de la Grande Région, l'A31 située en Lorraine, est aujourd'hui surchargé de manière chronique à plusieurs endroits et il apparaît donc urgent d'améliorer la situation. Cette autoroute est un axe important pour la connectivité au sein de la Grande Région, en particulier pour le flux de circulation nord-sud (Luxembourg-Lorraine). Elle constitue donc une liaison importante qui permet de relier plusieurs villes principales du noyau métropolitain, transfrontalier et polycentrique de la Grande Région.

Deux mesures spécifiques sont nécessaires pour aménager cette artère vitale à la Grande Région conformément aux besoins : le contournement de Thionville et le contournement autoroutier de Nancy.

L'autoroute A3 (il s'agit de la partie luxembourgeoise) va également être élargie à trois voies dans les deux sens de circulation, sachant toutefois que la troisième voie sera réservée aux bus et aux covoiturages pendant les heures de pointe. Le CESGR demande une réalisation rapide de ces mesures.



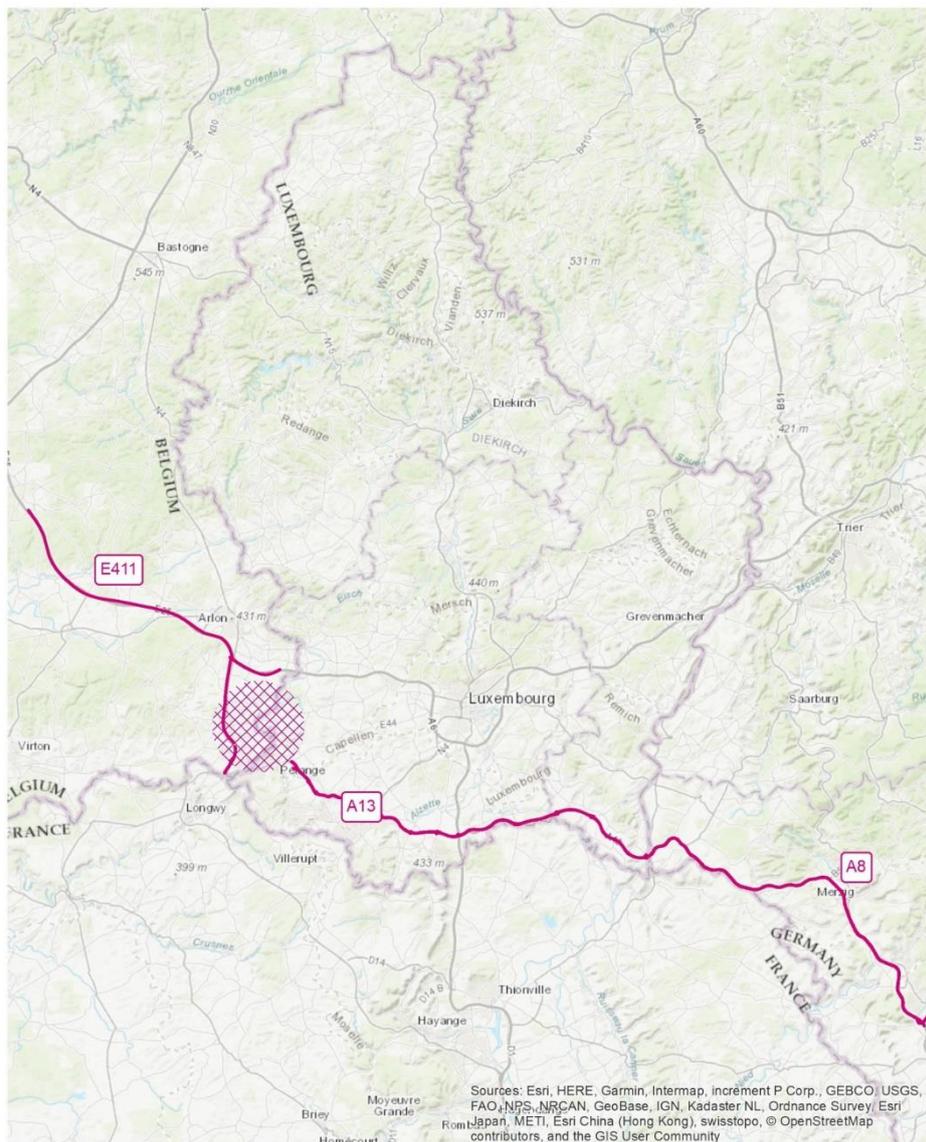
1:450,000

0 10 20 km

© Verkéiersverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

2. Finalisation de l'autoroute reliant la Wallonie et le Luxembourg (A13) à la Sarre (A8)

Il s'agit ici du tronçon manquant entre l'A13 luxembourgeoise et l'E411 wallonne. Cette liaison est-ouest est indispensable car elle améliore la connexion routière entre la Wallonie, la Sarre et le Luxembourg. Il est d'autant plus important de renforcer cette liaison autoroutière, dans la mesure où il n'existe aucune offre de transports publics performante sur cet axe. En Sarre, l'autoroute a récemment été élargie à deux voies au niveau de Merzig, ce qui représente une amélioration conséquente de la liaison routière. Le CESGR suggère donc de réaliser la même opération sur les tronçons manquants côté luxembourgeois et côté wallon.



1:450,000


 © Verkéiersverbond, 2018
 Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

3. B50 Wittlich – Rheinböllen

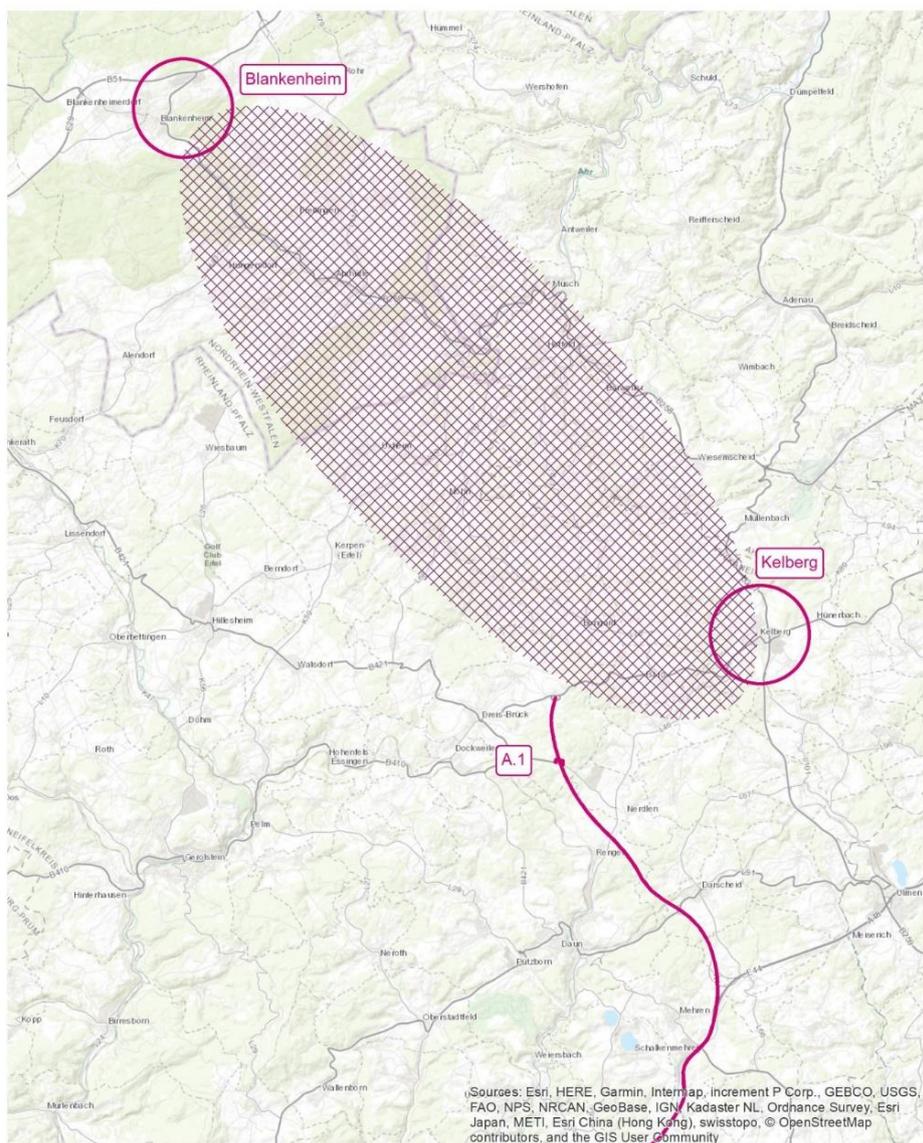
Un projet gigantesque et inédit, revendiqué depuis plusieurs années par le CESGR, est en cours de réalisation avec la construction d'un pont sur la Moselle et d'une route à quatre voies entre l'A1 et l'A60 au niveau de Wittlich et de Longkamp, la « B50 neu ». Ce projet fait partie d'un grand axe européen ouest-est censé relier les territoires belge et néerlandais à la région Rhin-Main et au Sud-Ouest de l'Allemagne.

Le projet raccordera non seulement la Grande Région à la région Rhin-Main, mais créera également une liaison avec les ports d'ARA (Amsterdam - Rotterdam – Anvers), importants sur le plan économique. Cela permettra une interconnexion économique plus étroite entre la

région du Rhin et la Grande Région, mais aussi le Benelux, ainsi qu'un raccordement entre les plateformes de transport aérien de Francfort-Hahn, Francfort-sur-le-Main, Liège et Luxembourg. La Grande Région espère que ce raccordement donnera un élan important au développement économique sur l'ensemble de son territoire. Le CESGR se félicite du fait que le projet se termine dès la mi-2019, et précise que pour garantir une capacité constante sur cet axe et tirer ainsi pleinement parti de l'effet de désengorgement du trafic, il devrait s'agir d'une quatre voies sur l'ensemble de l'axe. Le CESGR ajoute qu'il faudrait également viser un élargissement du tronçon entre la frontière belge et l'échangeur de Prüm, qui ne comprend pour l'instant que deux voies.

4. A1 : section entre les échangeurs de Kelberg et de Blankenheim

Il s'agit ici de combler un « trou » de 25,2 km, à savoir la section manquante entre les échangeurs de Kelberg et de Blankenheim, afin de raccorder la Grande Région à l'Ouest et au Nord de l'Allemagne. Pour cela, il va falloir construire plus de vingt ponts, les deux plus grands étant le viaduc sur l'Aulbach, mesurant 920 mètres de long et 45 mètres de haut, et le viaduc de la vallée de l'Ahr, d'une longueur de 840 mètres et d'une hauteur de 90 mètres. Les coûts estimés pour la réalisation de cette section manquante s'élèvent à près d'un demi milliard d'euros. Dès lors qu'il sera possible de circuler de manière continue de l'A1 à l'A60, ces routes absorberont et réaliseront plus de 60 % du transport de marchandises régional. La construction de ce tronçon manquant sur l'A1 permettra une décongestion importante du trafic, en particulier sur les axes longue distance quasi parallèles de l'A61 et de la B51. Le CESGR soutient ce projet depuis plusieurs années car il créerait une nette amélioration de l'accès à la région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie qui serait bénéfique à l'ensemble de la Grande Région et permettrait une liaison autoroutière continue entre Lübeck et l'Espagne.



1:150,000

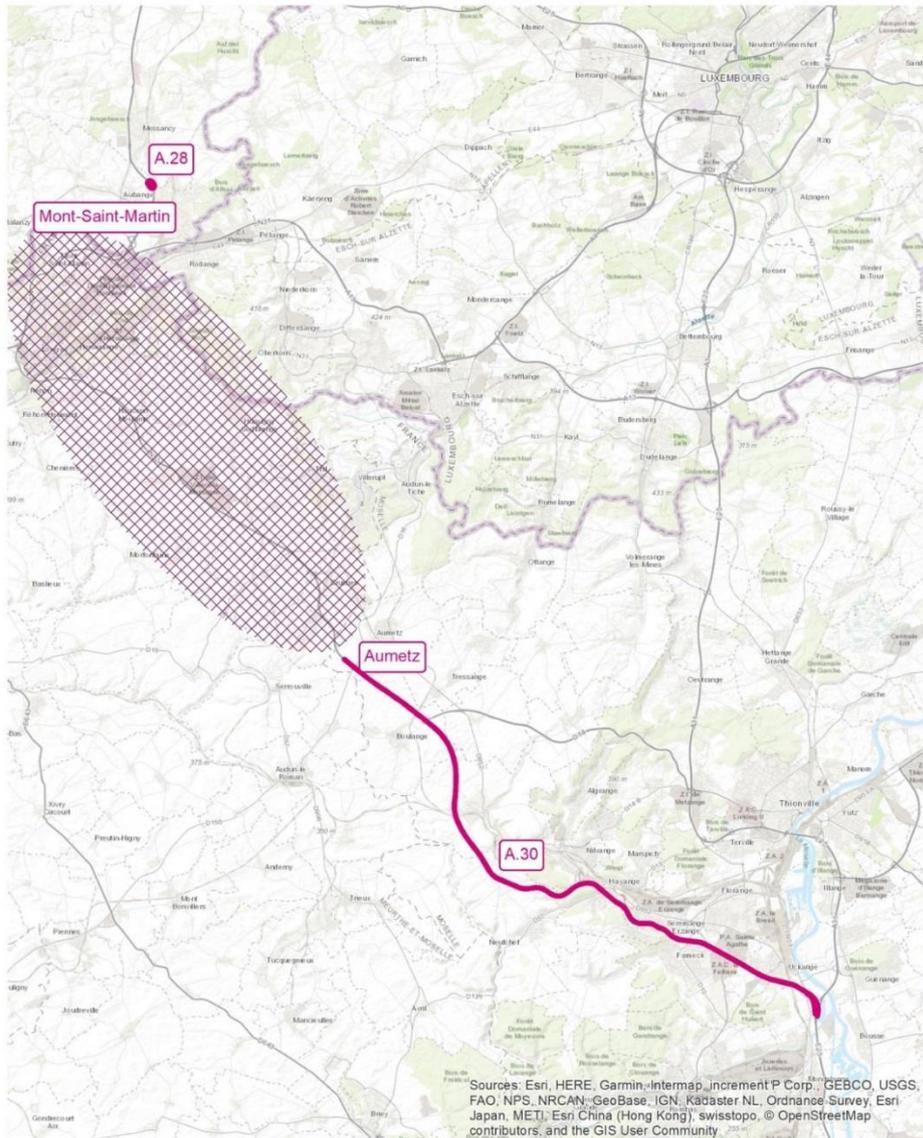


© Verkeïersverbond, 2018

Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

5. Raccordement de l'A28 belge à l'A30 française

L'autoroute A30, également appelée « autoroute de la vallée de la Fensch », est une autoroute française débutant à Richemont et finissant actuellement à Aumetz. À l'heure actuelle, elle mesure 25 km. Grâce à l'allongement de l'autoroute jusqu'à la frontière belge, au niveau de Mont-Saint-Martin, elle devrait compter 26 km supplémentaires.



1:180,000



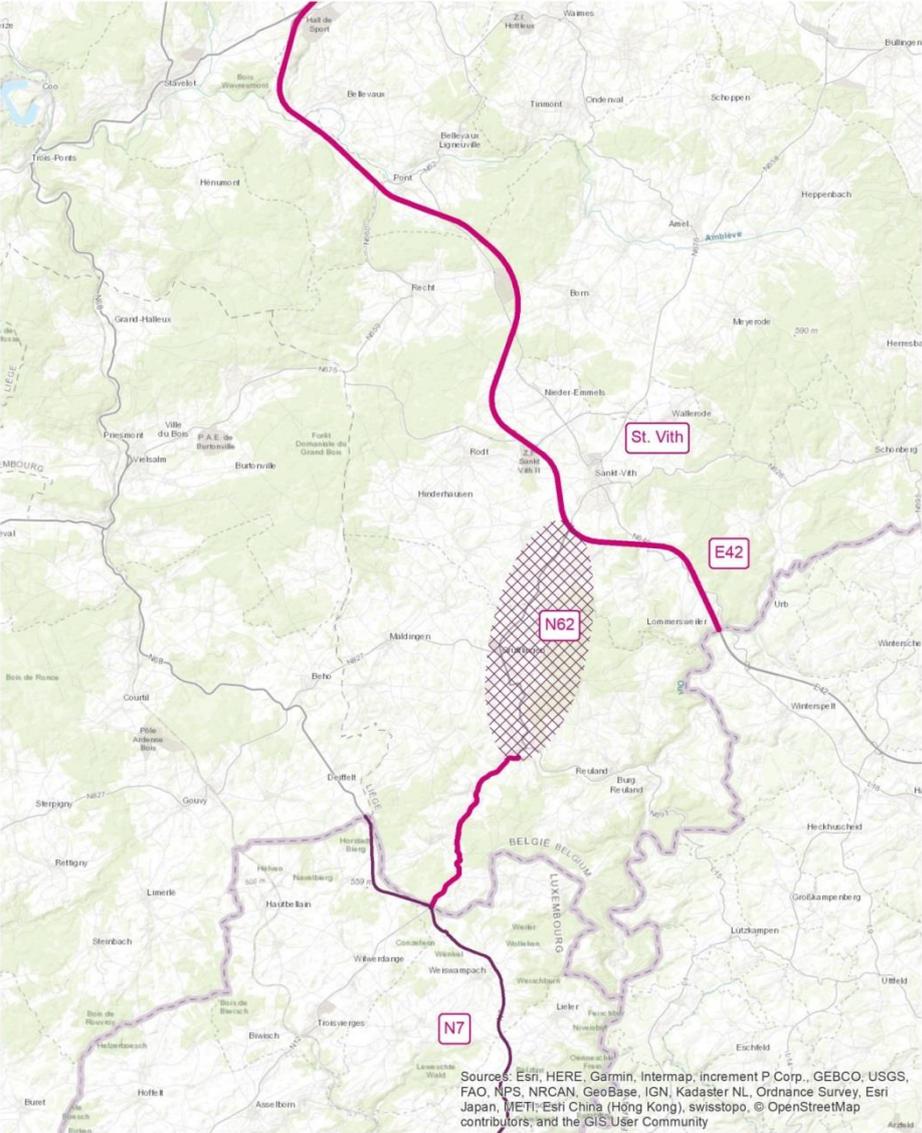
© Verkéiersverbond, 2018

Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

6. Aménagement de la N62 en tant qu'axe de liaison entre St. Vith et le Grand Duché du Luxembourg, une des artères principales de la Grande Région Saar-Lor-Lux.

Le CESGR est pour un renforcement de la N7 luxembourgeoise, également appelée E421, entre Fridhaff et Wemperhardt. Par ailleurs, il est primordial d'augmenter la sécurité sur la N7. En lien avec ce projet, l'aménagement de la N62 belge, qui part de Wemperhardt en direction de St. Vith, est lui aussi nécessaire, car il garantirait un meilleur raccordement à l'autoroute E42 (St. Vith – Liège) et à la E40 (Liège – Bruxelles ou Liège – Aix-la-Chapelle – Cologne – région de la Ruhr). Cet aménagement de la N62 devrait sortir le trafic de transit des villages. Ces deux projets permettront une amélioration économique de la région du nord du

Luxembourg et des zones frontalières de Wallonie et de la Communauté germanophone de Belgique.



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

1:150,000



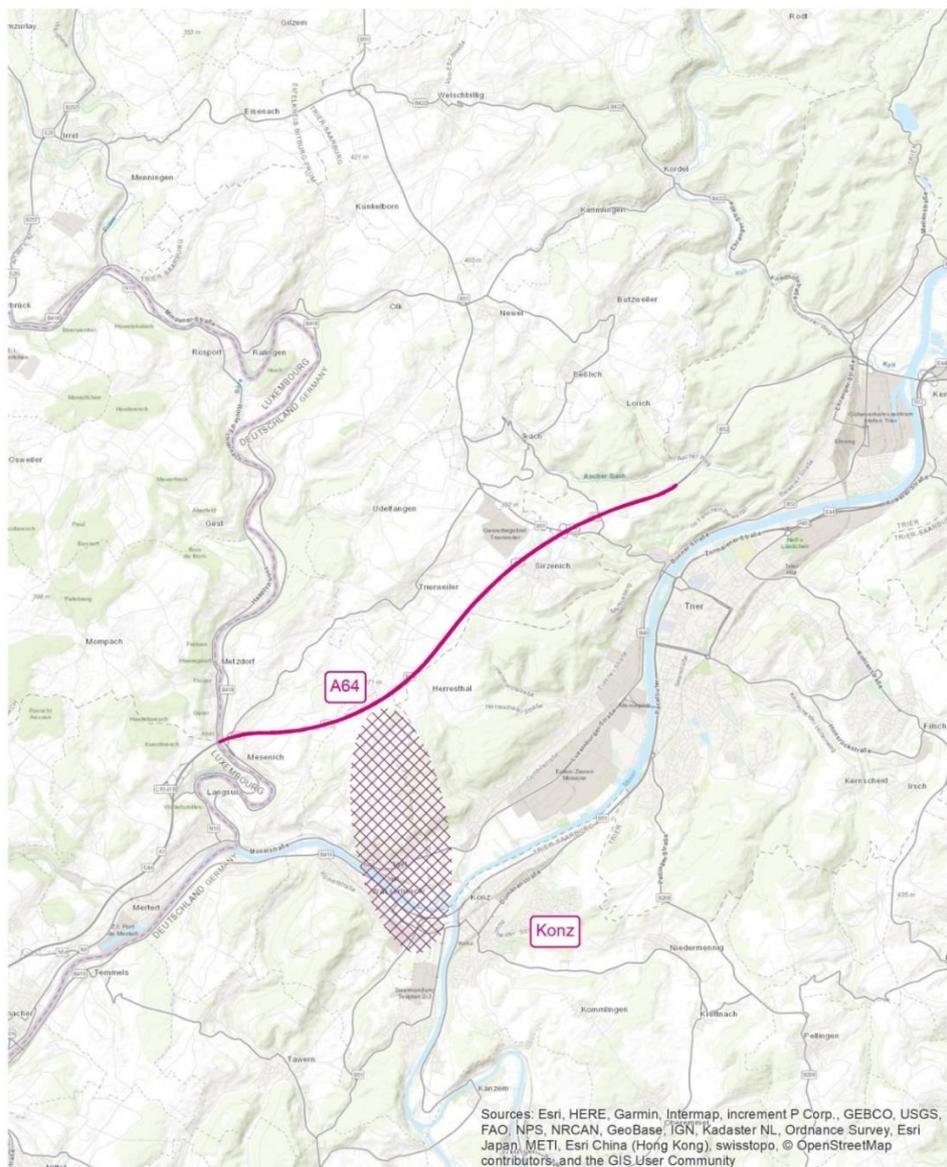
© Verkeiersverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

7. Qualité de la connexion Trèves/Luxembourg et contournement de Trèves

À travers le développement d'un concept de transport tourné vers la notion de développement durable (notamment par l'optimisation des transports en commun) et intégrant l'ensemble des modes de transport, il est question de contribuer à l'amélioration de la situation de transport de la zone Trèves-Luxembourg. L'objectif est d'aboutir à une optimisation de la situation de transport à travers la réalisation d'un concept de transport durable.

Le contournement de Trèves par l'ouest, via le nouveau pont au dessus de la Moselle au niveau de Konz et la route longeant la Moselle en direction de l'A64, est particulièrement important pour relier les espaces économiques de Luxembourg et de Trèves. Les entrepreneurs et les salariés des deux pays doivent actuellement faire de longs détours qui leur font perdre un temps considérable. Dans la mesure où le contournement par l'ouest favoriserait durablement le trafic économique entre ces deux centres et débarrasserait les habitants de la vallée de Trèves des nuisances sonores et des émissions polluantes, le CESGR revendique la mise en œuvre rapide de ce projet.

Autre revendication de longue date du CESGR : le contournement par le nord de Trèves avec un raccordement vers le nord, via la région de Moseldreiek, (fermeture du tronçon manquant de l'A1) et vers l'est (route « B50 neu »). Le contournement de Trèves par le nord est d'une importance capitale, en particulier pour le trafic est-ouest au sein de la Grande Région. Les conséquences de la gestion actuelle du trafic se manifestent sous forme de déviations et d'embouteillages importants. La mise en œuvre de cette revendication n'étant malheureusement pas prête de se produire, et en raison de l'urgence de la situation, il faudrait examiner en amont la possibilité d'un renforcement des axes existants A 64/ B 52/ A 602 (notamment l'aménagement du pont de « Biewerbachtalbrücke » et de l'échangeur de « Kenner Haus ».)



1:100,000



© Verkeiersverbond, 2018
Carte de base: © ACT / www.geoportail.lu

Le CESGR se félicite que certaines de ses revendications de longue date soient aujourd'hui en cours d'application ou aient déjà été appliquées. La réussite des projets suivants peut ainsi être attribuée au travail de la dernière présidence :

- a) **L'élargissement à six voies de l'A64** est en passe d'être finalisé. Ce projet permettra avant tout de désengorger durablement la section comprise entre les échangeurs

autoroutiers de Landstuhl et de Kaiserslautern-Ost, qui réunit le trafic de deux autoroutes et qui est surchargée de manière chronique.

- b) **L'élargissement à quatre voies de la B10** est également en cours. Comme l'A6, la nationale allemande B10 est un axe de trafic est-ouest important du Sud-Ouest de la Grande Région. Elle relie directement la Lorraine, la Sarre et la région de Pirmasens à l'autoroute A65 et aux centres économiques de la région Rhin-Neckar et de Karlsruhe. L'élargissement à quatre voies de la B10 sur l'ensemble de son tracé est indispensable, en raison du gain de temps et du désengorgement de trafic que cela représentera. Dans ce contexte, le CESGR préconise d'élargir également à quatre voies le tunnel B 10, situé en Rhénanie-Palatinat. Par ailleurs, il s'engage en faveur d'une nouvelle suppression de l'interdiction de la circulation de nuit pour les poids-lourds sur cet axe routier construit pour le trafic transfrontalier.
- c) **L'accès autoroutier formé par la route B269 Saarlouis – St. Avold** a permis de réguler un goulot d'étranglement chronique entre la Sarre et la Lorraine. Grâce à cette mesure, une liaison a été créée entre les principaux axes longue distance européens, notamment avec l'autoroute Paris-Sarrebruck et sa bifurcation vers Strasbourg, ainsi qu'avec l'autoroute reliant Sarrebruck à Luxembourg et passant par Cologne et la région de la Ruhr.
- d) Un **contournement de la ville de Metz** a également été réalisé.
- e) La **construction du tronçon Micheville/Belval-Ouest** supprime la zone d'engorgement au sud du Luxembourg, au niveau de la frontière lorraine.
- f) L'élargissement à deux voies de l'A8 au niveau de Merzig a également été réalisé il y a peu de temps.

VII. Autres secteurs

1. **Mobiregio : une stratégie de communication commune pour les transports en commun et les formes de mobilité alternatives**

Le projet *Mobiregio* a pour objectif de tourner les transports vers des formes de mobilité publiques et alternatives. Il s'agit ici de promouvoir la mise en réseau des acteurs de la Grande Région.

Les réunions semestrielles du groupe de travail « Communication » de *Mobiregio* devront définir les modules de travail, de manière à pouvoir mettre en place des campagnes de sensibilisation transfrontalière portant sur les modes de transport alternatifs (transports en commun, parking relais, parkings et systèmes de covoiturage, mobilité douce).

La « IT Task Force *Mobiregio* » a pour mission d'analyser la poursuite du développement du « portail mobilité » de la Grande Région, *Mobiregio*. Les prochaines étapes pourraient être l'intégration d'un système tarifaire et d'un système de recherche d'itinéraire multimodal, ainsi que l'intégration de formes de mobilité alternatives. Faire apparaître le lien de *Mobiregio* sur des portails événementiels permettrait également de favoriser la mobilité durable dans le cadre des déplacements liés aux loisirs au sein de la Grande Région.

Une conférence intitulée « Journée des transports en commun dans la Grande Région » devrait être organisée tous les deux ans, permettant ainsi de rassembler tous les acteurs du domaine de la mobilité alternative en Grande Région. Des forums thématiques, des

présentations spécialisées et des tables rondes, ainsi que des salons, pourraient compléter cette manifestation.

Il faudrait vérifier avec toutes les régions membres si un GECT (Groupement européen de coopération territoriale) pourrait être la structure la plus adaptée pour l'application du concept Mobiregio.

2. Le télétravail comme forme de travail complémentaire, souple et tournée vers la famille

Le groupe de travail a également traité le sujet du télétravail.

Dans le contexte de la révolution numérique, le groupe de travail voit un certain potentiel dans le domaine du télétravail. Il permet aux employeurs d'économiser des espaces de travail et aux salariés de supprimer des temps de trajet. Les modes de travail flexibles équilibrent les flux de frontaliers et désengorgent les routes, ainsi que les transports en commun. Le groupe de travail recommande au Sommet de la Grande Région de réaliser une analyse détaillée des conditions-cadres et des potentiels du télétravail, et de les adapter pour éventuellement soutenir des projets pilotes.

3. Renforcement de la culture du vélo en Grande Région

Le Groupe de travail préconise un renforcement de la culture du vélo en Grande Région. Outre l'utilisation du vélo dans un contexte touristique, c'est son utilisation quotidienne qui doit surtout être rendue plus attrayante grâce à la création de pistes cyclables balisées. Pour cela, il est nécessaire de créer des pistes cyclables rapides entre les principaux centres (trafic professionnel et de loisirs). La mise en place de pédélec et de vélos électriques devrait être envisagée comme une opportunité de toucher de nouveaux groupes d'utilisateurs pour la pratique du vélo comme moyen de transport éco-responsable.

4) Modifier la répartition modale en faveur des modes de transport écologiques

La gestion du stationnement constitue l'un des moyens les plus efficaces pour réduire le volume du trafic, et ainsi les nuisances sonores et écologiques. Il convient évidemment de s'assurer que cette gestion du stationnement permet un équilibre économique viable entre l'accessibilité et l'attractivité des centres-villes. D'une manière générale, il faut définir des critères transfrontaliers pour une stratégie de gestion du stationnement avancée.

Les nouvelles activités économiques et les nouveaux logements ne devraient être encouragés que pour les zones déjà bien desservies par les transports en commun. Pour les sites n'étant pas du tout desservis, il faudrait dès le début prévoir au moins la possibilité d'une liaison de transports en commun, qui serait appliquée ultérieurement. Les zones commerciales déjà existantes devraient être encore mieux raccordées au réseau de transports en commun.

Le groupe de travail préconise un échange transfrontalier intensif sur les bonnes pratiques en matière de réduction des émissions polluantes dues à la circulation routière. Les aspects écologiques (pollution sonore et atmosphérique) devraient être davantage pris en compte dans les centres urbains.

Il pourrait également être intéressant de mettre en place une indemnisation kilométrique (mesure incitative, c'est à dire attrait financier direct) en cas d'utilisation de transports en commun ou de formes de mobilité actives (vélo, marche). Favoriser les titres de transport professionnels sur le trafic transfrontalier pourrait constituer une autre mesure incitative.

Il faudrait également exploiter les potentiels de développement de l'électromobilité et les opportunités de la conduite autonome.

5) Faire avancer la mobilité multimodale

D'après le groupe de travail « Transport », la mobilité multimodale revêt une importance particulière. Par conséquent, il convient de favoriser la connexion des transports en commun avec d'autres offres de mobilité et d'optimiser ce système global. À l'avenir, il sera important de réfléchir en termes de chaînes de mobilité. La question du type de transport utilisé ne devrait pas être posée en premier. Il est plus important de se demander quelles sont les attentes et comment se combinent les différents segments de transport. Comment est-il possible de créer des chaînes de mobilité, via le rail, la route, l'eau et l'air, comment combiner le vélo et la marche à pied ? La mobilité doit être facilement compréhensible et accessible. Les possibilités offertes par la numérisation favorisent ces interconnexions indispensables.

6) Coopération transfrontalière en matière de produits tarifaires

La Grande Région devrait étudier le bénéfice de produits tarifaires transfrontaliers communs. Il faudrait alors veiller à simplifier les circuits de distribution, les modes de compensation et de contrôle.

En ce qui concerne le trafic ferroviaire transfrontalier, les taxes prélevées au passage des frontières devraient déjà appartenir au passé à l'heure actuelle. Les titres de transport journaliers luxembourgeois et l'abonnement écologique devraient être valides jusqu'à la prochaine gare frontalière, afin de rendre les transports publics plus attractifs pour les travailleurs frontaliers et de désengorger les parkings des gares frontalières luxembourgeoises. En parallèle, les offres régionales et nationales de la SNCF, de la SNCB et de la DB devraient être valides jusqu'à la première gare d'arrêt de la CFL.

Par ailleurs, le groupe de travail propose de mettre en place une reconnaissance commune à tous les modes de transport des cartes tarifaires transfrontalières. Un usager en possession d'un ticket de bus aller-retour entre Luxembourg et Trèves pourrait ainsi effectuer son voyage retour en train. Il a également été suggéré que tous les acteurs recherchent une solution d'harmonisation pour l'utilisation de titres de transport professionnels dans les transports en commun transfrontaliers.

Le groupe de travail a également eu l'idée novatrice de développer un système de paiement « pay-as-you-go » sur l'ensemble des transports publics de la Grande Région. Concrètement, cela signifierait que l'utilisateur paierait uniquement pour le moyen de transport utilisé à un instant T. Une plateforme de compensation intégrée dans un système d'exploitation gèrera ensuite la facturation et remettra la somme due au prestataire concerné.

VIII RÉSUMÉ :

Concernant le transport ferroviaire, le CESGR préconise :

- la mise en œuvre du projet Eurocaprail sur l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg, notamment pour améliorer la ligne Luxembourg-Bruxelles ;
- l'aménagement et l'accélération de la branche nord de la ligne à grande vitesse entre Baudrecourt et Mannheim, afin de mieux relier la Grande Région à l'axe Rhin-Rhône et à Paris via Sarrebruck et Kaiserslautern ;
- l'aménagement de la ligne de Moselle (Nancy-Metz-Apach-Perl-Trèves-Coblence) ;
- la réactivation de la ligne Zweibrücken-Hombourg ;
- une étude de faisabilité portant sur la réactivation de la ligne Dillingen-Bouzonville ;
- le raccordement du Kirchberg au réseau ferroviaire luxembourgeois, ainsi que l'aménagement de la gare de Luxembourg-Ville ;
- l'aménagement des liaisons directes entre les villes de Grande Région ;
- l'aménagement de la ligne Luxembourg-Liège, afin d'augmenter sa capacité ;
- l'aménagement de la ligne de l'Eifel (Luxembourg-Gerolstein-Cologne) ;
- la relocalisation de la Gare Lorraine TGV de Louvigny vers Vandières (au nord de de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)).

Concernant le transport en autobus, le CESGR préconise :

- de mieux exploiter l'ensemble des informations accessibles aux usagers concernant le transport transfrontalier en autobus ;
- d'intégrer dans les systèmes de recherche d'itinéraires existants les offres de lignes de bus transfrontalières assurées par des entreprises privées ;
- d'appliquer des contrôles plus sévères sur les lignes de bus longue distance, afin d'éviter les pratiques de dumping largement pratiquées qui pénalisent les transports publics.

Concernant le transport par voie navigable, le CESGR s'engage :

- pour accélérer la rénovation des écluses de la Moselle, comprenant l'ajout d'un deuxième sas pour chacune d'entre elles ;
- pour que la Moselle et la Saône soient reliées par un canal. Cela créerait une liaison continue de la mer du Nord et la mer Baltique à la mer Méditerranée et représenterait également un raccordement important de la Grande Région au réseau de voies navigables européen.

Pour ce qui est du transport routier, le CESGR préconise la réalisation des mesures suivantes :

- l'amélioration de la liaison entre Luxembourg et Nancy (A3/A31) ;
- la finalisation de l'autoroute reliant la Wallonie et le Luxembourg, (A13) ainsi que la Sarre ;
- B50 Wittlich- Rheinböllen : le CESGR se félicite de la finalisation prochaine des travaux, mais soulève néanmoins qu'afin de garantir l'efficacité continue du tronçon et de réussir à créer un véritable effet de décongestion, il devrait être aménagé en quatre voies sur sa totalité ;
- tronçon de l'A1 entre les échangeurs de Kelberg et de Blankenheim : le CESGR suggère de combler la section manquante, action préconisée depuis plusieurs années, car cela améliorerait considérablement l'accès à la région de Rhénanie-du-

Nord-Westphalie depuis la Grande Région et permettrait de créer une liaison autoroutière directe allant de Lübeck à l'Espagne ;

- le raccordement de l'A28 belge à l'A30 française ;
- l'aménagement de la N62 côté wallon. Axe de liaison entre St. Vith et le Grand Duché du Luxembourg, il s'agit de l'une des artères principales de la Grande Région ;
- une amélioration de la qualité des liaisons dans la région Trèves/Luxembourg, ainsi qu'un contournement de Trèves.

Le CESGR considère que des actions sont également nécessaires dans les domaines suivants :

- à l'ère du numérique, il faut saisir l'opportunité d'une mobilité intelligente et connectée. Les possibilités qu'offrent le numérique vont dans le sens de la nécessaire mise en réseau des modes de transport qui permet de développer la mobilité multimodale ;
- il faut tendre vers une coopération plus étroite à l'échelle de la Grande Région pour ce qui relève des données mises à disposition entre les acteurs, notamment afin de mieux informer sur l'offre transfrontalière, mais aussi afin d'optimiser et de gérer le trafic de la région ;
- approfondissement du projet Mobiregio – stratégie de communication commune sur les formes de transport respectueuses de l'environnement ;
- le télétravail comme forme de travail complémentaire, souple et tournée vers la famille ;
- renforcement de la culture du vélo en Grande Région ;
- développement de critères transfrontaliers pour une stratégie de gestion du stationnement ;
- exploiter le potentiel de développement de l'électromobilité et les opportunités de la conduite autonome ;
- la Grande Région devrait étudier le degré de nécessité d'un produit tarifaire transfrontalier commun ;
- il faudrait appliquer une reconnaissance commune des cartes tarifaires transfrontalières à tous les modes de transport.

Octobre 2018

Président : Gilles Dostert

Président suppléant : René Birgen

<p style="text-align: center;">COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GRANDE REGION</p> <p style="text-align: center;">RAPPORT DES TRAVAUX DU GROUPE SANTE 2017-2018</p>

Le groupe de travail santé du CESGR (GT4) a durant la période 2017-2018, sous présidence luxembourgeoise, poursuivit la démarche enclenchée pendant la période 2012-2014 sous présidence palatine et 2014-2016 sous présidence wallonne.

Les membres du groupe de travail santé ont principalement cherché à approfondir et dynamiser la coopération dans le champ sanitaire et médico-social entre les différentes régions qui compose la Grande Région (GR).

Cet approfondissement s'est tout particulièrement concrétisé à travers le soutien manifeste apporté par l'ensemble du CESGR au dépôt du projet Interreg V GR COSAN qui s'inscrit dans la poursuite des travaux du projet Interreg IV Grande Région Santransfor.

L'orientation des travaux du GT4 durant la période 2017-2018 résulte de l'intérêt, tout particulier, porté, par les acteurs de la santé de la Grande Région, à la coopération transfrontalière en santé. Cette priorisation s'inscrit dans le mouvement de promotion de la coopération transfrontalière dynamisé par certains Etats membres et la Commission européenne. Elle concorde avec le foisonnement heureux de textes, documents, études, travaux conduits à l'initiative de la Commission européenne dans ce domaine d'actions visant à creuser le sillon de l'intégration européenne et à renforcer l'inclusion sociale.

Les différents aspects abordés dans le présent rapport de synthèse des travaux du GT4 du CESGR ont été abordés au cours des rencontres organisées entre les membres du groupe et les acteurs invités aux réunions ainsi qu'à travers des participations à des espaces de rencontres avec la Commission européenne et d'autres institutions.

1. LA COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE DANS LA GRANDE REGION

1.1 Pour la négociation d'accords de coopération sanitaire transfrontalière entre les Etats membres présents dans la Grande Région à travers leur région frontalière

Les premières formes de structuration et d'institutionnalisation de la coopération sanitaire transfrontalière au sein de la Grande Région ont émergé avec les accords-cadres de coopération sanitaire franco-belge et franco-allemand signés en juin et juillet 2005.

Au cours de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région 2017-2018, un nouvel accord cadre similaire aux précédents a été signé entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France, le 21 novembre 2016¹.

¹ Loi du 18 juillet 2018 portant approbation de l'Accord-cadre entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière : <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/07/18/a599/jo>

Désormais, l'objectif de doter la Grande Région d'un dispositif juridique homogène régulant la coopération sanitaire est réellement concrétisable . Pour l'atteindre, il reste à négocier un accord cadre comparable aux trois autres, déjà en vigueur, entre la Belgique et l'Allemagne, entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne et enfin entre le Grand-Duché et la Belgique. Cette ambition pour la GR est réalisable à court terme dans la mesure où chaque Etat-membre présent dans la Grande Région à travers l'une de ses régions frontalières a déjà négocié, au moins, un accord cadre en vigueur aujourd'hui avec un autre Etat membre de la GR.

Le projet Interreg V GR COSAN propose de chercher à atteindre cet objectif d'ici 2023 et ainsi de concrétiser une perspective évoquée à de multiples reprises dans les enceintes du CESGR.

1.2. Pour une application adéquate, souple et adaptée des instruments de régulation de l'accès aux soins transfrontaliers

Il existe deux procédures de financement de l'accès aux soins transfrontaliers : les règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale 883/2004 et 987/2009 et la directive 2011/24 relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

1.1.1. En cette année 2018, on célèbre le 60^{ème} anniversaire de l'adoption des **règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale (dénommés aujourd'hui 883/2004 et 987/2009)**. Ils constituent incontestablement des instruments de droit social international inégalé jusqu'à présent.

Ces règlements européens 883/2004 et 987/2009 remboursent les soins dispensés dans un autre Etat membre sur base du tarif du pays de soins dans trois cas de figures :

- les soins dispensés aux travailleurs frontaliers
- les soins délivrés pendant un séjour temporaire à l'étranger (vacances, Erasmus...)
- les soins intentionnels ou programmés soumis à une autorisation médicale préalable.

Pour obtenir le remboursement de leurs soins transfrontaliers, les patients et notamment ceux de la GR ont recours habituellement à l'application de ce dispositif et obligatoirement lorsqu'il s'agit de soins hospitaliers.

Cependant, il est regrettable que l'autorisation médicale préalable qu'ils doivent se procurer soit soumise à des conditions de délivrance habituellement strictes. Au sein de la GR, seul le GDL délivre, depuis 1973, des autorisations quasi automatiques aux patients qui sont contraints de recourir à des soins hospitaliers de niveau universitaire, compte tenu de la limite de l'offre en ce domaine au GDL.

Ce sont les seuls dispositifs qui permettent l'application du tiers payant. Ils constituent les instruments idoines de la régulation administrative et financière des soins à l'étranger dans les espaces frontaliers lorsqu'ils sont intégrés dans les conventions de coopération transfrontalières où l'autorisation médicale préalable n'est pas exigée (cfr espace frontalier franco-belge).

1.1.2. Depuis la transposition de **la directive 2011/24**, le 25/10/2013, le GT4 s'est soucié de suivre l'application de ce dispositif au sein des différentes régions qui composent la Grande Région.

Après examen de l'application de ce dispositif dans les différentes régions qui la composent, il ressort que cette directive a pour finalité de codifier la jurisprudence de la CJUE depuis le célèbre arrêt Dekker et Kroll de 1998. Toutefois, il ne répond que partiellement à l'attente des patients dans la mesure où il ne concerne dans la GR que certaines prestations ambulatoires, les soins externes ou les consultations. En aucun cas, il ne s'applique aux soins hospitaliers dans la mesure où une autorisation médicale préalable reste indispensable pour obtenir le remboursement de cette catégorie de soins.

Lorsqu'un patient souhaite se soigner dans un autre Etat membre, sans autorisation médicale préalable, il peut bénéficier de la directive 2011/24 pour des soins externes ou des consultations mais, il est, dans cette hypothèse contraint de faire l'avance des frais et ne peut obtenir le remboursement des prestations dispensées qu'à son retour dans son pays auprès de son organisme de sécurité sociale. Dans ce cas, il sera remboursé sur base du tarif du pays où ses droits sociaux sont acquis. Cette procédure ouvre ainsi la voie à une prise en charge différente de celle à laquelle les patients du pays de soins ont droit.

L'analyse d'impact de la directive 2011/24 publiée en septembre 2015² par la Commission européenne montre que ce dispositif n'est guère utilisé à ce jour dans l'UE. Des points de contact nationaux ont été créés mais restent méconnus et peu de citoyens y recourent.

Si la directive 2011/24 présente un faible intérêt pour les patients de la GR, elle revêt un caractère stratégique pour les coopérations transfrontalières dans la mesure où il énoncé à l'article 10§3 que la Commission encourage le développement des coopérations sanitaires entre les Etats membres dans leurs régions frontalières.

1.3. Le soutien au développement de territoires de santé transfrontaliers

Aujourd'hui, une base légale existe dans l'UE pour développer des coopérations sanitaires transfrontalières. Cette base légale précise d'ailleurs que les régions frontalières sont les espaces au sein desquelles elle devraient être déployées prioritairement. Elle est insérée dans les articles 168-2 du Traité de Lisbonne et 10-3 de la directive 2011/24.

Le 1^{er} décembre 2017, le CPI de la GR a adopté une résolution³ dans laquelle « ***le Conseil Parlementaire Interrégional recommande la conclusion de conventions de coopération entre les autorités responsables et les institutions compétentes en charge des régions frontalières de la Grande Région*** ».

En ce domaine, les deux instances consultatives de la GR, le CPI et le CESGR, travaille en concertation et ont une position commune.

Durant la période 2017-2018, de multiples événements, études et publications ont été consacrées à la coopération sanitaire transfrontalière :

² <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/FR/1-2015-421-FR-F1-1.PDF>

<http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/DE/1-2015-421-DE-F1-1.PDF>

³ http://www.cpi-ipr.com/Uploads/Recommandations/194_1_C2-final-1.12.17.pdf

http://cpi-ipr.com/Uploads/Recommandations/194_2_K2-final-1.12.17.pdf

- Le 7 avril 2017, le Commissaire européen à la santé le Dr **Vytenis Povilas Andriukaitis** a participé à une journée de travail sur la coopération sanitaire transfrontalière au sein de la Grande Région à l'hôpital d'Arlon. Le Commissaire souhaitait comprendre le fonctionnement d'une ZOAST⁴, c'est-à-dire un territoire de santé transfrontalier dans lequel les patients ont accès sans contrainte réglementaire (sans autorisation médicale préalable) aux soins hospitaliers dispensés dans les hôpitaux implantés sur ce territoire (en l'occurrence les établissements d'Arlon et de Mont Saint Martin). Cette rencontre avec les acteurs de cette coopération transfrontalière en vigueur depuis le 1/7/2008 a permis d'expliquer l'intérêt de ce dispositif pour les patients, les hôpitaux et les professionnels de santé au sein des régions frontalières de l'UE.
- Le 21 septembre 2018, les hôpitaux de Volklingen et de Forbach ont célébré le 5^{ème} anniversaire de la mise en œuvre de leur coopération inter-hospitalière pour prendre en charge de manière urgente les infarctus du myocarde des patients français des communes frontalières de cet espace frontalier au SHG Volklingen.
- Le 20 septembre 2017, la Commission européenne a présenté sa Communication pour stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'UE⁵. Dans ce texte, la coopération inter-hospitalière développée dans l'espace frontalier franco-belge est citée en exemple pour présenter la huitième recommandation de la Commission qui consiste à promouvoir de telles initiatives dans les régions frontalières de l'UE.
- Le 20 septembre 2017, la DG Regio et la DG Sanco ont présenté la brochure sur « la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé : principes et actions »⁶ publié en français, allemand et anglais. Elle a été remise aux membres du GT4 du CESGR. Elle traite longuement de l'accès aux soins dans l'UE et de la coopération transfrontalière franco-belge mais aussi de la convention de cardiologie entre Volklingen et Forbach.
- En mars 2018, la Commission a publié l'étude⁷ qu'elle avait commandée sur les formes de coopérations transfrontalières développées dans le champ de la santé au départ de financement européen, principalement à travers les programmes Interreg.

⁴ ZOAST= Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers

⁵ <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/FR/COM-2017-534-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF>
http://ec.europa.eu/regional_policy/de/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions

⁶ http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/brochures/2017/european-cross-border-cooperation-on-health-theory-and-practice

⁷https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/cross_border_care/docs/2018_crossbordercooperation_frep_en.pdf
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/cross_border_care/docs/2018_crossbordercooperation_exe_fr.pdf
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/cross_border_care/docs/2018_crossbordercooperation_exe_fr.pdf
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/cross_border_care/docs/2018_crossbordercooperation_exe_de.

Sur les 1167 projets recensés, 423 ont été repris dans la liste des projets mis en œuvre entre 2007 et 2016-2017 impliquant au moins deux pays de l'UE⁸.

- Suite à la suppression de la procédure IZOM permettant aux patients de la région germanophone de Belgique d'accéder aux soins ambulatoires et hospitaliers dans leur langue sur le versant frontalier allemand d'Aix la Chapelle, le Parlement de la Communauté germanophone a lancé un débat-réflexion sur l'accès aux soins transfrontaliers pour ses citoyens afin de répondre principalement à leurs besoins de soins hospitaliers universitaires dispensés en langue allemande dans un espace-temps raisonnable.

Le foisonnement exceptionnel d'études, publications, recommandations, réflexions sur la thématique de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé durant la période 2017-2018 permet d'espérer que les acteurs concernés apporteront des réponses aux problèmes de l'accès aux soins transfrontaliers durant les prochaines années. Le projet Interreg V GR COSAN poursuit cet objectif. Il traduit les souhaits du CESGR qui le soutient.

2. L'AIDE MEDICALE URGENTE DANS LA GRANDE REGION

Au cours des deux dernières années de rencontre des membres du GT 4 santé, la thématique de l'aide médicale urgente a fait l'objet d'une attention particulière. Deux dispositifs ont été à ce jour développés dans deux espaces frontaliers, à savoir entre le sud de la Province de Luxembourg et le nord de la Meurthe et Moselle et entre la Moselle Est et l'agglomération urbaine de Sarrebruck.

Le premier permet au SMUR belge d'intervenir en France en seconde intention et au SMUR français d'intervenir dans les mêmes conditions sur le sol belge. Cependant, sur la commune d'Aubange depuis 2010, et, sur la commune de Muno depuis 2017, le SMUR français intervient en première intention pour apporter une réponse adaptée, adéquate et rapide aux patients belges de ces deux communes frontalières. Ce dispositif donne incontestablement la possibilité de sauver des vies et de réduire les séquelles des accidents et pathologies invalidantes.

Le second dispositif n'a pas répondu aux attentes de départ des acteurs mais depuis 2017 une rencontre a eu lieu entre les acteurs français et allemand afin d'améliorer son efficacité.

Sur base de la connaissance de ces deux dispositifs et après échanges avec les acteurs concernés, le projet Interreg V COSAN propose :

- Le développement d'une coopération d'aide médicale urgente entre les différentes régions frontalières de la GR afin d'offrir des services d'intervention terrestre d'urgence adaptés aux besoins de soins des patients des espaces frontaliers.
- Le développement d'une coopération similaire au moyen des véhicules hélicoptés de la GR.

⁸ https://goeg.at/sites/default/files/2018-02/Final_Deliverable_Mapping_21Feb2018.xls

3. LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Tout système de santé repose sur le développement d'une offre de soins en rapport avec une demande de soins exprimées par une population résidant sur un territoire défini.

Aujourd'hui, force est de constater que les politiques de maîtrise de la croissance des dépenses de santé ont généré des mesures de rationalisation de l'offre de soins. On observe que certains territoires sont classés « déserts médicaux » suite à la raréfaction de professionnels de santé.

Les régions frontalières sont particulièrement concernées par cette situation lorsque leur offre de soins hospitalière est restreinte ou lorsqu'elles sont touchées par la désindustrialisation ou encore lorsque les communes qui les composent sont à vocation rurale et/ou forestière. La perte d'attractivité de ces territoires influent sur l'installation des professionnels de santé. Elle entraîne les patients à devoir effectuer de longues distances temps pour accéder aux soins dont ils ont besoin.

Les coopérations transfrontalières peuvent apporter des réponses à ces problématiques. Pour les construire en ce domaine, il faut au préalable étudier les processus de formation des professionnels, les procédures de reconnaissances des qualifications, les conditions d'installation, l'environnement social, politique etc. Les travaux du groupe d'experts du sommet de la GR présidés par Mr Roland Krick ont été présentés de manière approfondie aux membre du GT4 en juin 2018. Ceux-ci s'associent à la démarche de ce groupe de travail et soutient ses initiatives.

Par ailleurs, le GT4 a pris connaissance du projet Interreg V GR PTFSI (Partenariat transfrontalier inter-hospitalier dans le domaine de la formation en soins infirmiers) développé par le SHG Volklingen et le CH de Sarreguemines et a apporté son soutien aux travaux développés par ces acteurs pour favoriser la mobilité des professionnels de santé grâce aux formations envisagées.

4. LA SILVER ECONOMY

Parmi les principaux défis que notre société européenne doit relever, celui du vieillissement démographique et de la prise en charge de l'accroissement de la dépendance qui en découle est stratégique pour maintenir un haut niveau de cohésion sociale et assurer la survie du modèle social européen mais aussi l'adapter aux nouveaux besoins émergents.

Cette évolution peut aussi constituer une opportunité pour développer de nouveaux services, de nouveaux produits et répondre à de nouveaux besoins.

Sur le volet social et sanitaire de cette problématique, le GT4 a pris connaissance et à échanger sur les travaux en cours de révision des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale 883/2004 et 987/2009 visant à intégrer les soins de longues durées dans ces dispositifs de droit social européen. Le GT4 a invité Mme Laforsch de la « Task Force Frontalière » qui a mené une comparaison des systèmes de prise en charge de la dépendance au sein de la GR. Celle-ci fait ressortir le constat que l'Allemagne et le Grand-Duché ont créé depuis plus de deux décennies une assurance sociale dépendance obligatoire tandis que la Wallonie et la France en sont dépourvues. Cette différence fondamentale de la prise en charge de la dépendance en GR soulève le questionnement suivant :

- Qu'entend-on par soins de longues durées dans les différentes régions de la GR ?
- Quelles sont les prestations exportables en fonction des différences de couverture sociale ?
- Quelle équité entre les citoyens de la GR en ce domaine ?

Ces questions devront faire l'objet de réflexions futures en fonction des propositions qui seront formulées au sein de l'UE par l'ensemble des EM pour rechercher un consensus nécessaire car l'unanimité est indispensable pour modifier les règlements européens et assurer une prise en charge socialisée de la dépendance dans l'UE aux citoyens mobiles.

5. LE PROJET INTERREG V COSAN

Le CESGR a apporté son soutien au projet Interreg V GR afin d'envisager, autant que faire se peut, des réponses adaptées aux problèmes d'accès aux soins transfrontaliers, à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité, à la pénurie de professionnels de santé, à la rareté de l'offre dans certains espaces frontaliers et à une prise en charge des urgences améliorées...

Le projet COSAN s'inscrit dans la dynamique du projet Interreg IV SANTRANSFOR. Il vise à :

- doter la GR d'accords-cadres entre les différents Etats membres qui la compose
- doter les espaces frontaliers de la GR de coopération transfrontalière
- doter la GR d'une coopération frontalière en matière d'aide médicale urgente
- doter la GR d'un observatoire de la santé
- favoriser les échanges de bonnes pratiques
- renforcer la coopération inter-hospitalière dans le PED.

Les membres du GT4 ont suivi l'évolution de construction et de validation du projet déposé.

-

6. LES RECOMMANDATIONS DU GT 4 SANTE DU CESGR

Après deux années de travaux riches en apport et échanges entre les acteurs économiques et sociaux du groupe de travail « secteur de la santé - Silver Economy » émanant des différentes composantes régionales de la Grande Région, plusieurs recommandations émergent des réunions du GT :

- Le soutien à la construction d'instruments juridiques homogènes développant des bases légales nécessaires à la coopération transfrontalière entre les différentes régions de la Grande Région.
- Le soutien à la mise en place de procédures de simplification de l'accès aux soins et à l'information sur les coûts dans les espaces frontaliers en respect du Traité de Lisbonne (art 168-2) et de la Directive 2011/24 (art 10-3).
- Le soutien au développement d'initiatives de coopérations médicales transfrontalières dans la Grande Région prenant en compte les innovations et tout particulièrement celles dans le domaine des nouvelles technologies digitales de l'information.
- Le soutien à la création d'espaces de santé transfrontalier à l'instar de la Zoast LUXLOR dans les différentes régions frontalières de la Grande Région.

- Le soutien à la mise en place d'une stratégie de coopération en matière d'aide médicale urgente dans la Grande Région et au développement d'une solidarité entre tous les vecteurs d'intervention de la Grande Région.
- Le soutien au projet COSAN déposé par les opérateurs du projet SANTRANSFOR dans le cadre du programme Interreg V Grande Région.
- Le soutien au développement d'un Observatoire transfrontalier de la Santé dans la Grande Région à l'instar de celui créé pour l'emploi (OIE – Observatoire interrégional du marché de l'emploi).
- Le soutien aux initiatives d'échanges de bonnes pratiques dans le domaine médical mais aussi au niveau médico-social (personnes âgées, personnes handicapées) et de la dépendance.
- Le soutien aux travaux sur la mobilité des professionnels de santé.
- Le soutien au suivi des travaux portant sur la révision des règlements européens de sécurité sociale 883/2004 et 987/2009 et tout spécialement à l'intégration des soins de longue durée dans ces dispositifs.
- Un soutien concret à la promotion et au développement d'initiatives dans le domaine de la Silver Economy pour apporter des réponses adaptées aux conséquences du vieillissement démographique et à l'accroissement de la dépendance et ce, en concertation avec tous les acteurs de la Grande Région.

Le 22 septembre 2018

Henri Lewalle

Président du GT4 CESGR

« Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2017/2018 »

Conclusions et recommandations du CESGR

Remarques préliminaires

La présidence luxembourgeoise du Sommet a une nouvelle fois chargé le réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi (IBA/OIE) de mettre au point le rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2017/2018. Nous en remercions la présidence luxembourgeoise.

La structure du rapport en deux volets, décidée par l'Assemblée plénière du CESGR dès 2012, a été maintenue également pour le présent rapport. Cette structure se fonde d'une part sur un catalogue de critères définis à l'aide duquel peut être décrit entre autres le positionnement de la Grande Région par rapport aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et d'autre part sur une thématique prioritaire.

Sous la présidence luxembourgeoise, le CESGR a fait de la « **formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail** » la thématique prioritaire du rapport.

Le présent rapport permet au CESGR d'étayer par des données fiables les débats économiques et sociaux menés actuellement dans la Grande Région. En regard de la disponibilité et de la qualité des données un véritable défi que les auteurs ont parfaitement relevé, ce dont nous les remercions vivement.

Les travaux concernant le rapport ont été encadrés par un comité d'accompagnement instauré à cet effet, sous la présidence de Bettina Altesleben. Les échanges thématiques étaient ainsi assurés entre les auteurs du rapport et les membres du CESGR. Le réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi (IBA/OIE) a présenté dans les délais le « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2017/2018 ». Dans les présentes recommandations, le comité d'accompagnement propose à l'Assemblée plénière du CESGR de prendre position comme suit sur les résultats du rapport et d'émettre dans certains champs d'actions des recommandations à l'adresse du Sommet.

Information sur la forme masculine / égalité entre femmes et hommes

Dans un souci de meilleure lisibilité, nous renonçons à utiliser simultanément les formes masculine et féminine. Les informations s'adressent au même titre aux personnes de sexe féminin et de sexe masculin.

Conclusions et recommandations du CESGR

A Catalogue d'indicateurs

1. Population

En 2017, environ 11,6 millions de personnes vivent dans la Grande Région, soit un plus de 3,7 % par rapport à l'an 2000. Au cœur de la Grande Région, l'attrait économique du Luxembourg est un facteur important de croissance démographique – dans le pays même et dans la plupart des zones limitrophes. On observe globalement une hausse de la population notamment autour des zones économiquement performantes, à proximité des métropoles régionales, autour des sites universitaires et le long des principaux axes de circulation, alors que le milieu rural est souvent fortement touché par le changement démographique. En Sarre, tous les districts enregistrent depuis 2000 une régression de l'évolution démographique. En Lorraine, les chiffres baissent notamment dans les zones périphériques de Bar-le-Duc, Neufchâteau et Forbach ainsi qu'à Remiremont et St. Dié-des-Vosges. En Wallonie en revanche, la population augmente dans toutes les zones. En Rhénanie-Palatinat, les régions de Trèves et de Mayence notamment enregistrent une hausse de la population.

La croissance démographique dans la Grande Région est empreinte en premier lieu par l'immigration – renforcée par le phénomène de migration dans le cadre de l'accueil des réfugiés. Parallèlement, la Grande Région a toujours un bilan négatif croissant du solde naturel – le nombre des décès dépasse celui des naissances, ce qui est imputable en majeure partie à l'évolution dans les deux composantes allemandes. Du fait de la baisse du taux de natalité et d'une plus longue espérance de vie, la modification de la pyramide des âges, déjà visible, va se poursuivre et la population active (de 20 à 65 ans), potentiellement disponible pour le marché du travail et, par là même, pour le financement des systèmes de sécurité sociale, va baisser.

Le CESGR recommande d'intensifier plus encore la coopération au sein de la Grande Région afin de mieux compenser entre les composantes régionales les charges dues aux évolutions démographiques négatives. Intégrer les migrants est une condition indispensable pour relever les défis que présente le changement démographique.

2. Économie

Au cours des dernières années, l'économie a connu une évolution pour l'essentiel positive dans les composantes de la Grande Région. Au Luxembourg notamment, mais aussi en Rhénanie-Palatinat et en Wallonie, l'évolution est relativement favorable, alors que la Sarre et la Lorraine connaissent des difficultés. Les deux régions sont fortement soumises au changement structurel.

La structure de l'économie dans la Grande Région a globalement évolué au cours des dernières années. Les secteurs de la production, autrefois dominants, ont soit complètement disparu sous l'effet de crises structurelles radicales (par ex. l'exploitation minière) soit ont été modernisés. La majeure partie de la création de valeur ajoutée et de l'emploi est générée par les différents secteurs tertiaires. Pourtant, l'industrie a toujours un poids plus important dans la Grande Région que dans l'UE. Le secteur industriel dans la Grande Région employant le plus grand nombre de salariés est l'industrie métallurgique, suivie de l'industrie alimentaire, de l'industrie automobile et de celle du plastique ainsi que de la construction mécanique.

L'artisanat qui regroupe au total presque 150.000 entreprises joue également un rôle central dans l'économie de la Grande Région en tant que premier employeur avec environ 727 500 salariés et presque 35 000 apprentis. Si le rôle de l'Artisanat en Grande Région est substantiel, surtout de par l'augmentation de la qualité de vie des citoyens au quotidien via des prestations individualisées et

produits de qualité, les défis avec lesquels le secteur se voit confronté sont toutefois considérables, notamment la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, le manque de sites d'implantation, l'augmentation de la concurrence sur les marchés, notamment en provenance d'autres secteurs, l'intégration de nouvelles technologies (e.a. digitalisation), la complication du cadre légal et réglementaire, les ressources limitées et les exigences de la clientèle et nouvelles tendances auprès des consommateurs.

La compétitivité joue également un rôle important dans l'évaluation de l'économie de la Grande Région. L'indicateur « Compétitivité régionale » montre que la Grande Région vient en 102^e position sur 274 régions européennes. La Grande Région obtient donc un résultat bien inférieur à celui d'autres régions comparables – également transfrontalières. Des efforts sont à faire pour rattraper le retard, notamment dans l'innovation et l'évolution économique.

Les dépenses de recherche et de développement ont certes augmenté au cours des années passées, mais l'intensité R&D dans la Grande Région est inférieure à la valeur de l'UE des 28. En Lorraine et en Sarre, l'engagement du secteur privé dans la recherche et le développement est bien inférieur à la moyenne. En regard de la dotation financière actuelle des pouvoirs publics, il reste à craindre que ce déficit structurel ne puisse être compensé durablement par ces derniers. Le Luxembourg est la seule région dans laquelle la part des dépenses de R&D dans le PIB a baissé entre 2005 et 2015. En sont responsables les pertes dans le secteur privé.

La Grande Région est continuellement en pleine mutation structurelle, ce qui a entraîné la formation de différentes structures économiques dans les composantes régionales. Le CESGR estime néanmoins que l'industrie, du fait de ses imbrications avec des services en amont et en aval, est toujours un des principaux piliers de l'économie de la Grande Région.

Confronté à de nombreux défis, l'artisanat, a besoin d'un cadre politique, légal et réglementaire favorisant l'éclosion d'activités nouvelles et permettant la pérennisation des activités existantes. Ainsi le CESGR tout comme le CICM (Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région) considèrent que le « développement de la mobilité » au sein de la Grande Région constitue l'un des points clés que le Sommet de la Grande Région devrait davantage promouvoir en apportant un soutien accru aux entreprises artisanales par des mesures bilatérales et multilatérales à la fois concrètes et plus étendues. Face à la pénurie croissante de main d'œuvre qualifiée que l'on constate dans l'ensemble des régions, le CESGR et le CICM appellent les décideurs de la Grande Région à travailler ensemble à la suppression des freins et contraintes inutiles dans les trois domaines suivants, à savoir la fourniture transfrontalière de services artisanaux, le détachement de travailleurs dans les régions voisines et la formation professionnelle transfrontalière.

Pour promouvoir la compétitivité de l'industrie et garantir à l'avenir la qualité des emplois dans l'industrie, il s'impose de mettre en place, également au niveau de la Grande Région, une large alliance pour un dialogue sur la politique industrielle tenant compte au même titre d'aspects relatifs à la politique industrielle, au climat et à l'emploi. Des choix importants en matière de politique industrielle étant faits par l'UE, il est nécessaire d'établir le dialogue également avec les institutions de l'UE et d'œuvrer pour un renforcement de la base industrielle en Europe et dans la Grande Région. La promotion de la recherche et de l'innovation doit être un élément central de la politique industrielle au niveau de la Grande Région. Il serait souhaitable que cette promotion soit ajustée à l'échelle de la Grande Région.

Il convient également de développer des stratégies pour le secteur tertiaire pour tenir compte du poids important et croissant du secteur des services. Cet aspect est particulièrement important pour la Grande Région en regard du caractère transfrontalier de nombreux services (par ex. commerce de détail ou secteur de la santé).

Le présent rapport ne permet de se prononcer que de manière restreinte sur les coûts de la main-d'œuvre et la productivité du travail. Les dispositions réglementaires et les modèles de sécurité sociale, toujours définis au niveau national, ainsi que les caractéristiques de la durée du travail altèrent l'analyse comparative des composantes régionales.

Le CESGR prend acte avec satisfaction du fait que les dépenses de recherche et de développement dans la Grande Région ont augmenté régulièrement au fil des années, ce qui permet d'atteindre pratiquement le niveau de l'UE des 28. Il est cependant nécessaire de mettre au point des stratégies sur la manière de compenser dans le long terme le manque d'engagement du secteur privé, notamment en Sarre et en Lorraine, et d'atteindre l'objectif du Programme 'Europe 2020'.

3. Emploi et marché du travail

La spécificité la plus marquante du marché du travail de la Grande Région est le nombre toujours croissant de navetteurs transfrontaliers. En 2017, la Grande Région compte 232 000 navetteurs. Le flux migratoire est nourri en premier lieu par le nombre croissant de frontaliers se rendant au Luxembourg. Le nombre de frontaliers quittant la France pour aller travailler dans les composantes régionales allemandes continue de régresser.

Globalement, environ 5 millions de personnes exercent une activité professionnelle dans la Grande Région en 2016. 88,6 % d'entre eux sont des salariés. L'analyse de l'évolution de l'emploi fait apparaître quatre parties : entre 2006 et 2016, le Luxembourg affiche de loin la hausse de l'emploi la plus importante. Suivent à une certaine distance la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat qui obtiennent encore un résultat positif. La Sarre et la CG de Belgique n'enregistrent plus qu'un très faible accroissement, tandis que la Lorraine doit faire face à une évolution négative sensible – une des causes de cette évolution étant certainement la désindustrialisation massive dont souffre la Lorraine.

En conséquence, le chômage augmente en Lorraine. Le chômage dans la Grande Région baisse globalement, le taux de chômage est de l'ordre de 6,7 % et, par là même, inférieur à la valeur de l'UE (7,6 %). Les chômeurs sont pour moitié des personnes sans travail depuis plus d'un an.

En 2017, le taux d'emploi dans la Grande Région est de 70,7 % et donc inférieur à la moyenne de l'UE et de l'objectif de la Stratégie Europe 2020 de 75 %. Alors que le taux d'emploi des jeunes et des hommes a baissé au cours des dix dernières années, celui des seniors et des femmes accuse des hausses. L'emploi partiel continue également d'augmenter si bien que le taux d'emploi partiel dans la Grande Région, qui s'établit à 26,4 %, est nettement plus élevé que le taux d'emploi moyen de l'UE (20,3 %). La part détenue par les travailleurs intérimaires dans la Grande Région est de l'ordre de 2,3 %, celle des emplois à durée déterminée de quelque 7,5 %. Les emplois à durée déterminée sont très fréquents chez les jeunes. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans s'établit à 16 % et est donc supérieur à la moyenne. En outre, 12,4 % des jeunes entre 18 et 24 ans n'ont pas d'emploi ou ne sont pas intégrés dans un système de formation (taux NEET*).

*Not in Education, Employment or Training

Le marché transfrontalier de l'emploi avec ses flux migratoires importants reste l'un des facteurs les plus importants impactant la coopération transfrontalière. Il a une influence sur la circulation et le développement de l'urbanisation dans la Grande Région. LE CESGR recommande donc au Sommet non seulement de développer des instruments d'aménagement du territoire, en plus des activités normales sur l'évolution et le suivi du marché de l'emploi, dans le but de promouvoir et d'appliquer des stratégies globales de développement de la Grande Région.

En regard des fortes disparités régionales sur le marché de l'emploi, le CESGR recommande de redoubler d'efforts de part et d'autre de la frontière dans la Grande Région pour intégrer encore mieux les marchés de l'emploi. Malgré l'évolution positive du nombre de salariés, la Grande Région est encore assez loin de l'objectif de la Stratégie Europe 2020 visant un taux d'emploi de 75 % d'ici 2020. Le CESGR recommande pour cette raison de mieux exploiter les potentialités qu'offrent notamment

les femmes et les seniors en améliorant leur accès à l'emploi. Leur part dans les formes de travail atypiques étant le plus souvent supérieure à la moyenne, il convient de veiller à la qualité du travail.

Des efforts particuliers doivent être faits pour améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail. En regard des débats engagés sur les futurs besoins de main-d'œuvre qualifiée, le CESGR recommande de proposer un plus grand nombre d'offres contribuant à l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, le CESGR estime qu'une politique ciblée de lutte contre le chômage de longue durée s'impose dans toutes les composantes de la Grande Région, la force d'intégration du marché de l'emploi ne semblant pas être suffisante pour le groupe important des chômeurs de longue durée.

4. Formation

En 2017, presque 80 % de la population âgée de 25 à 64 ans disposent dans la Grande Région d'un diplôme correspondant au moins au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, qualification minimale d'une société de la connaissance en plein développement. Il est réjouissant de noter que ce pourcentage a augmenté de plus de cinq pour cent au cours des dix dernières années ; le taux d'universitaires notamment a fortement augmenté. La valeur cible définie dans la Stratégie Europe 2020 de 40 % pour la tranche âgée de 30 à 34 ans possédant un diplôme universitaire n'est toutefois atteinte jusqu'à présent qu'au Luxembourg et en Wallonie (36,3 % dans la Grande Région). La Grande Région reste également au-dessous de la valeur de référence de l'UE en ce qui concerne les décrocheurs scolaires et ceux qui quittent prématurément une formation. L'objectif de la stratégie Europe 2020, de moins de 10 %, n'est respecté jusqu'à présent que par le Luxembourg et la Lorraine (Grande Région : 10,2 %). La Grande Région peine également face à l'objectif de l'UE pour 2020 de participation à la formation tout au long de la vie : en 2017, seuls 9,8 % des adultes âgés de 25 à 64 ans ont participé à des mesures de formation initiale et continue (valeur cible : 15 %).

Dans une économie et une société basée sur la connaissance, une formation de qualité est considérée comme la clé de la croissance, de l'innovation, de la cohésion et de la participation sociale. Il faut disposer pour ce faire d'un personnel spécialisé bien formé, en plus du nombre croissant d'universitaires. Le CESGR appelle le Sommet à continuer à proposer une gamme de formation diversifiée afin que la future main-d'œuvre spécialisée puisse être formée au sein de la Grande Région.

Pour garantir la cohésion sociale dans la Grande Région et exploiter les potentialités qu'offre la main-d'œuvre disponible pour le marché de l'emploi de la Grande Région, le CESGR recommande de combler les lacunes existantes en matière de formation. Ce constat vaut notamment pour les jeunes sans formation scolaire ou professionnelle ainsi que pour la formation tout au long de la vie. La formation continue initiale et professionnelle a gagné en importance au cours des dernières années – notamment avec les modifications rapides dues à la numérisation. La Grande Région a ici un retard à rattraper. Le CESGR recommande donc d'intensifier les échanges dans ce domaine entre les composantes régionales et de renforcer les efforts d'information sur des offres de formation initiale et professionnelle – également de part et d'autre de la frontière -.

5. Conditions de vie

Le revenu disponible des ménages privés est de l'ordre de 19 775 euros par habitant, soit supérieur de 1,5 % à celui de l'année précédente. Le niveau de revenu de loin le plus élevé est atteint au Luxembourg, le plus faible en Wallonie.

Le taux de risque de pauvreté est de 16,7 % dans la Grande Région en 2015 (contre 17,3 % dans l'UE en 2016). Le taux a augmenté dans toutes les composantes régionales entre 2012 et 2016.

Les rémunérations des employés connaissent une évolution positive dans toutes les composantes régionales, étant entendu que les taux de croissance sont très faibles en Lorraine et dans les régions belges. Dans la Grande Région, la rémunération est de l'ordre de 43 593 euros par salarié. Avec 68 426 euros par salarié, le Luxembourg est toujours en tête, la Rhénanie-Palatinat occupant pour sa part la dernière place (39 215 euros). Dans la valeur ajoutée brute, les rémunérations des employés sont de l'ordre de 59 %, les 41 % restants représentant l'excédent brut d'exploitation. Au cours des dernières années, le facteur de production 'Travail' a pu profiter de la croissance économique et de l'accroissement de la productivité. D'une manière générale, il s'avère que l'activité économique est nettement plus sensible à l'évolution de la conjoncture que les revenus du travail. Les investissements sont largement plus sensibles que l'emploi autant en cas d'essor que de déclin conjoncturel.

Les grandes disparités régionales existant au niveau des revenus des ménages et des revenus des employés entre les différentes composantes régionales compliquent l'ajustement des conditions de vie au sein de la Grande Région.

Pour le CESGR, réduire le risque de pauvreté est un objectif commun que doivent viser tous les partenaires de la Grande Région pour ne pas compromettre la cohésion sociale. Pour ce faire, il faut veiller à ce que les personnes aient un emploi sûr et équitable.

B Sujet prioritaire : la formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail

Environ 232 000 frontaliers font tous les jours la navette dans la Grande Région, ce qui donne l'impression que les marchés du travail sont très imbriqués dans la Grande Région. Il est toutefois recommandé de réfléchir à des stratégies sur la formation continue de part et d'autre de la frontière. Ceci est également le cas –tout particulièrement – de la formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation qui mène à la suppression des frontières nationales. Pour cette raison, le Comité économique et social de la Grande Région a fait de la « formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail » la thématique prioritaire du présent rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2017/2018.

Situation de départ

La numérisation engendre de grands changements dans le monde du travail et comporte à la fois des opportunités et des risques. De nouveaux modèles commerciaux et de nouvelles formes de travail voient le jour et les responsables politiques également doivent débattre de leurs conséquences et des défis que ceci représente. De nouveaux emplois sont créés, d'autres sont supprimés, les activités changent au sein des emplois. Différents scénarios sont examinés autant sur la suppression d'emplois que sur les modifications des conditions de travail. Tous les acteurs impliqués s'accordent à reconnaître que la formation continue est une clé centrale pour saisir les opportunités qu'offre la numérisation et prévenir les risques.

La formation professionnelle continue ne sert pas seulement à prévenir ou à compenser d'éventuelles pertes d'emplois du fait de la numérisation, elle est également indispensable pour garantir la productivité et la compétitivité. Ceci n'est pas seulement le cas dans la branche informatique et dans les métiers techniques, mais de plus en plus aussi dans les autres branches et professions, car presque tous les emplois seront touchés à moyen terme par la numérisation, sous une forme ou une autre. Le rythme accéléré des changements dans l'économie numérisée implique une qualification qui ne se veut plus unique, mais qui est ancrée dans un processus de formation tout au long de la vie et une réorientation de tous les acteurs sur le marché de l'emploi. Il est donc de plus en plus important pour les employeurs, mais aussi pour les différents salariés et, pour finir, pour la société de procéder à une gestion durable et intégrée des compétences.

Analyse par composante régionale

Toutes les composantes de la Grande Région se voient confrontées aux défis susmentionnés. Le rapport de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi montre dans quelle mesure chaque composante régionale s'efforce actuellement de relever les défis de la formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation.

L'analyse donne un aperçu du cadre général de la formation professionnelle continue ainsi que des programmes, stratégies et mesures dans les différentes composantes régionales.

En général, le cadre général de la formation continue et de la formation tout au long de la vie varie fortement selon les composantes régionales. Certaines mesures, les congés de formation par exemple, existent dans toutes les composantes régionales. Par ailleurs, les dispositions légales et les modalités de financement sont très diverses et les prestataires ainsi que la nature des formations continues proposées divergent sensiblement. Alors que les chambres professionnelles jouent partout un rôle important dans la formation professionnelle continue, le rôle des établissements d'enseignement supérieur et des cursus universitaires est plus ou moins prononcé – en France et au Luxembourg, de nombreux cursus de formation continue sont axés sur le secteur tertiaire, dans les composantes allemandes ainsi qu'en Wallonie et en Communauté germanophone de Belgique en revanche, les établissements d'enseignement supérieur et les cursus universitaires ne jouent qu'un rôle secondaire.

Il existe dans tous les États composant la Grande Région des documents stratégiques nationaux, le plus souvent même régionaux, à l'aide desquels les responsables politiques, souvent en coopération étroite avec les partenaires sociaux et autres acteurs sur le marché de l'emploi, définissent des objectifs de développement de l'économie et de la société numériques. La formation continue est considérée presque partout comme une mesure centrale de conception de la numérisation. En ce sens, toutes les composantes régionales sont conscientes de la nécessité d'agir. Il manque cependant encore en de nombreux endroits des propositions concrètes sur la manière de promouvoir précisément la formation continue et sur la manière de joindre au même titre tous les publics-cibles.

L'étude présente un large éventail d'exemples de bonne pratique dans les différentes composantes régionales.

Il existe entre-temps dans presque toutes les composantes régionales des portails de formation continue pour la recherche en ligne, mais les fonctionnalités sont très différentes et restent en partie en-deçà des exigences auxquelles doit satisfaire une formation continue entièrement intégrée. Le portail luxembourgeois 'Lifelong-Learning-Portal', très convivial du fait du multilinguisme, se démarque positivement ici. Par ailleurs, un conseil qualifié, indépendant et d'accès facile est indispensable, également à l'ère de la numérisation.

Les formats des formations continues proposées en matière de numérisation dans la Grande Région sont extrêmement variés. Ils vont des pôles de compétence (comme Technifutur et Technofutur TIC en Wallonie, DITEX en Lorraine ou les pôles de compétence « Mittelstand 4.0-Kompetenzzentren » à Sarrebruck et Kaiserslautern), d'incubateurs de startups (par exemple LORNTECH en Lorraine) et de hubs numériques (par exemple le Gutenberg Digital Hub à Mayence, Digital Wallonia Hub en Wallonie) avec différentes offres de formation continue jusqu'aux séminaires pour les comités d'entreprise et les délégués du personnel (par exemple les offres du service de conseil pour la conception sociale de la technologie en Sarre) en passant par des certificats innovants et des programmes de cours complets (par exemple le programme de cours « Usine du futur/Fabrication additive, Robotique-Cobotique » du Pôle Formation des industries technologiques Lorraine). Avec Luxembourg Digital Skills Bridge, le Luxembourg a mis au point un programme ciblé pour garantir des emplois menacés en développant les compétences et/ou réintégrer aussi rapidement que possible dans le marché du travail des personnes qui ont perdu leur emploi à la suite de mesures de numérisation.

Alors que certains formats ont déjà fait leurs preuves (par ex. le programme luxembourgeois Fit4Coding), nombreux sont encore ceux qui ont le statut de projets pilotes. Les projets pilotes sont innovants, mais ont souvent une portée limitée et l'évaluation des mesures fait fréquemment défaut. Il

serait donc important de promouvoir dans la Grande Région l'échange régulier d'expériences acquises dans le cadre des projets lancés.

La thématique Industrie 4.0 joue un rôle important notamment dans les composantes régionales allemandes, mais aussi en Lorraine et en Wallonie. La thématique de la numérisation dans le secteur financier est de par nature traitée en premier lieu au Luxembourg (par ex. dans le cadre de la stratégie Digital Lëtzebuerg). En ce qui concerne les publics ciblés par la formation continue, on notera que la Lorraine principalement (dans le cadre du projet Grande Ecole du Numérique) et le Luxembourg, mais aussi la Wallonie proposent des formations continues ciblées aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux décrocheurs scolaires et universitaires.

Défis auxquels est confrontée la Grande Région dans le domaine de la formation professionnelle continue

Dans l'ensemble, on peut affirmer que les différences de système dans la formation continue, mises en évidence dans le présent rapport, entravent l'offre de cursus de formation continue communs et transfrontaliers. Ceci est notamment le cas pour les qualifications relevant du droit public. Dans le domaine des certificats en revanche, il est plus facile de proposer des cours communs de formation continue.¹ Globalement, les initiatives y afférentes ne sont que ponctuelles jusqu'à présent. Apparemment, les acteurs ne semblent pas encore placer la formation continue au centre des mesures transfrontalières, comme c'est le cas pour la formation professionnelle initiale.

En raison de ces différences de système, les frontaliers ont souvent du mal à s'orienter dans le paysage de la formation continue car les structures, les prestataires, les possibilités de financement et les prétentions juridiques auxquelles ils ont droit dans le pays où ils travaillent sont éventuellement complètement différents de ce qu'ils connaissent dans leur pays d'origine. Les barrières linguistiques et les longs trajets constituent d'autres obstacles potentiels, autant pour l'offre de formations continues transfrontalières que pour la formation continue des frontaliers dans le pays d'accueil. En outre, la reconnaissance des qualifications professionnelles – y compris des formations continues – dans le pays voisin peut s'avérer complexe. La Task Force Frontaliers réalise actuellement une étude sur ce sujet pour le Sommet de la Grande Région. Les conseillers EURES de la Grande Région proposent des offres concrètes de conseil et d'orientation à tous ceux qui travaillent ou souhaitent travailler de part et d'autre de la frontière.

Offres de formation continue dans la Grande Région

Pour renforcer la coopération dans le domaine de la formation professionnelle au sein de la Grande Région, la convention-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, entrée en vigueur le 5 novembre 2014, comprend expressément, outre la formation professionnelle et les mesures globales destinées aux personnes au chômage et aux personnes peu qualifiées (les jeunes notamment), le volet de la formation continue. Sont cités comme exemples de formation continue transfrontalière les formations professionnelles continues bilatérales ou multilatérales (qui débouchent sur l'acquisition de deux diplômes ou de qualifications supplémentaires) ou encore des stages ou une formation continue dans le pays partenaire. Par la suite, différentes composantes régionales ont conclu des accords bilatéraux pour concrétiser cette convention-cadre et lui donner vie. Même si l'accent est mis sur la formation initiale, on peut dès à présent constater quelques formations continues transfrontalières dans certaines branches.

On citera comme offres transfrontalières le pôle de compétences Formation continue transfrontalière ainsi que le programme QualiScheck subventionné par le Fonds Social Européen.

¹ En 2015 environ, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre et le GRETA Lorraine ont réalisé une qualification commune de conseiller clientèle Commerce et Téléphone (CCI), voir <http://www.ccakademie.de/news/deutsch-franzoesische-zertifikate-von-ihk-ueberreicht.aspx> (31/07/2018)

En ce qui concerne spécialement les formations continues en matière de numérisation, il existe déjà quelques premières initiatives au niveau de la Grande Région, par exemple le projet Interreg Robotix Academy, dans le cadre duquel l'accent est mis sur la qualification des salariés à l'aide d'ateliers et de formations, ou encore le projet Web-Force3.

Champs d'action de la politique de formation continue dans la Grande Région

Dans le dernier chapitre de l'étude, l'OIE met en évidence cinq champs d'action.

Mettre en évidence des options concrètes

Les offres doivent mettre en évidence des options concrètes et faire découvrir aux participants ce que la numérisation signifie pour leur propre activité et où des investissements dans la formation continue sont judicieux pour pouvoir profiter au maximum des possibilités qu'offre la numérisation – ceci pour les entrepreneurs et les salariés.

Cibler une nouvelle clientèle

Des modifications structurelles sont nécessaires dans le paysage de la formation continue pour permettre à certains publics cibles comme les salariés faiblement rémunérés, les salariés sous contrat précaire, les séniors ou encore les collaborateurs dans de petites entreprises d'accéder à la formation continue.

Sensibiliser toutes les branches

L'éventail des thématiques examinées dans le cadre des formations continues doit être large. Les différents accents mis par les composantes régionales se complètent parfois, de sorte qu'une coopération au niveau de la Grande Région entre les initiatives existantes ou une transposition des bonnes pratiques aux régions limitrophes pourrait déjà fortement contribuer à diversifier les offres de formation continue en matière de numérisation.

Promouvoir les Soft Skills et les compétences clés

La numérisation du monde du travail ne se limite pas à l'introduction de nouvelles technologies, elle entraîne aussi des modifications importantes dans les modèles commerciaux, l'organisation des travaux, la protection des données, la direction et le dialogue social. Les formations continues donnent de plus en plus souvent les outils nécessaires pour gérer de manière constructive les éventuels conflits potentiels et les divergences d'intérêts dans les processus de numérisation.

Pérennité de la formation continue – la culture de la formation tout au long de la vie

Le rôle de la formation continue dans le monde du travail, mais aussi dans la société, doit être complètement repensé. Il s'agit d'ancrer durablement la culture de la formation tout au long de la vie dans les pratiques des employeurs, des salariés, mais aussi dans la promotion de l'emploi, notamment en regard de parcours professionnels de plus en plus variés.

Lorsque l'on analyse les différentes évolutions dans les composantes régionales, on peut supposer que la mobilité transfrontalière des travailleurs constituera également à l'avenir un facteur fort de croissance, de prospérité et d'intégration pour la Grande Région. En regard du double défi que présentent la numérisation et le changement démographique, la qualification de la main-d'œuvre est une tâche qui ne peut être résolue que par l'action commune de tous les partenaires. La formation professionnelle continue est une clé centrale pour ce faire.

En regard du grand nombre de frontaliers et de l'étroite imbrication des marchés du travail, la coopération dans le domaine de la formation professionnelle continue s'impose dans la Grande Région. De l'avis du CESGR, il serait souhaitable de mieux ajuster les stratégies de formation continue (jusqu'au développement d'une stratégie commune) pour garantir qu'aucune région ne doive craindre de perdre son personnel mieux qualifié au profit d'autres composantes régionales ou de devoir prendre en charge le financement de la formation continue pour les marchés du travail des régions partenaires.

Les analyses montrent que de nombreuses choses ont déjà été faites dans la Grande Région pour étendre les compétences nécessaires pour la numérisation du monde du travail, également par le biais de la formation continue. Il faut maintenant développer ces initiatives en profondeur et en largeur et tirer profit des synergies potentielles découlant des échanges et de la mise en réseau au niveau de la Grande Région. Des échanges réguliers sur les projets en cours dans les différentes composantes régionales peuvent aider à apprendre les uns des autres et à établir des approches réussies dans d'autres composantes régionales.

Le CESGR recommande au Sommet de soutenir et de poursuivre les mesures et projets existant au niveau transfrontalier et pouvant contribuer à la qualification de la main-d'œuvre. Avec le projet INTERREG Robotix Academy, il existe déjà un projet phare pour la mise en réseau de compétences à l'échelle de la Grande Région, qui peut être développé et servir d'orientation. Par ailleurs, il semble judicieux de mettre plus l'accent sur le volet de la formation professionnelle continue via la convention-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région.

Les exemples de bonnes pratiques cités peuvent contribuer à ce que les composantes régionales apprennent les unes des autres, se renforcent réciproquement pour satisfaire aux exigences de formation continue à l'ère de la numérisation et forgent de nouvelles idées pour une combinaison judicieuse de stratégies à l'échelle de la Grande Région. L'étude montre que les accents mis sur différents éléments ou branches par les composantes régionales se complètent parfois.

De l'avis du CESGR, il semble nécessaire de promouvoir les échanges et de mieux s'informer réciproquement. Les populations dans la Grande Région et ceux qui viennent y travailler devraient également disposer dans un service central d'informations sur les offres de formation continue. Le grand nombre d'activités est la preuve de l'intérêt porté à cette thématique dans la Grande Région. À l'avenir, il conviendra toutefois de faire des efforts supplémentaires pour porter les offres à la connaissance d'un plus grand public. Il semble judicieux d'élargir les activités régionales et/ou nationales, comme les portails Lifelong-Learning et les conseils en formation continue, à un niveau transfrontalier et d'en permettre l'accès à toutes les personnes de la Grande Région.

Le CESGR plaide pour une culture de la formation continue dans laquelle les salariés et les employeurs intègrent la formation continue dans la vie professionnelle. Les offres doivent s'adresser aux chômeurs, aux décrocheurs scolaires et universitaires ainsi qu'aux personnes hautement qualifiées. Les personnes faiblement qualifiées ou peu instruites doivent être sensibilisées à la nécessité de la formation continue. Elles doivent par ailleurs avoir la possibilité d'y accéder.

Pour accroître la participation à la formation continue, il s'impose de la rendre plus attrayante, de stimuler les participants, de lever les obstacles subsistants. Pour les salariés, la formation continue doit devenir quelque chose de normal. Les entreprises sont également incitées à intégrer la formation continue dans leur gestion du personnel. Ceci implique également une culture de la formation continue et un budget suffisant alloué à la formation continue. Les conseils d'entreprise et les délégués du personnel doivent être associés en conséquence.

La numérisation entraîne de grands bouleversements et exige beaucoup des entreprises et de leurs salariés. Dans le cadre de la gestion de processus de mutation structurelle aussi radicaux, le partenariat social actif s'est souvent avéré être un instrument précieux pour gérer les restructurations d'une manière si possible socialement responsable. La coopération étroite entre les représentants des employeurs et des salariés, les chambres, les syndicats, les administrations du travail et les acteurs de la politique régionale du marché de l'emploi est nécessaire pour sensibiliser tous les acteurs à la nécessité de renforcer les investissements dans la formation continue.

Outre les investissements publics et privés dans la formation, d'autres mesures sont nécessaires si la numérisation doit réussir. Il faut également investir dans d'autres domaines de la formation tout comme dans la recherche, la technologie et l'infrastructure. Par ailleurs, le nouveau monde du travail a besoin de réglementations juridiques claires et fiables (par ex. la notion du travailleur et de l'entreprise dans le droit du travail, la protection des données). Il faut également réfléchir à la manière de préserver et renforcer les acquis du dialogue social à l'ère de la numérisation – en particulier dans la Grande Région où la coopération des partenaires sociaux a fait ses preuves dans de nombreuses phases de restructuration.